This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LSoc
1627
8.2

VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE
DES
SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT-FERRAND

Deuxième Série

FASCICULE DIXIÈME

MASSILLON

VISITE

A HYÈRES ET A CLERMONT

PAR

L'Abbé G.-Régis CRÉGUT

CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
Avenue Carnot, 4.

1897

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE

CLERMONT-FERRAND

DEUXIÈME SÉRIE

Fascicule dixième

Dans la description de la région, les écrivains ont fait usage des plus brillantes comparaisons. Pour Méry, « Hyères est une miniature de l'Orient ».

« Un été, a dit Lamartine, j'étais à Hyères, cette langue de terre de la Provence que la mer et le soleil caressent de leurs vagues et de leurs rayons comme un cap avancé de Chio et de Rhodes. Là, les palmiers et les aloès de l'Idumée se trompent de ciel et de terre; ils se croient, pour fleurir, dans leur oasis natale (1). »

La grave Histoire n'est pas moins lyrique; dans une bulle de Pie V, datée de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, nous lisons le passage suivant : « Hyères est une ville royale, étendue, peuplée d'un grand nombre de familles nobles, d'hommes lettrés, de bourgeois, d'artisans, ornée de beaux et antiques édifices, située près de la mer, dans un pays délicieux et de toute beauté, enfermée par des îles qui lui forment comme une ceinture. Son territoire est couvert de nombreux vergers produisant en abondance toute sorte de fruits. Aussi brille-t-elle sans contredit au premier rang parmi les autres lieux de la Provence. »

Déchue de sa splendeur, à l'exemple de toutes les petites localités qu'étouffe la centralisation et que rabaissent sans cesse, au dépens de l'initiative privée, les excès de l'unité administrative, la cité d'Hyères a conservé les attraits de son cadre, c'est-à-dire le rayonnement de ses journées ensoleillées, la limpidité de ses nuits étoilées et les caprices, chers aux touristes, de ses accidents topographiques.

L'an 1663 venait au monde, dans ce coin privilégié de notre midi, un enfant qui allait être une des gloires de la France, et qui devait déposer sur le front de son pays natal un reflet immortel.

Massillon, en effet, a mis dans ses œuvres ce que nous pourrions appeler l'âme de son berceau ; l'éloquence de l'illustre orateur semble être faite du murmure harmonieux de la vague,

(1) *Cours familier de Littérature.*

des effluves embaumés de la côte, du miroitement des eaux répondant au scintillement de l'éther. La vie intense de ce riche paysage éclaterait facilement en sève débordante ; elle aime mieux s'épancher en couleurs, dresser des arbustes, dessiner des fleurs : grâce à cette modération, à ce choix d'une tonalité adoucie, il y a, partout, une sorte de tendresse générale des objets. N'est-ce pas là Massillon tout entier ?

La ligne ferrée de Toulon à Hyères offre les aspects les plus variés ; l'œil suit surtout avec délices les dentelures du littoral. Le convoi stoppe. On descend. La gare ne sort pas de la banalité vulgaire de ce genre d'architecture utilitaire. Sur le terre-plein, porteurs de bagages et automédons montent selon toutes les règles de l'art à l'assaut des voyageurs. Un nom attire spécialement l'attention : villa Mireille. Mireille ! une des notes les plus musicales du « doulx parler » provençal. Que Mistral donc protège nos recherches et nous rende les constellations favorables !

Après quelques heures consacrées, soit au repos, soit à l'examen des types, des costumes et des us indigènes, nous allons à la découverte de la maison de Massillon. Etrangement rapides les rues d'Hyères. A certains moments, ce n'est plus la marche, c'est l'escalade qui s'impose au piéton. On sent que la voirie coule ici des jours tissés de soie. N'était l'entretien de rares artères, elle n'aurait qu'une ressource, se croiser les bras ou n'être pas. La plupart du temps, la pluie se charge de l'exécution des arrêtés municipaux.

On ne peut se défendre d'une profonde émotion en parcourant ces ruelles que dut traverser souvent, dans les jeux de son enfance, le futur prédicateur de Louis XIV. Son ombre semble flotter partout.

La Grand'Rue, appelée successivement rue Royale sous Louis XVI, rue Nationale sous la Terreur, rue Impériale sous Napoléon I^er^, rue Bourbon sous Louis XVIII, rue Massillon enfin, en 1830, évoque le souvenir d'une charmante page de nos lectures.

En 1564, Charles IX, ayant près de lui Catherine de Médicis, sa mère, fit son entrée à Hyères par cette Grand'Rue. Une fontaine y avait été construite et « de cette fontaine jaillissait en abondance l'eau de fleurs d'orangers. Un robinet disposé en arrosoir fit pleuvoir à plusieurs reprises sur le roi et sa suite ce liquide parfumé. Les clefs de la place furent présentées au jeune souverain par les consuls qu'accompagnait le clergé et que précédaient des groupes de jeunes filles dansant des voltes et des martingales. » (1)

Cette dernière partie du programme des fêtes constitue une date : on voit que le jansénisme n'était pas encore né.

Par là se trouvait la demeure des Guibaud. L'auteur du livre bien connu, *la Morale en action*, était fils de Joseph Guibaud, chirurgien ; sa mère, Magdeleine Massillon, était cousine germaine de l'évêque de Clermont.

A l'extrémité de la rue est la place Massillon. Cette place, dite autrefois place du Piot, est le centre de l'ancienne viabilité hyéroise. Elle était parsemée de pointes rocheuses qu'un nivellement régulier a fait disparaître. En langue provençale, *Piot* a la signification d'éminences, de saillies ; en Auvergne nous possédons le mot *puy* qui a un sens analogue ; ailleurs, on rencontre les termes pech, puech, pecq, impliquant la même idée. La racine de cette dénomination est vraisemblablement non le terme *Podium*, qui est lui-même un dérivé, mais le celte *Pod* servant à désigner une hauteur, une protubérance.

Tournons à gauche, et nous voici dans la *rue Rabaton* (2). Singulièrement tortueuse et singulièrement étroite cette rue qui, dans le réseau des voies, produit l'effet d'un vaisseau capillaire. C'est vraiment le serpent classique recourbant sa croupe en replis nombreux. Et la largeur ! à peine deux mètres et demi. Malgré cette exiguïté, les maisons ont des pré-

(1) V. Jules Icard : *Notices historiques sur les rues d'Hyères*. Hyères-lès-Palmiers, 1889.

(2) D'après M. Jules Icard, Rabaton est le nom d'un marchand qui, au xv[e] siècle, serait venu se fixer de Toulon à Hyères, où son fils aurait fait

tentions à la hauteur; elles se dressent jusqu'à une altitude de trois ou quatre étages. Des trottoirs, heureusement rudimentaires, empiètent encore sur l'espace.

Enfin, dans la rangée des maisons situées à gauche, le numéro 7 paraît. Nous saluons avec respect. Se reculer pour mieux voir est chose impossible; force nous est de revenir, de quelques pas, en arrière, et d'examiner, en diagonale, la demeure du plus renommé des enfants d'Hyères. Apparences fort modestes. Toutefois, il serait peu équitable de juger des maisons anciennes par nos goûts du confortable. Il est évident que bien peu de notaires et d'hommes d'affaires s'accommoderaient aujourd'hui d'un semblable abri. Quelle figure ferait au-dessus de cette porte d'entrée le provocant panonceau timbré des tables de la Loi et des balances de Thémis? En dépit de ses allures chétives, la construction ne laissait pas que d'indiquer, au XVII^e^ siècle, chez son propriétaire, une réelle aisance.

Avocat, et, plus tard, notaire, le père de Massillon conduisit la barque familiale avec bonheur; il était de souche bourgeoise; sa résidence devait être en rapport avec sa position.

Le rez-de-chaussée est éclairé par trois ouvertures: la porte et deux fenêtres que protègent des grilles de fer. Le premier et le deuxième étage possèdent trois fenêtres ornées de persiennes; le grenier prend jour à l'aide de trois lucarnes. La toiture, formée de tuiles demi-cylindriques, s'avance en encorbellement sur la muraille. La façade, qui a onze mètres environ de hauteur, porte des traces sensibles de vieillesse; elle fléchit sous le poids des ans: non seulement elle est

construire un four public; de là le terme : *quartier du four de Rabaton.*

Tel n'est pas l'avis des étymologistes.

Ouvrons le *Trésor du Frélibrige* par le poète Mistral : « A Rabatoun, expression proverbiale, prestement, précipitamment (à Nice).

Courre à rabatoun, courir çà et là, avec précipitation.

A Hyères (Var), il y a une rue Rabaton. Racine: rabata, faire du bruit, se disputer. »

Rabaton a donc la signification d'escarpé, de rapide, de montueux.

bossuée, mais son crépissage qui s'effrite par plaques, en signe de larges rides, n'indique que trop l'usure d'un âge avancé.

Avant de pénétrer dans l'intérieur allons inspecter la façade opposée, c'est-à-dire la façade du midi. Nous suivons les méandres de la rue Rabaton et nous débouchons dans la *rue des Ecuries*, sorte de couloir resserré, humide, sillonné de flaches, et qui justifie d'une façon par trop persuasive son expressive dénomination. L'inclinaison de la rampe étant très prononcée, la maison possède, de ce côté, un sous-sol servant de rez-de-chaussée (1); nous avons donc, à cet aspect, trois étages, surmontés du grenier, ajouré de quatre lucarnes, et du toit en encorbellement. Tandis qu'au nord le rebord de la toiture s'appuie sur trois rangs de tuiles superposés, suivant la méthode gênoise, au midi il repose directement sur le prolongement extérieur des solives.

Ainsi encastrée dans un pâté de constructions bordées de ruelles, la maison Massillon jouissait, à l'abri de la torréfaction solaire, de cette fraîcheur que nous dédaignons dans nos régions tempérées, mais que les habitants du midi recherchent avec avidité.

Gagnons à nouveau la rue Rabaton, et disposons-nous à franchir le seuil de la demeure. La porte est massive; son ornementation de bon goût consiste en poignée de cuivre, aux reflets brillants, marteau du même métal et serrure entourée de diverses pièces de fer ouvrées à la main. Deux fortes targettes assurent la fermeture complète.

On pénètre dans une première pièce remplissant l'office de vestibule. En face, une porte donne accès dans le salon; à gauche, un escalier quasi-monumental déroule ses anneaux encombrants et dessert les étages supérieurs et le sous-sol. Plus à gauche, un couloir conduit à une pièce servant aujourd'hui de cuisine. Entrons dans cette pièce; le plafond

(1) Ce sous-sol ou rez-de-chaussée est encore à un niveau inférieur à celui de la rue; il faut, pour y pénétrer, descendre une marche.

est à poutrelles. Il est facile de comprendre que cette chambre, disposée et aménagée avec un certain luxe, n'était pas destinée autrefois aux usages culinaires. Au fond est une porte vitrée ; aux incisions et aux entailles qui la rongent, on devine aisément que les touristes anglais font ici de fréquentes apparitions, et qu'ils prélèvent sur les ais mal assurés de multiples tributs. Ouvrons la porte, descendons une marche et nous nous trouvons dans la chambre où est né Massillon. Exiguë, cette chambre, avec ses trois mètres de long sur autant de large et ses deux mètres soixante-dix de haut. Point de cheminée. Trois placards se dissimulent dans le mur à l'aide de tapisseries. Le pavé est formé de briques rouges hexagonales. Le jour arrive par une fenêtre placée au midi. Une poutre s'étend de l'est à l'ouest et soutient le plafond en le divisant en deux parties égales.

Au-dessous de la poutre, au levant, est fixée contre la muraille une plaque de marbre portant l'inscription suivante, gravée à la pointe du ciseau :

Le vertueux, l'immortel évêque de Clermont Jean-Baptiste Massillon, membre de l'Académie française, reçut le jour dans cette chambre, le 24 juin 1663.

Ce monument, pour nous servir du mot employé par la terminologie lapidaire, est dû à la générosité d'un Anglais qui obtint, en 1823, de signaler à la curiosité publique la demeure de l'éloquent orateur.

Deux ans après, une autre plaque de marbre, aux proportions plus considérables, vint se ranger en face de la première ; l'inscription qu'on y voit est ainsi conçue (1) :

(1) Nous avons habituellement de la défiance pour les paroles dites « paroles historiques. » Il serait très difficile d'indiquer la circonstance au cours de laquelle Louis XIV adressa à Massillon les mots qu'on lui attribue. Ils sont fort beaux assurément ; mais le grand Roi, s'il les a prononcés, n'a pas le mérite de les avoir trouvés. Dans l'*Eloquence de la chaire et du barreau*, ouvrage paru en 1689, six ans avant l'apparition de Massillon dans la chaire royale, nous lisons que la Cour d'Espagne était partagée de sentiments à l'égard de deux prédicateurs de renom ; un courtisan mit tout le monde d'accord en s'écriant que, lorsqu'il enten-

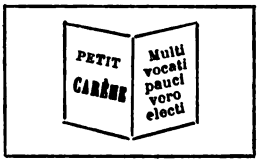

SUBLIME ENTHOUSIASME DE SON AUDITOIRE

Paroles de Louis XIV
à Massillon
décédé le 28 septembre 1742

Mon Père, j'ai entendu plusieurs grands orateurs, j'en ai été fort content. Pour vous, toutes les fois que je vous ai entendu, j'ai été très mécontent de moi-même.

Déposé par M. Saint-Bonnet, en signe de vénération.

(Juillet 1825.)

Cette dernière plaque de marbre a un mètre vingt-deux de longueur sur soixante et un centimètres de largeur ; la première a trente centimètres de long sur quatorze de large.

Plusieurs chroniqueurs se sont servis du terme d'alcôve pour désigner la chambre témoin des premiers vagissements de Massillon. Partant de là et donnant à ce terme le sens restreint qu'il possède aujourd'hui, certains touristes se demandent dans quel angle se trouvaient exactement et le lit de la mère et le berceau de l'enfant. Une fausse interprétation du mot alcôve fait tous les frais de ce problème.

Au XVII[e] siècle et au siècle suivant, le mot alcôve indiquait la chambre à coucher elle-même. Le lit était généralement placé au milieu de la pièce, la tête un peu rapprochée de la

dait l'un, il était content de lui, et que, lorsqu'il entendait l'autre, il était mécontent de lui-même.

Louis XIV a pu s'approprier le trait.

muraille. De cette façon, un espace, où l'on circulait à l'aise, était ménagé autour du lit. Cet espace, que l'*Hôtel de Rambouillet* et les *Précieuses ridicules* ont immortalisé, portait la dénomination de ruelle. On y travaillait, on y lisait, on y recevait volontiers ses amis. A notre avis, le lit de la mère de Massillon se dressait au milieu de la pièce perpendiculairement au mur de l'ouest, et le berceau remplissait en partie l'intervalle entre le lit et le mur du midi.

Une porte pratiquée dans le galandage, à l'est, s'ouvrait directement sur le salon ; elle est aujourd'hui murée. Le salon n'offre rien de particulier, sinon une cheminée à cadre de marbre, sans caractère. Cette pièce, étant données ses facilités d'entrée et de sortie, devait être affectée spécialement au service de François Massillon qui y avait établi son cabinet d'affaires d'abord, et ensuite son étude de notaire.

Engageons-nous dans l'escalier dont l'énorme développement est loin d'être en proportion avec les dimensions générales de la maison (1). Les marches faites de carreaux rouges retenus par un rebord de bois, suivant la méthode locale, s'appuient d'un côté contre les murs et au centre contre un pilier. Une main courante de bois circule le long de la bâtisse.

La disposition des pièces du premier et du deuxième étage est, à peu de choses près, analogue à celle du rez-de-chaussée. La vue, des fenêtres du midi, au deuxième étage, est fort belle ; elle s'étend au loin sur la campagne et sur la mer.

A l'aide de l'escalier, on descend au sous-sol, pièce divisée en deux portions par un mur épais. Le compartiment de droite, qui possède une cheminée et qui servait, dit-on, de cuisine au temps de Massillon, n'est éclairé que par la porte donnant sur la rue des Ecuries. Cette porte, assez

(1) Les cages d'escaliers jouent, dans le midi, un rôle considérable, celui d'appareil de ventilation. De là, leur importance aux yeux des constructeurs et des habitants.

spacieuse autrefois, a été diminuée dans sa largeur ainsi qu'on peut s'en convaincre par des traces très nettes de reprise récente. La pièce, à gauche, complètement voûtée, est privée de lumière ; elle servait de cuvage, d'office pour la conservation des aliments, et de glacière. Un puits a été creusé sous la maison ; son orifice se dissimule dans l'épaisseur du mur de séparation.

Il est hors de doute que certaines parties de la demeure, celles qui sont susceptibles de dégradations rapides, boiseries, pavés, persiennes, fenêtres, toiture, ont été renouvelées depuis la jeunesse de Massillon. Les murailles sont les mêmes ; la répartition des appartements n'a pas été modifiée. S'il revenait, le grand orateur reconnaîtrait, sans aucune hésitation, les lieux qui ont abrité et les ébats de son enfance et les premiers rêves de sa jeunesse.

Il lui paraîtrait morne et resserré ce *home* comparé aux hôtels et aux villas qui émaillent le pied du rocher hyérois, il ferait, en sa présence, mine maussade et rébarbative ; à côté des larges voies, où le goût moderne se manifeste par la symétrie des façades, la rue Rabaton et celle des Ecuries prendraient des attitudes singulièrement effarouchées.

Mais, dans sa pensée, il reconstruirait, là-haut, sur le faîte, le donjon et les créneaux du vieux château-fort, déjà lézardé de son temps, mais encore fier dans sa majesté blessée, il relèverait les poternes protégées par les ponts-levis, il dessinerait à nouveau le labyrinthe des rues, propice à la défense contre les incursions barbaresques, et, dans ce cadre au relief vigoureux, d'où la banalité actuelle serait exclue, la demeure reprendrait sa véritable physionomie.

Il s'apercevrait peut-être — nous disons peut-être : il était si modeste ! — que si tout a vieilli, ou plus exactement que si tout a changé, une seule chose, de ce passé, est restée debout, marquée du sceau de la plus indéfectible pérennité, la renommée de son éloquence.

La maison que nous venons de visiter n'entra dans le

domaine des Massillons que quelques années avant la naissance de celui qui devait à jamais la rendre illustre. L'habitation paternelle était à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de la rue du Repos. François Massillon délaissa le logis pour des raisons qu'on ignore et s'établit rue Rabaton, ne se doutant guère de l'éclat qui allait rejaillir sur ce fragment de son avoir immobilier.

La maison du « berceau » n'appartient plus à la descendance des propriétaires de 1663.

En 1793, J.-B. Massillon, procureur de la Commune, se refusa à user de rigueur à l'égard des émigrés et reconnut même la royauté de Louis XVII. Dénoncé et arrêté, il s'échappa et chercha un refuge à l'étranger. Ses biens furent mis sous séquestre. Il rentra en possession de sa fortune à la fin de la Révolution. Le 29 décembre 1838, Joseph-Auguste Senès acheta la maison, moyennant 4,000 francs, à Amissis-Adèle-Claire-Marie Marin, veuve de Joseph-Paul-Edouard-Séraphin Massillon, et à Félicité-Aspasie-Séraphine Massillon sa fille (1). Le petit-fils de M. Senès en a opéré la cession, au prix de 6,000 francs, à Rosine Angit, femme d'un pêcheur gênois, qui la possède actuellement et qui l'a transformée en entrepôt à l'usage de son commerce de poissons (2).

Du nid où « l'émule » du Cygne de Cambrai sentit croître ses ailes, transportons-nous maintenant à l'église Saint-Paul.

Deux ou trois rues montueuses à gravir et nous sommes sous le porche de l'édifice. La vieille construction, défectueusement orientée, a subi de nombreux remaniements qui lui ont enlevé tout caractère archéologique. Aux portions romanes sont venues s'accoler des substructions du XVII^e^ siècle. Erigée en collégiale par bulle du pape Pie V, elle a été dépossédée, en 1842, de son titre paroissial au profit de l'église Saint-Louis.

(1) Ces dames habitaient alors Toulon.
(2) Communications notariales.

Massillon fut baptisé dans l'église Saint-Paul. Le vicaire perpétuel de la collégiale s'appelait alors Jacques Régibaud. A lui fut dévolu l'honneur et d'administrer le sacrement et de rédiger l'acte de baptême. Cet acte ayant été reproduit d'une façon très imparfaite par tous les historiens, nous nous faisons un devoir d'en rechercher la minute. Où la découvrir ? Les archives de Saint-Paul en ont été dépouillées pendant la Révolution. Il est à la mairie, dit-on ; se glisser au fil de deux ou trois rues en ayant grand soin d'éviter les faux pas que les déclivités abruptes rendent dangereux, ouvrir la porte municipale et haranguer le gardien d'une voix obséquieuse, tout cela s'exécute en de courts instants. Un gardien aimable est chose rare ; celui d'Hyères se range dans l'exception. On obtient assez facilement d'avoir dans les mains et de lire à l'aise le petit cahier qui contient le précieux document.

Ce petit cahier est composé d'un certain nombre de feuillets, noircis à la hâte d'une écriture parfois illisible. Le bon abbé Régibaud n'avait nullement pâli sur les manuscrits à vignettes et à enluminures des monastères. Plusieurs des actes qui précèdent et qui suivent celui qui nous intéresse sont écrits d'une façon par trop rudimentaire ; c'est une série de hachures à l'usage exclusif des plus intrépides paléographes.

Voici l'acte de Massillon relevé exactement au moyen d'un calque, sur la minute : « *Jehan-Baptiste Masseillon, fils de Mr François et de damosle Anne Brune, a été basptisé le trentième juin 1663. Son parrin Mr Jehan Reynoard, procureur au siège de Tollon ; sa marrine damosle Françoise de Gavoti. Après par moy soubs. Régibaud.* »

Remarquons l'orthographe primitive du mot Massillon. Plus tard, une modification se produisit ; tandis que les registres de l'Oratoire continuaient à reproduire le vocable reçu au pays natal, l'illustre prédicateur avait *déprovençalisé* son nom, si nous pouvons nous servir de cette expression, et usait assez fréquemment de l'appellation francisée que

l'histoire a définitivement consacrée. Les branches de la famille hyéroise finirent par suivre l'exemple donné et acceptèrent la transformation (1). Doit-on rendre par Monsieur, Maître ou Messire, la lettre M qui se voit avant François et avant Jehan Reynoard. Plusieurs actes, inclus dans ledit cahier de catholicité, portant, tantôt en abrégé, tantôt en entier, le qualificatif Monsieur, nous ne voyons pas de difficulté, par suite de cette constatation, à adopter ce dernier titre, bien qu'à ce moment il ne fût pas de mise courante. Néanmoins, nous préférons le mot Maître, qui s'applique mieux à la fonction et à la condition des deux titulaires (2).

Le mot *trente* se termine par une fioriture qui a induit en erreur deux ou trois écrivains. Ils ont cru lire trente-unième. Cette lecture est évidemment fausse ; le mois de juin n'a que trente jours. Si le trait fantaisiste a une signification alphabétique, il faut y voir le mot trentième.

Très affirmatif sur la date du baptême, l'acte est muet sur la date de la naissance. Jusqu'ici, il a été admis que Massillon, baptisé le 30 juin, est né le 24 du même mois. La tradition est constante sur ce point ; elle est affirmée par les inscriptions et par une possession ininterrompue. Toutefois, aucun texte formel ne vient corroborer la pré-

(1) Si l'on écrivait Masseillon, on prononçait en dialecte provençal *Massihoun*. Il est probable qu'en opérant le changement, Massillon crut se rapprocher de la prononciation méridionale. Son amour de la patrie trouva une satisfaction dans l'allure indigène du nom paternel. Dans le *Trésor du Félibrige*, par Frédéric Mistral, nous lisons la note suivante : « Massihoun, singulier masculin. Partie du harnais d'un cheval de trait : sorte de bouton qui sert à attacher les traits aux attelles ; courroie qui tient les crochets du collier. L'ouratour Massihoun : J.-B. Massillon, évêque de Clermont, né à Hyères (Var), 1663-1742. »

(2) On trouve parfois : M. de Massillon. Au XVIII[e] siècle, on usait avec générosité de la particule ; Arouet se faisait appeler M. de Voltaire ; Lerond, M. d'Alembert ; Nicolas, M. de Champfort. Danton signait d'Anton et le trop célèbre Maximilien, de Robespierre. Il est inutile d'ajouter que Massillon n'eut jamais cette faiblesse et qu'il ignora toujours le titre nobiliaire que d'aucuns lui créèrent. C'est d'ailleurs vers la fin du siècle que l'on signale cette qualification ; Massillon était mort depuis une trentaine d'années.

somption. Le futur évêque portait le nom de Jean-Baptiste : il y a dans ce fait, nous a-t-on dit, une indication. On peut répondre que le parrain s'appelait Jean et qu'il est d'usage de donner au filleul le nom de celui qui le présente aux fonts baptismaux. On insiste en insinuant que les parents avaient l'intention de donner à leur enfant pour prénom celui de son parrain, et qu'au mot Jean ils ajoutèrent Baptiste, en souvenir du saint dont la fête était célébrée le jour où le nouveau-né vint déposer une fleur au foyer domestique. L'explication est ingénieuse ; elle gagnerait assurément à s'étayer d'un document contemporain ; elle faiblit quand on considère qu'à cette époque les lois ecclésiastiques étaient observées avec une extrême fidélité, et que les raisons les plus graves pouvaient seules justifier un retard dans la réception du baptême. D'autre part, rien n'indique que ces raisons graves ne se soient pas rencontrées dans la circonstance présente; la mère était faible; nous verrons qu'elle dut renoncer à allaiter elle-même son fils ; la délivrance fut peut-être pénible ; en outre, le parrain habitait Toulon. Mais l'ondoiement, dans ces cas, s'imposait. Quoi qu'il en soit, en présence de l'unanimité des assertions, on peut tenir sinon pour certaine du moins pour très probable la date acceptée. Elle dut se conserver à l'aide de quelques notes rapides écrites dans un de ces *livres de raison* dont l'emploi était si fréquent autrefois, et où nos pères signalaient les incidents, dignes de mémoire, de leur existence. Il nous semble qu'une tradition, contre laquelle pouvaient s'élever et la coutume et les prescriptions de l'Eglise, ne se serait pas établie si elle ne reposait sur un fondement solide.

François Massillon n'eut aucune peine à déposer le verbe sur les lèvres de son fils; il était avocat. En 1672, il acheta l'étude de notaire qu'avait occupée son père, de 1647 à 1665, et qui, depuis cette dernière année, avait été gérée successivement par deux titulaires étrangers à sa famille, Commandaire et Bernard. Désormais, les Massillons laisseront

une forte empreinte dans les annales notariales d'Hyères. De 1647 à 1834, on compte six personnages du même nom possesseurs des mêmes minutes (1).

La mère, malingre et débile, ne put nourrir son enfant au delà de cinq mois ; pour soutenir ses forces, elle dut s'adjoindre une nourrice ; elle fit choix d'une excellente femme du quartier de Cafabre, nommée Jacquette Rolland. L'Evêque eut toujours une profonde reconnaissance pour sa seconde mère et celle-ci se prit d'une vive tendresse pour son nourrisson ; elle était toute joyeuse quand elle apprenait ses succès.

(1) Jehan Massillon, notaire dès 1647, marié à Catherine Reynoard, eut deux fils : François et Antoine. Antoine fit souche ; la branche s'est éteinte, il y a quelques années, en la personne de Claire Massillon, veuve Mange.

François, marié à Anne Brun, sœur de Louis Brun, contrôleur pour le roi aux salins d'Hyères, eut trois enfants : Jean-Baptiste, évêque de Clermont, Joseph et Nicolas. Il aurait eu, dit-on, un quatrième enfant, une fille.

Nicolas, milicien aux canonniers gardes-côtes, eut de son mariage avec Claire Ollivier quatre enfants : J.-B. Massillon, grand vicaire de Clermont et abbé d'Ebreuil ; Toussaint Massillon, officier de cavalerie ; Pierre Massillon, religieux ; Rose-Madeleine.

Joseph, notaire et procureur, figure, en 1705 et en 1717, comme consul d'Hyères ; marié à Thérèse Rey, il eut pour enfants : Joseph, prêtre de l'Oratoire, supérieur de la Maison de Clermont, et Jean-Baptiste.

Ce Jean-Baptiste, procureur et consul d'Hyères, en 1751, se maria en deuxièmes noces avec Catherine Bertrand. De cette union naquit Jean-Baptiste, avocat, notaire, procureur de la municipalité, en 1793 ; celui-ci mourut en 1825. De son mariage avec Emilie Couture surgirent quatre enfants : Jean-Baptiste, officier, mort à Digne en 1837 ; Cécile, morte en 1865 ; Paul, notaire, mort en 1834 ; Bruno, percepteur à Sézignon (Aude), marié à Concepta Brogues et mort à Signes en 1874. Ce dernier avait deux enfants : Léopold, officier, mort à Marseille en 1882, laissant un fils ; Emilie, résidant à Signes.

Cette généalogie, dressée, en grande partie, à l'aide de la brochure de M. Icard, d'Hyères, est incomplète. Les archives de l'Auvergne nous ont permis d'y ajouter le nom de Rose-Magdeleine, fille de Nicolas Massillon ; elles nous ont révélé également l'existence de deux autres personnages du nom de Massillon. (Voir à l'Appendice : *Documents inédits.*)

Dans son premier testament, publié récemment par M. Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme, l'Evêque de Clermont parle de quatre neveux, religieux oratoriens, et d'un cinquième, élève de l'oratoire d'Effiat. La généalogie ne mentionne que trois neveux oratoriens. Nous nous permettons d'appeler l'attention des écrivains hyérois sur ces divers documents.

A cette occasion, Véritier, dans son *Recueil de pièces intéressantes et curieuses*, édité à Lyon en 1747, raconte une anecdote peu connue.

Jacquette Rolland, étant fort âgée, eut le désir de revoir son *petit* Jean-Baptiste devenu *Grandeur*. Mais les ressources pour le voyage faisaient défaut ; elle combine son plan, entasse projets sur projets, et, finissant par s'apercevoir qu'aucun ne pouvait aboutir, elle adopte le parti extrême de se transformer en mendiante et de gagner à pied l'Auvergne. Elle prend avec elle son petit-fils, Jean-Baptiste Rolland, dont le père, frère de lait de l'Evêque, était mort l'année précédente, et part demandant l'aumône le long des routes.

Elle arrive à Clermont, exténuée de fatigue ; néanmoins, son premier souci est de frapper à la porte du palais épiscopal. Le concierge ouvre, s'enquiert du but de cette visite inattendue, ne comprend rien au récit qu'on lui fait, et, en incrédule qui connaît plus d'un tour et qui en flaire un nouveau, va en grondant prévenir l'Evêque. Massillon, surpris, ordonne d'introduire la pauvre femme ; dès qu'il la voit, il la reconnaît, et se jette dans ses bras en pleurant ; il lui offre ensuite un siège et s'apprête à l'interroger longuement. Mais la vieille nourrice, brisée par l'émotion, ne peut répondre un seul mot. A l'heure du dîner, le prélat place à sa droite la pauvre Jacquette et, à sa gauche, Jean-Baptiste qui dévorait du regard toutes les belles choses qu'il rencontrait ; mais Jacquette ne prit aucune nourriture ; la fièvre survint ; elle se mit à divaguer. Massillon fit appeler son médecin ; le cas fut jugé très grave, et, séance tenante, Jacquette est transportée dans un couvent de religieuses, où elle succomba la nuit même, à une attaque d'apoplexie. L'Evêque versa des larmes abondantes ; il voulut présider la cérémonie des funérailles et prononça de touchantes paroles « sur le grand cœur des humbles. »

Jean-Baptiste ne fut pas délaissé ; Massillon s'occupa de son éducation ; le remuant et inquiet Provençal ne put se

plier à la vie calme, il quitta Clermont, s'engagea dans l'armée royale et se fit tuer à la bataille de Rosbach.

Au foyer, on brode, pour l'enfant, les plus beaux rêves ; son intelligence précoce attire tous les éloges ; il marchera sur les traces de Patru, pense son père, et qui sait si, un jour, le mortier de velours noir ne viendra pas couronner sa tête. On sait qu'aux débats relatifs aux servitudes et aux murs mitoyens, l'orateur préférera des plaidoiries d'un intérêt plus général et plus élevé.

En attendant, il est admis, à titre d'externe, au collège des Oratoriens d'Hyères (1).

On a peu de détails sur les premières années de la jeunesse de Massillon ; elles s'écoulèrent douces et limpides, à la chaleur de l'aile maternelle. A l'exemple de ses camarades, l'élève dut courir, les jours de congé, à travers les rues de la cité et s'ébattre sur la grève du littoral.

Au collège, le latin était, suivant les méthodes du temps, la langue de rigueur ; à la maison, on parlait le provençal. La connaissance de ce dialecte fut d'un réel secours à l'Évêque de Clermont pour l'intelligence du patois d'Auvergne. Dans ses visites pastorales, il put converser avec les paysans, les comprendre et se faire comprendre d'eux, et cela avec d'autant plus de facilité et de plaisir qu'il retrouvait, dans leurs expressions, la saveur du parler natal. On sait que l'idiome auvergnat se rattache à la langue d'oc. Sauf quelques différences dans les suffixes, provenant de diverses

(1) Les Oratoriens s'établirent à Hyères en 1649 ou en 1669, suivant une seconde version. En 1700, on comptait douze religieux ; pour six livres par an, les enfants recevaient l'instruction classique. D'après les conventions faites avec la ville, les professeurs devaient apprendre aux élèves le latin et les amener jusqu'en troisième inclusivement. Plus tard, la commune exprima le désir qu'un troisième régent fût adjoint au collège, afin d'y pousser les études jusqu'à la rhétorique, ce qui fut accepté. Un arrêt du conseil du roy porta le traitement des trois régents à la somme de 450 livres. N'était-ce pas là une solution raisonnable du problème de la gratuité de l'instruction ? 450 livres pour trois régents se chargeant de la direction des études de grammaire et de littérature !

influences ethniques, c'est, de part et d'autre, le même génie se traduisant par des tours de phrases identiques.

Le lecteur en jugera par le spécimen qui suit.

Blanchard, gardien de la porte d'Hyères, s'exprime de la sorte à un certain baron qui demandait à pénétrer dans la ville, avec sa compagnie : « Monseigneur le baron, ieu ai aujourd'heuy la gardo de atquesto poarto, si vostra seigneurio voul intrar ambe Monseignour votre fils et mestre loys Henry, intras à la bono horo ; mes quant aux autres de votra compagnio, ieu non ausario los laissar intrar, et atquo per autant que yeu ay chargo del capitani que ten sta villo, nostra segnor et mestre Monseignour de la val de Charront ; local ma dict que yeu my gardesso de laissar intrar personne senso so cogier, permission et autorita. »

En 1678, nous trouvons le jeune écolier au collège des Oratoriens de Marseille, puis à l'institution d'Aix et au séminaire d'Arles. Il enseigne la cinquième et la quatrième au collège de Pézenas, les humanités et la rhétorique à Montbrison. Nommé à la chaire de philosophie du collège de Riom, en Auvergne, il est retenu à Vienne où il enseigne la théologie et où il reçoit la prêtrise, à l'âge de vingt-huit ans (1). Des aspirations d'une retraite absolue hantent son esprit ; il se retire à Sept-Fons. Ravi bientôt à la Trappe, il est placé à Paris, au séminaire de Saint-Magloire, en qualité de deuxième directeur.

En 1698 Massillon prêche le Carême à Montpellier. Dès lors, commence cette réputation qui ira sans cesse en grandissant et fera de l'orateur un des représentants les plus autorisés de la grande éloquence de la chaire.

Ce qu'il y a d'insolite, c'est que le brillant orateur ne croyait nullement à sa vocation oratoire. Ses débuts furent malheureux sans doute et le découragèrent. En 1687 il

(1) Il avait apporté pour *titre clérical* « un jardin planté d'orangers, d'arbres fruitiers et de vignes. » (Inventaire du palais épiscopal par le chanoine David.)

écrivait au P. de Sainte-Marthe ce billet significatif: « Comme mon talent et mon inclination m'éloignent de la chaire, j'ai cru qu'une philosophie ou une théologie me conviendrait mieux. »

En homme intelligent, le Supérieur n'écouta rien et l'avenir se chargea de prouver l'excellence de son coup d'œil. L'alcyon n'avait pas encore déployé ses ailes. Balancé par la vague, il dormait sur la mer tranquille (1).

— « Ce diable de Père Massillon, disait une femme du peuple, remue tout Paris quand il prêche (2). »

— « A l'église Saint-Gervais où prêche Massillon, écrivait M. Vuillart, les chaises sont louées 15 sols et les moindres 12, au lieu qu'à Saint-Etienne, où est le P. Maure, les loueuses de chaises sont humblement réduites à ne prendre que 4 sols (3). »

Louis XIV voulut entendre celui qui attirait la capitale. On connaît les résultats ; l'effet, sur le royal auditoire, fut immense (4).

(1) Les armes épiscopales de Massillon étaient *d'azur à l'alcyon reposant sur une mer d'argent.*

(2) M^me^ de Marcey, dans la Revue le *Contemporain*, année 1877.

(3) Lettre à M. de Préfontaine, citée par Sainte-Beuve (*Port-Royal*, 3^e^ édit.) M. Vuillart était un fervent de l'Oratoire. Son opinion a du prix, parce que, bien que très fier des succès du P. Massillon, le brave homme faisait intérieurement des vœux pour la réputation d'autres prédicateurs du voisinage.

Le P. Maure, oratorien, avait de la renommée. Nous pensons que la Cour et l'Oratoire le plaçaient volontiers au-dessus de Massillon. La postérité n'a pas accepté ce jugement.

(4) Quand on visite la chapelle du palais de Versailles, on cherche des yeux avec avidité la chaire où ont retenti les voix de Bossuet, de Bourdaloue et de notre Massillon. On n'écoute guère le guide attitré qui, d'un ton traînant et monocorde, s'époumone à expliquer, souvent en dépit de l'exactitude, les splendeurs artistiques de la voûte et des autels. Il semble que le célèbre sanctuaire soit plein encore d'un écho mourant. Ce n'est qu'une illusion. Nos trois grands orateurs n'ont jamais paru dans cette chapelle. Le palais de Versailles a eu successivement trois chapelles : la première, celle de Louis XIII, était près de l'escalier de marbre; la seconde, celle de Louis XIV, était là où se trouve aujourd'hui le passage qui met en communication l'aile droite avec les jardins. La partie supérieure forme actuellement le salon d'Hercule. La chapelle que l'on visite

A partir de ce moment précis, l'Oratorien fut connu de toute la France; la duchesse d'Orléans, mère du Régent, l'appelait : « Mon bon ami ; » la Cour, qui distribuait les faveurs, rechercha son amitié, et les paroisses les plus en vue, ses sermons..

Pouvons-nous ne pas rappeler le fameux discours sur le *Petit nombre des élus.* Les auditeurs furent vivement émus. Maury raconte que Louis XIV, qui était présent, changea de visage et se couvrit le front de ses mains pour dissimuler son trouble. « Il y eut un endroit, dit Voltaire, où un transport de saisissement s'empara de l'auditoire ; presque tout le monde se leva à moitié par un mouvement involontaire; le murmure d'acclamation et de surprise fut si fort qu'il troubla l'orateur. C'est un des plus beaux traits d'éloquence qu'on puisse lire chez les nations anciennes et modernes. De pareils chefs-d'œuvre sont très rares. »

maintenant est l'œuvre de Mansart. Commencée en 1699, elle fut terminée en 1710. C'est donc dans la deuxième chapelle que s'est fait entendre Massillon, héritier de Bossuet et Bourdaloue.

CLERMONT

On connaît la page que Chateaubriand a consacrée à Clermont :

« Me voici au berceau de Pascal et au tombeau de Massillon ! quels souvenirs !.....

» La position de Clermont est une de plus belles du monde. Qu'on se représente des montagnes s'arrondissant en un demi-cercle, un monticule attaché à la partie concave de ce demi-cercle ; sur ce monticule, Clermont ; au pied de Clermont, la Limagne formant une vallée de vingt lieues de long et de six, huit et dix de large.

» La place de la Poterne offre un point de vue admirable sur cette vallée. En errant par la ville, au hasard, je suis arrivé à cette place vers six heures et demie du soir. Les blés mûrs ressemblent à une grève immense d'un sable plus ou moins blanc. L'ombre des nuages parsemait cette plage jaunie de taches obscures comme des couches de limon ou des bancs d'algue ; vous eussiez cru voir le fond d'une mer dont les flots venaient de se retirer.

» Le bassin de la Limagne n'est point d'un niveau égal ; c'est un terrain tourmenté dont les bosses, de diverses hauteurs, semblent unies quand on les voit de Clermont, mais qui, dans la vérité, offrent des inégalités nombreuses et forment une multitude de petits vallons au sein de la grande vallée. Des villages ornés de maisons de campagne blanches, de vieux châteaux noirs, des collines rougeâtres, des plans de vignes, des prairies bordées de saules, des noyers isolés qui s'arrondissent comme des orangers ou portent leurs rameaux comme les branches d'un candélabre, mêlent leurs

couleurs variées à la couleur des froments. Ajoutez à cela tous les jeux de la lumière. A mesure que le soleil descendait à l'occident, l'ombre coulait à l'orient et envahissait la plaine. Bientôt, le soleil a disparu ; mais, baissant toujours et marchant derrière les montagnes de l'ouest, il a rencontré quelque défilé débouchant sur la Limagne ; précipités à travers cette ouverture, les rayons ont soudain coupé l'uniforme obscurité de la plaine par un fleuve d'or. Les monts qui bordent la Limagne au levant, retenaient encore la lumière sur leur cime ; la ligne de ces monts tracée en l'air, se brisait en arcs dont la partie convexe était tournée vers la terre. Tous ces arcs se liant les uns aux autres par les extrémités, imitaient, à l'horizon, la sinuosité d'une guirlande ou les festons de ces draperies que l'on suspend aux murs d'un palais avec des roses de bronze. Les montagnes du levant, dessinées de la sorte et peintes, comme je l'ai dit, des reflets du soleil opposé, ressemblaient à un rideau de moire bleue et pourpre, lointaine et dernière décoration du pompeux spectacle de la Limagne étalée à mes yeux. Les deux degrés de différence entre la latitude de Clermont et celle de Paris sont déjà sensibles dans la beauté de la lumière ; cette lumière est plus fine et moins pesante que dans la vallée de la Seine, la verdure s'aperçoit de plus loin et paraît moins noire :

Adieu donc, Chanonat ; adieu, frais paysages ;
Il semble qu'un autre air parfume vos rivages ;
Il semble que leur vie ait ranimé mes sens,
M'ait redonné la joie et rendu mon printemps.

(DELILLE.)

» Il faut en croire le poète de l'Auvergne (1). »

C'est en Auvergne, à Clermont, que nous allons désormais retrouver Massillon.

L'évêché de Clermont devint vacant par la mort de

(1) Chateaubriand : *Cinq jours en Auvergne*, 2, 3, 4, 5, 6 octobre 1805.

Mgr Bochard de Saron, survenue en 1715 (1). Le siège fut offert, en 1717, à l'abbé Louis d'Illiers d'Entragues, aumônier du roi, qui préféra l'évêché de Lectoure (2).

Les vues du roi se portèrent sur l'abbé Camille Le Tellier de Louvois, fils du célèbre ministre, qui refusa. Le nom d'Entragues se perd dans une discrète pénombre. L'abbé de Louvois était né à Paris, en 1675. Il fut, dans toute l'acception du mot, un enfant phénomène. A douze ans, il soutint, dans une des salles de la bibliothèque royale, un examen sur l'Iliade et l'Odyssée, et répondit aux questions de Bossuet qui passait pour un des plus forts hellénistes de son temps. En 1700 il est docteur en Sorbonne ; en 1706 l'Académie française lui ouvre ses portes ; il est membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Inscriptions, et enfin bibliothécaire du roi et intendant du cabinet des médailles. Saint-Simon ne l'aimait pas. Il lui décoche une de ces flèches empoisonnées qu'il avait toujours en réserve pour ses adversaires : « Il s'était attendu, dit-il, aux plus grands postes et il se trouvait trop vieux pour en accepter si médiocre (l'évêché de Clermont)..... Il ne put en digérer l'humiliation et il aima mieux hazarder ne point sortir du second ordre. » Gros de Boze fait la contre-partie : « Il ne considéra, écrit-il, que l'impossibilité de pouvoir satisfaire à l'obligation canonique des visites pastorales, dans des paroisses montagneuses où l'on ne pouvait aller qu'à cheval. » Selon toute vraisemblance, Gros de Boze est ici dans la vérité. L'abbé de Louvois souffrait fréquemment de la pierre. Moins d'un an après son refus, il se résigna à se mettre entre les mains des chirurgiens. Il se prépara à la cruelle opération, très chrétiennement, comme à une mort certaine. L'opération eut lieu le 29 octobre 1718. La pierre s'écrasa sous l'instrument, on dut l'arracher par morceaux ; la fièvre se déclara

(1) Bochard de Saron, issu d'une famille de robe, était évêque de Clermont depuis le 31 août 1692.

(2) *Etrennes ecclésiastiques pour la province d'Auvergne*, année 1766.

et le malade succomba après huit jours d'affreuses souffrances. Il n'était âgé que de quarante-trois ans et demi.

D'Entragues et de Louvois se distinguaient par un jansénisme militant. Ils agirent avec sagesse en se tenant hors de l'Auvergne où ils n'auraient pas manqué d'attiser les disputes et les divisions qui agitaient le pays. Leur non acceptation ouvrit la voie à l'élu providentiel. Massillon fut nommé le 7 novembre 1717. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Sa prise de possession n'eut lieu que le 29 mai 1719. Rome fit attendre les bulles. L'abbé d'Entragues ne fut pas étranger à ce retard ; son opiniâtreté janséniste avait éveillé des craintes, et sa nomination à Lectoure n'alla pas sans heurts.

Si, de nos jours, ceux qui quittent l'Auvergne conservent de notre province un souvenir profond, aiment à penser à elle et à y revenir, il n'en était pas ainsi au XVIII^e^ siècle. L'administrateur que le cours des circonstances y amenait se croyait volontiers quelque peu en exil. Nos montagnes, nos vallées, la rugosité par trop légendaire de nos mœurs, l'étendue de la juridiction embrassant une région fort vaste où les sentiers ne manquaient pas mais où les routes larges et droites faisaient défaut, la modicité des revenus attachés à la charge, toutes ces choses n'offraient que de médiocres séductions. Aussi, n'est-ce point à un prince du sang, ni même aux membres simplement en évidence de la noblesse que pouvait être présenté avec avantage l'évêché de Clermont.

Saint-Simon le croyait: de là ses réflexions malignes à l'égard de l'abbé de Louvois au désintéressement duquel il n'ajoutait qu'une foi restreinte. Massillon n'appartenait qu'à la roture; sa réputation d'orateur était son seul blason. Le nouvel évêque ne se laissa pas effrayer par ce que saint François de Sales aurait appelé les apparences maussades de son épouse, il accepta de bon cœur l'anneau nuptial, et, l'histoire le prouve, l'union compta parmi les plus heureuses.

Nous n'avons pas l'intention de refaire ici l'historique de

ce fécond épiscopat ; nous renvoyons aux livres spéciaux (1) ; nous nous limiterons à quelques aspects particuliers.

Rompant avec un usage antique, Massillon fit son entrée, à Clermont, avec la simplicité qui était dans ses goûts et qu'il apporta dans tous les actes de sa vie. Il est fâcheux, néanmoins, qu'il eût cru devoir, dans cette circonstance, déroger à la coutume. L'évêque nommé se rendait au monastère de Saint-Alyre d'où il était solennellement conduit par le clergé et les corps constitués à la Cathédrale. Là, s'achevait l'installation.

Le quartier de Saint-Alyre a été le berceau du christianisme en Auvergne ; dans ce faubourg furent déposés les corps des premiers fidèles. Les pontifes, successeurs de saint Austremoine, aimèrent tous, au début de leur charge, à se réclamer de cet antique souvenir. En partant du *Vicus christianorum* pour prendre possession de leur juridiction, ils semblaient mettre le présent sous l'égide et la garantie d'un passé plein d'enseignements glorieux.

M. Blampignon, désireux de défendre la mémoire de Massillon, traite cette touchante cérémonie « d'usage gothique. » Mgr de Bonal, successeur médiat de Massillon, ne pensait pas de la sorte. Il regretta de n'avoir point connu cet usage gothique ; il se serait empressé, disait-il, de s'y conformer.

Il vaut mieux dire toute la vérité ; des abus, inévitables dans la série des siècles, s'étaient glissés dans l'exécution fort compliquée du programme fastueux réglant les détails de l'entrée. La cérémonie avait gagné en ampleur ; elle avait perdu en simplicité naïve. Les frais qu'elle suscitait étaient considérables. Massillon, on le sait, n'avait que des ressources modiques. Ses sermons, dont la vente l'au-

(1) V. principalement : L'*Episcopat de Massillon*, par M. l'abbé Blampignon ; Paris, Plon, 1884, ouvrage faisant suite au volume : *Massillon*, Paris, Palmé, 1879 ; — *Correspondance de Massillon*, par M. l'abbé Blampignon, Bar-le Duc, Guérin, 1869 ; — Série d'articles sur Massillon, par M^me^ de Marcey, revue *Le Contemporain*, année 1877 ; — *Etude sur Massillon*, par M. l'abbé Attaix ; Toulouse, Chauvin, 1883.

rait rendu riche, s'obstinaient à se dissimuler modestement dans les cartons, à l'état de manuscrits. Le régent et un ami, M. Crozat, étaient réduits à venir au secours du prélat (1). Dans l'impossibilité où il se trouvait de modifier le chiffre des dépenses, sans soulever des murmures, Massillon trancha radicalement la difficulté en supprimant la cause des frais. Personne ne se méprit sur le motif qui inspira cette conduite. Le Chapitre, lésé dans un de ses droits, reçut plus tard une compensation (2).

Voici le procès-verbal d'installation : « Aujourd'hui, lundi de la Pentecôte, vingt neuf mai mil sept cent dix neuf, heure de trois après midi, par devant nous, Jean Chaudessolle et Antoine Lemasson, notaire gardes notes du Roi et apostoliques en cette ville et cité de Clermont, principale et capitale de la province d'Auvergne, ont comparu vénérables personnes messires Jean Gaschier, ancien chanoine de l'église Cathédrale de Clermont, et Michel David, aussi chanoine et baile de la dite église ; lesquels nous ont dit et remontré qu'ils avaient été commis par messieurs du vénérable Chapitre de la dite église, pour pourvoir à la cérémonie qui se devait faire ce jourd'hui, en la réception et prise de possession réelle et corporelle du révérend père en Dieu messire Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont, nommé par Sa Majesté, et pourvu de bulles par Sa Sainteté ; lequel seigneur évêque n'a pas voulu que la ville de Clermont lui fît aucune entrée.

» Mais quant à la cérémonie qui se devait faire dans la dite église, les dits sieurs chanoines commissaires réquéraient de les assister pour leur octroyer acte de tout ce qui

(1) V. Appendice : *Documents inédits*.

(2) On ne sait dans quelle maison Massillon descendit à son arrivée à Clermont ; peut-être est-ce au Séminaire. Nous voyons dans le procès-verbal d'installation qu'il ne se rendit à l'évêché que demi-heure avant la cérémonie. Ses successeurs, Mgr de La Garlaye et Mgr de Bonal, descendirent au Séminaire (actuellement caserne d'infanterie, boulevard Trudaine) et logèrent dans le pavillon ouest (aujourd'hui conseil de guerre du corps d'armée).

se passerait en la dite cérémonie et le rédiger par écrit ; et, pour cet effet, les dits sieurs chanoines ont fait dresser en notre présence une grande table couverte d'un tapis qu'ils ont fait poser au milieu de la place et vis à vis de la grande fontaine, vis à vis de la grande porte de la dite Cathédrale, qui est du côté du midi, et sur le milieu de la table fait mettre un livre Missel en velin, icelui ouvert à l'endroit où commence le sacré Canon, et où est imprimée en miniature l'image du saint Crucifix ; fait porter par un des petits trésoriers de la dite église, *la chape à l'évêque,* qui est en broderie d'or et de soie ; et ayant été pourvu par le moyen des bedeaux du dit Chapitre, et même par des huissiers qui étaient en haie des deux côtés, depuis la dite porte de l'église jusques au coin de la muraille du jardin de l'évêché, pour empêcher le trouble qui aurait pu arriver par la foule du peuple venu de toutes parts pour voir la réception de leur pasteur ; et à l'heure de trois heures seraient survenus messieurs les dignitaires, chanoines, choriers et habitués de la dite église, diacres, sous-diacres avec les enfants de chœur portant les croix, chandeliers, bénitiers d'argent ; précédés par leur bedeau portant une masse élevée d'argent ; lesquels se seraient rangés, faisant deux chœurs, et tous revêtus de chapes, attendant la venue du dit seigneur évêque, qui était pour lors dans son palais épiscopal, où il était venu demi-heure auparavant ; et le dit seigneur évêque, s'étant préparé dans son dit palais épiscopal, serait survenu, revêtu d'une soutane violette, d'un rochet, d'un camail et d'un bonnet carré noir, accompagné de plusieurs ecclésiastiques étant en surplis et bonnets carrés, de monsieur Boucher, intendant de cette province, et d'un grand nombre de notables personnes et seigneurs de la province, la dite place étant remplie d'une affluence de peuple tant de la ville que des lieux circonvoisins ; le dit seigneur évêque se serait présenté au devant de la dite table ; et, à l'instant, serait survenue vénérable personne messire Joseph Julhien, prêtre, chantre et chanoine de la dite église Cathédrale, lequel, après avoir salué avec

une profonde révérence le dit seigneur évêque, l'aurait harangué en langue latine pour et au nom de messieurs du vénérable Chapitre de la dite église, auquel le dit seigneur évêque ayant répondu en même langue, assurant qu'il aimerait cordialement son église Cathédrale, aurait requis le sieur chantre, en lui exhibant ses bulles apostoliques, de le mettre en la réelle, actuelle et personnelle possession ; sur quoi, les dits sieurs Gaschier et David, adressant leur parole au dit sieur évêque, l'auraient prié auparavant de donner le baiser de paix à la dite église Cathédrale, son épouse, et des arrhes de l'amitié et bienveillance qu'il vient de lui témoigner, par le serment qu'il vient de prêter en la forme et manière que, de temps immémorial, les seigneurs évêques, ses prédécesseurs, ont accoutumé de faire à leur nouvelle réception et prise de possession, et, à cette fin, lui auraient présenté la copie du dit serment fidèlement tiré de ses origines..... La lecture faite du dit serment de mot à mot, à haute et intelligible voix, par messire Jean Brunier, prêtre secrétaire du dit Chapitre cathédral, au dit seigneur évêque, lequel adhérant à la prière des dits sieurs Gaschier et David, chanoines, aurait mis la main sur les saints Evangiles, et fait librement le dit serment à la manière ordinaire, après en avoir signé l'acte séparément avec nous, notaires soussignés, consentant même qu'acte fût octroyé au dit Chapitre de la dite prestation de serment par nous dits notaires et à ce présents. Et à l'instant le dit sieur Julhien chantre lui aurait ôté son bonnet carré et son camail, l'aurait vêtu d'un surplis sur son rochet, mis sur son bras l'aumusse de menu-gris de la même façon qu'étaient les autres chanoines de la dite église, lui aurait ensuite donné *la chape à l'évêque* par dessus le susdit habit canonical ; lui aurait mis sur la tête une mitre en broderie d'or et lui aurait donné à la main le bâton pastoral appelé la crosse ; laquelle crosse le dit seigneur évêque a donnée à l'instant à un de ses aumôniers, et la dite aumusse à un autre de ses aumôniers, pour le tout porter devant lui ; et aussitôt après, le dit sieur chantre a

baisé la main du dit sieur évêque, et l'ayant avec la main droite aurait entonné le *Te Deum laudamus*, lequel les sieurs dignitaires, chanoines, semi-prébendés, choristes et habitués ont continué à chanter en faux-bourdons, entrant processionnellement dans la dite église, passant au devant des chapelles de sainte Catherine, de saint Julien, de sainte Barbe, dans le milieu de l'église, jusques dans le chœur d'icelle, où étant le dit sieur chantre tenant toujours le dit sieur évêque par la main, lui aurait fait faire une profonde inclination à l'entrée du chœur, icelui fait monter aux hautes stalles du côté de la main droite, et placé à la deuxième stalle en entrant proche l'endroit où les sieurs Prévot et Doyen sont placés ; la dite deuxième stalle joignant celle du sieur Prévot, dans laquelle ayant resté quelque temps le dit sieur chantre est venu reprendre le dit seigneur évêque, et l'a conduit par la main au milieu du chœur et y a fait quatre révérences, la première au Saint-Sacrement et les autres aux trois côtés du chœur ; le dit sieur chantre l'a conduit dans la chaire épiscopale au dessus du degré du chœur du côté droit, et y ayant demeuré quelque temps, le dit sieur chantre serait venu reprendre le dit seigneur évêque et l'a conduit par la main jusques à la dernière marche de maître-autel, où, après avoir adoré le Saint-Sacrement et fait sa prière, l'a fait monter à l'autel et le lui a fait baiser. Et le dit sieur chantre a en même temps déclaré au dit seigneur évêque que, par toutes ces cérémonies, il mettait le dit seigneur évêque en la vraie, réelle, actuelle et corporelle possession de son dit évêché et canonicat y annexé ; et après ce le dit seigneur évêque s'étant remis et placé dans sa dite chaire épiscopale, le dit sieur chantre, après avoir salué le dit seigneur évêque d'une profonde inclination, se serait retiré dans le chœur et dans sa stalle ; lequel seigneur évêque aurait commencé et tenu vêpres, et icelles achevées, donné la bénédiction solennelle, après laquelle le dit seigneur évêque s'étant retiré dans la chapelle de saint Georges, proche la grande sacristie, il aurait quitté ses habits ponti-

ficaux, et ensuite il a été conduit d'icelle dans son palais épiscopal (1). »

L'évêché de Clermont offrait, à son titulaire, deux résidences: le palais épiscopal proprement dit, situé à Clermont, et la campagne d'été placée en vedette, à droite de l'Allier, au sommet du gracieux coteau de Beauregard. Il y avait encore Mauzun ; mais le terrible Richelieu y avait accumulé des ruines. Sur les murs lézardés, on y lisait le décret de 1627.

Le palais de Clermont jouissait d'un certain confort.

Ami du calme, du grand air, des vastes horizons et de la solitude, Massillon aima d'une prédilection marquée le site de Beauregard. Avec sa ceinture de tours crénelées et son paysage austère, Mauzun n'aurait rien dit à l'âme douce et tendrement mélancolique de l'enfant d'Hyères.

Le palais épiscopal de Clermont s'étendait dans l'espace compris aujourd'hui entre le haut de la rue des Chaussetiers et la place Saint-Genès. Il occupait cet emplacement depuis le XIII^e^ siècle.

Les premiers évêques arvernes, au I^er^ ou au III^e^ siècle de l'ère chrétienne (2), s'établirent dans le faubourg qui occupe la pente nord-ouest de la cité. Au delà de l'enceinte gallo-romaine, entre la chaussée de Claudius et la voie qui franchissait les collines de Montjuzet et de Chanturgues, s'élevait un groupe de maisons où les fidèles veillaient avec soin sur les cryptes ou confessions qui étaient témoins de la célébration des mystères. Ce groupe de constructions connu, au dire de Grégoire de Tours, sous le nom de *Vicus christianorum* (3), abrita le séjour des illustres pontifes dont les noms ouvrent la série des évêques de Clermont. Saint Alyre, le plus célèbre d'entre eux, donna son nom au quartier. Au

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme ; M. l'abbé Attaix a publié cette pièce dans son *Etude sur Massillon*.

(2) Nous disons : au I^er^ ou au III^e^ siècle, pour ne point entrer dans la controverse qui divise les historiens.

(3) Faubourg des chrétiens.

v^e^ siècle, la paix étant assurée à l'Eglise, l'évêque saint Namace fit édifier, sur le point culminant de la colline où s'étage la ville, une église dont Grégoire de Tours nous a conservé la description. Les évêques résidèrent désormais près du nouveau monument.

En l'absence de tout document permettant de fixer d'une façon précise l'emplacement de la demeure des évêques à la suite de la translation opérée par saint Namace, nous croyons que les pontifes d'Auvergne cohabitèrent avec les membres du Chapitre cathédral. Les chanoines résidaient à l'ouest de l'édifice ; leurs maisons s'appuyaient contre les dernières travées. Un archéologue (1) a avancé que la demeure épiscopale se trouvait à l'est, près de l'abside, vers la rue dénommée actuellement rue des *Grands-Jours*. Cette opinion est une pure hypothèse qu'aucun document ne corrobore.

Au xiii^e^ siècle, en 1248, l'évêque Guy de la Tour construisit un corps de logis au sud-ouest de la Cathédrale et en fit la résidence épiscopale.

Vers la fin du xiv^e^ siècle, Henri de la Tour acheta divers immeubles et agrandit le palais.

Au xv^e^ siècle, Martin Gouge de Charpaigne et Jacques de Comborn y firent exécuter différents embellissements. Charles II de Bourbon conçut le projet de reconstruire ou du moins de restaurer, sur une vaste échelle, sa résidence.

Au xvi^e^ siècle, Jacques d'Amboise et Thomas du Prat, poursuivant le même but, donnèrent au palais le caractère artistique qu'il conserva jusqu'à la Révolution. Sur les murailles et aux voussures des portes et des fenêtres, les motifs délicats de la Renaissance se mariaient heureusement aux lignes pleines de flexibilité du gothique flamboyant (2).

Gaignières, qui a dessiné les blasons que l'on voyait de son temps (3) dans les appartements de l'hôtel, nous dit qu'au sommet de la toiture en ardoises courait, dans toute

(1) M. Mallay.
(2) Archives du Puy-de-Dôme ; fonds de l'Evêché.
(3) Gaignières est mort en 1715.

la longueur, une lame de plomb, portant, de distance en distance, les armoiries de Thomas du Prat (1). Ces mêmes armoiries étaient peintes au-dessus de quelques fenêtres et sur la clef d'arceau de la grande porte de l'évêché. Plusieurs vitraux, placés aux fenêtres, reproduisaient les armoiries de Jacques de Comborn ; ces armoiries étaient écartelées de celles de Clermont. Çà et là, se montrait également le blason de Gouge de Charpaigne, accosté des écussons appartenant aux familles alliées à la maison du prélat (2).

La principale façade du palais s'étalait à l'est. Au devant, était un jardin orné d'un jet d'eau. A droite, se dressait le bâtiment de l'officialité. A gauche, un mur remplaçait la chapelle de Sainte-Croix, démolie en 1669. Un peu plus à gauche, se trouvait le portail d'entrée, adossé, d'un côté, à une tour carrée qui elle-même servait de contrefort à l'angle nord du logis.

Toute cette ordonnance topographique a disparu à l'époque de la Révolution. L'hôtel épiscopal fut alors vendu à titre de bien national. Le jardin devint une place, sur laquelle vinrent se dresser les lourdes murailles d'un théâtre (3). Dans l'acte de vente, la ville se réserva un espace suffisant pour établir une rue appelée aujourd'hui *rue Royale*. Modifiée suivant le caprice des propriétaires, la résidence des évêques perdit son aspect conventuel. De nos jours, on retrouve à peine, dans la rue des Chaussetiers et dans la rue Massillon, des vestiges de ces élégantes constructions qui constituaient pour le quartier un ornement et pour l'œil une satisfaction (4).

(1) D'or à la fasce de sable accompagnée de trois trèfles de sinople.

(2) Gaignières ; Bibliothèque nationale : Manuscrits.

(3) A son tour le théâtre a disparu. Une place spacieuse a heureusement succédé à cette masse difforme. C'est au sein de cette place que doit s'élever, en mémoire du huitième centenaire de la Croisade, la statue d'Urbain II.

(4) Au Concordat, les évêques de Clermont s'établirent, rue Massillon, dans l'ancien hôtel Montboissier, et, en 1847, rue Pascal, dans l'ancien palais de l'Intendance.

Lorsqu'il entra en possession des immeubles attachés à la mense, Massillon dut pourvoir à des exigences pressantes de réparation et d'entretien. Son prédécesseur, Bochard de Saron, n'avait, en aucune façon, hérité de l'esprit d'entreprise de ses prédécesseurs. C'était une nature calme, rècherchant le silence et le recueillement. Aussi le nouvel hôte se vit-il dans la nécessité de faire face, en toute hâte, aux besoins les plus urgents. Il apporta, dans l'exécution des plans et des devis, ce goût d'ordre, de méthode et d'économie bien entendue, qui le dirigea toujours. Il ne voulait point de luxe ; mais il voulait que ses appartements eussent ce grand air de distinction simple et aisée qu'il revêtait lui-même dans sa personne.

L'évêché n'avait qu'un étage : au rez-de-chaussée se tenait le personnel domestique : concierge, valet de chambre, cocher, hommes de peine. Quelques pièces servaient de cuvage, de cuisines ; d'autres, mieux aménagées, étaient affectées au greffe et à la chancellerie ; au premier, dans les chambres situées au sud-est, résidait Massillon. Là se trouvaient, à côté de la chambre à coucher, le bureau de travail, orné d'une modeste table de bois peint en noir et, dans une galerie, sur de nombreux rayons, la bibliothèque où la main du maître venait sans cesse prendre et déposer des volumes. On peut dire que la vie de Massillon, à Clermont, se déroulait dans cette bibliothèque qu'il aimait « d'une violente amour. » Tous les instants laissés libres par une existence très occupée, se passaient entre ces rangées de livres pour lesquels l'artiste auvergnat Sureau sculptait des encadrements variés et gracieux (1). Près de la galerie s'ouvrait une petite chambre appelée le cabinet fort, parce que la porte en était de fer. L'Évêque y déposait, à l'abri des doigts profanes, ses papiers intimes. A sa mort, on y découvrit les manuscrits des im-

(1) Par des quittances conservées aux archives du Puy-de-Dôme, on constate que les boiseries de la galerie et de la bibliothèque ont été terminées en 1728.

mortels Sermons. En se rendant vers les pièces du nord-est, on remarquait un vaste salon dont les murs étaient chargés de toiles peintes représentant divers personnages historiques, et une chapelle dédiée à saint Austremoine, patron de l'Auvergne. Parmi les tableaux, nous signalons, d'après l'inventaire fait à la mort de Massillon, les portraits du cardinal de Bérulle, de saint François de Sales, de la reine Marie Leczinska (1). Dans d'autres appartements, on remarquait les portraits de Louis XIV, de Louis XV, du cardinal Fleury, du maréchal de Villeroi et de la duchesse de Ventadour.

La chapelle fut l'œuvre de Massillon ; il l'embellit de sculptures exécutées par Sureau (2), et de tableaux dont l'inventaire ne signale pas la valeur artistique, mais qui, certainement, devaient se ressentir du bon goût de celui qui les avaient choisies (3). Comme les ordinations étaient faites dans cette chapelle, le prélat voulut que le nom de saint

(1) Dans la collection des tableaux, on distinguait le *Martyre de saint Sébastien*. Un écrivain de Clermont, M. Cohendy, dit, à ce propos, que cette toile se trouve aujourd'hui dans l'église d'Aigueperse. C'est là une erreur : il n'y a aucun rapport entre le tableau possédé par Massillon et la remarquable peinture à la détrempe possédée par l'église d'Aigueperse.

Massillon est né en 1663. Or, vingt-six ans auparavant, en 1637, M. de Mesgrigny, dans sa *Relation de l'Etat d'Auvergne*, écrivait ces mots : « A Aigueperse, près de la maison des seigneurs, il y a une chapelle dans laquelle il y a un tableau de saint Sébastien que l'on estime être une des meilleures pièces du monde, et les peintres n'en peuvent connaître la manière et ne savent s'il est en huile ou en détrempe. M. le duc de Chevreuse, et feu M. le maréchal d'Effiat, pendant qu'ils étaient gouverneurs de la province, en ont fait tous d'eux d'excellentes copies. » (Bibliothèque de Clermont : Manuscrits.)

(2) Clermont n'a pas encore rendu à Sureau l'hommage qu'il lui doit. Ce modeste « menuisier » était un artiste de valeur. Chez lui, une conception large et ferme s'accordait avec une exécution souple et délicate. Ses œuvres ont disparu en partie. Ce qui reste mérite l'attention. Les boiseries du chœur de Saint-Pierre-les-Minimes, à Clermont, appartiennent à son ciseau ; elles avaient été « ouvrées » pour la chapelle des Cordeliers, aujourd'hui dépôt des archives départementales du Puy-de-Dôme.

(3) En 1730, Massillon reçut une quittance finale de la somme de 10,863 livres, pour payements opérés à l'occasion de la construction de la chapelle. La quittance était signée par le sieur Peyrat, menuisier, associé de Sureau. (Archives départementales.)

Austremoine présidât à la naissance sacerdotale de ses frères en labeur : il demanda à l'abbaye de Mozat des reliques du grand évêque arverne et le prieur s'empressa de déférer à ce désir (1).

Par la lecture attentive des inventaires, on peut se faire une idée assez exacte du caractère de Massillon. Il y a une relation étroite entre l'arrangement d'une demeure et la trempe d'esprit, la manière de penser et d'agir de l'homme qui y séjourne. Chacun de nous dispose son milieu à son image, volontairement ou inconsciemment ; les objets qui nous entourent sont un miroir qui reflète notre âme. Or, si nous ne nous abusons, il semble que le palais de Clermont porte l'empreinte du maître.

Tout y est calme : Massillon n'est pas un nerveux, vivant de secousses et de soubresauts ; tout y est digne : l'orateur a puisé dans ses habitudes ecclésiastiques, dans ses fréquentations à Paris et à Versailles, une distinction parfaite ; tout y respire la bienveillance, la douceur et la bonté ; le pontife était l'amabilité même. Dans l'ornementation sobre se révèle le sens esthétique ; l'ordre indique un esprit vigoureusement discipliné. N'est-ce point ici qu'on pourrait dire que le bien ne fait pas de bruit, parce que souvent le bruit ne fait pas de bien. L'évêché était vraiment l'habitation d'une « âme sensible. » Nous employons ce mot avec hésitation ; le XVIII^e^ siècle en a tant abusé ! Néanmoins, nous le maintenons, en lui conservant sa signification précise.

La question historique des origines épiscopales de Beauregard n'a jamais été fixée avec soin. A quelle époque les évêques de Clermont se sont-ils établis sur cette pittoresque éminence d'où la vue est féerique et où le climat est d'une salubrité parfaite ? on l'ignore ; cette butte privilégiée attend encore son historien. La première mention qui la concerne date du XIII^e^ siècle. Guy de la Tour, évêque de Clermont,

(1) Ajoutons qu'au-dessus du premier étage, dans les combles, s'ouvrait une série de mansardes destinées aux serviteurs de l'hôtel.

légua par testament, en 1285, aux Dominicains de la ville, sa bibliothèque conservée au château de Beauregard.

Les évêques Charles de Bourbon, Jacques d'Amboise et Guillaume Duprat résidèrent souvent à Beauregard et se plurent soit à rebâtir soit à agrandir leur demeure.

Massillon se prit d'affection pour ce site ravissant. De sa terrasse, il découvrait distinctement onze villes et quatre-vingt-dix-huit bourgs ou villages. Au loin, à l'horizon, les monts Dores profilent sur le ciel leurs dentelures neigeuses, et, à côté, les monts Dômes arrondissent sur des piédestaux de granit leurs protubérances cratériformes. Sur les sommets et dans les vallées, les jeux de lumière, à l'aube et au crépuscule, sont d'une beauté sans pareille.

Au premier plan et dans tout l'éclat de sa féconde richesse, s'ouvre la Limagne, que l'Allier fait resplendir du miroitement de ses flots. Que de fois Massillon, en présence de ce spectacle, dut répéter les paroles de Sidoine Apollinaire : « *Taceo illud æquor agrorum, in quo sine periculo quæstuosa fluctuant in segetibus undæ, quod industrius quisque quo plus frequentat hoc minus naufragat; viatoribus molle, fructuosum aratoribus, venatoribus voluptuosum; quod montium cingunt dorsa pascuis, latera vinetis, terrena villis, saxosa castellis, opaca lustris, aperta culturis, concava fontibus, abrupta fluminibus; quod denique hujusmodi est, ut semel visum advenis multis patriæ oblivionem sæpe persuadeat* (1). » Bel éloge auquel notre Savaron a ajouté le charme de son style. « Je t'ay la particulière beauté de ce territoire, la mer des champs en laquelle on voit ondoyer les scillons d'une riche moisson, sans péril de naufrage, et plus les mesnagers la fréquentent, moins ils risquent, surtout délectable aux voyageurs, profitable aux laboureurs, plaisante aux chasseurs, le doz de ses montaignes sont entourez de pascages, les rochers de chasteaux, les couverts de boscages, les descouverts de labourages, les creux de fontaines, les précipices de fleuves, bref ce pays

(1) *Sidoine Apollinaire*, livre IV, lettre XXI.

est si agréable que les étrangers charmez du seul abord ont souvent oublié les naturels attraits de leur patrie (1). »

Que de fois encore, Massillon dut se rappeler la page où Grégoire de Tours raconte que Childebert, roi mérovingien, exprimait souvent ses regrets de n'avoir pu contempler la Limagne à cause d'un brouillard épais qui la plongea dans l'obscurité : « *Dicere enim erat solitus rex : Velim arvernam Lemanem, quæ tantæ jucunditatis gratia refulgere dicitur, oculis cernere.* Le roi avait coutume de dire : Je voudrais bien voir de mes propres yeux cette Limagne d'Auvergne, qu'on dit si belle et si riante (2). »

Cette retraite de Beauregard, faite à souhait pour le plaisir des yeux et de l'âme, ne tarda pas à être le séjour, recherché avec avidité, de l'Évêque. En même temps qu'il restaurait le principal corps d'habitation, il donnait aux allées du parc un nouveau tracé, il élargissait les avenues ombragées et plantait un bois, choisissant lui-même les essences et veillant sur leur venue (3).

Il appréciait trop le faire habile de Sureau pour se priver de son concours. Il ouvrit une chapelle et chargea l'artiste de la décoration. Sureau exécuta des lambris, des panneaux et un autel, dans le goût de l'époque, c'est-à-dire en style rocaille (4). « Bientôt, écrit M. Cohendy, la résidence de

(1) Savaron : *Origines de Clairmont.*

(2) *Historia Francorum*, livre III, 9.

(3) Comme le palais de Clermont, la maison de Beauregard n'avait qu'un seul étage, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les inventaires inédits que nous publions. Au rez-de-chaussée, les grands appartements, c'est-à-dire la grande salle dont les murs portaient de nombreuses cartes géographiques, le salon de réception, la salle à manger, la chambre à coucher avec dépendances à l'usage des secrétaires et des valets, la chapelle ; au premier étage, les chambres pour les étrangers ; au-dessus, les greniers et les chambres des domestiques.

(4) D'après M. Cohendy, les remarquables boiseries de la chapelle de Massillon furent enlevées de Beauregard pendant la Révolution ; cédées d'abord à l'église de Lempdes, elles sont tombées entre les mains de brocanteurs. (*Correspondances, décisions, ordonnances... de J.-B. Massillon*, par Michel Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme.)

Beauregard devint une des plus agréables, des mieux comprises et des plus magnifiques de la province. »

Il y a ici une évidente exagération ; les mots résidence agréable conviennent suffisamment : ils sont seuls exacts.

La forteresse de Mauzun, siège d'une seigneurie épiscopale, ne présentait guère que des ruines au moment où Massillon prit possession de sa mense. Richelieu décapitait et les seigneurs et leurs châteaux. Voyer d'Argenson, délégué en Auvergne pour veiller à la réalisation des plans de l'impitoyable ministre, donna des ordres pour que les principales forteresses fussent démolies. En 1634, Mauzun est découronné de ses créneaux. Sous Massillon, le vieux manoir féodal avait encore une enceinte de sept cent cinquante-deux mètres de développement ; les murailles mesuraient onze mètres de hauteur sur une épaisseur de un mètre cinquante. On comptait treize tours, qui s'élevaient à treize mètres de haut et qui dessinaient, chacune, une circonférence de vingt mètres (1). Fermiers et concierge s'étaient réfugiés sur les points les moins délabrés, vivant néanmoins dans une crainte continuelle, près de ces grands murs lézardés que le vent fouettait avec violence, et de ces énormes charpentes dénudées que la pluie rongeait sans cesse.

Le bon Évêque résolut de dissiper les inquiétudes de ses serviteurs, en faisant disparaître la cause de leur effroi. Il entreprit dans ce but de longues démarches. Les interminables formalités bureaucratiques sont loin d'être une création de notre XIXe siècle : sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous imitons. Sans se lasser, Massillon entassa requêtes sur requêtes. Après enquêtes et informations, expertises et rapports, arrêts du Conseil et du Parlement, lettres patentes (2), Mauzun eut la permission d'incliner ses

(1) Archives départementales, fonds de l'Evêché.

(2) L'arrêt du Parlement qui ordonne l'enregistrement au greffe de la Cour des lettres patentes autorisant la démolition, est du 28 mars 1733. Ces lettres patentes étaient du 9 mars 1732.

altiers donjons et de calmer, par cet effacement, les appréhensions des gens du voisinage.

Le fond du caractère de Massillon était la bonté. *Suaviter:* telle fut la formule du règne. Le *fortiter* parut quelquefois, mais rarement (1).

Peut-on concevoir un langage plus tendre que celui-ci : « Ce sera la dernière fois que nous aurons la consolation de passer par vos églises, écrit l'Évêque à la veille de la troisième visite générale. La patience divine n'a déjà que trop longtemps prolongé la durée de notre épiscopat, et différé de vous donner à notre place un pasteur selon son cœur, qui répare nos fautes, qui coopère plus fidèlement que nous à ses desseins de miséricorde sur vous. En attendant la fin de notre carrière, dont le terme ne saurait être loin, nous ne cesserons de vous porter dans nos entrailles paternelles, et les infirmités de l'âge n'affaibliront jamais le tendre amour que nous avons toujours conservé pour nos peuples ; trop heureux si notre tendresse vous a été aussi utile qu'elle a été réelle et sincère. »

Et, qu'on remarque bien que ce n'était point là un de ces vagues lieux-communs, faciles à rencontrer sous la plume féconde des littérateurs, c'était l'âme qui parlait, le cœur qui laissait percevoir ses intimes battements.

De nos jours, on a publié une partie de la correspondance de l'Évêque, celle que les jansénistes ne purent ni saisir ni détruire, et que les archives départementales ou les collections privées conservaient avec un soin par trop discret (2).

(1) On a taxé de sévérité et de dureté certaines décisions disciplinaires prises par Massillon. Il appert, des documents, que les faits justifient complètement cette rigueur, dans les cas isolés où elle s'est produite.

(2) M. l'abbé Blampignon a mis la plus louable ténacité à rechercher les lettres de Massillon. A celles qu'il a puisées dans les travaux déjà parus, il en a ajouté d'inédites. M. Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme, et M. l'abbé Attaix ont donné celles que contenaient les archives de notre département. M. Théophile d'Aurelle, membre de l'Académie de Clermont, en a donné deux nouvelles, renfermées dans un dépôt privé. M. Rouchon,

On y remarque une politesse extrême, une distinction de bon aloi, empreinte parfois de préciosité suivant les mœurs du temps, mais, en général, éloignée de l'affectation, un désir continuel d'être agréable, de rendre service et de faire du bien. Les observations psychologiques n'y manquent pas ; la pointe d'esprit s'y montre sans malignité blessante. La modération marque la note dominante ; elle est accompagnée de ce tact, de cette sagesse qui prévoit les difficultés et qui les résout avec art. Néanmoins, la franchise s'y taille une large place, cette bonne franchise éclose sous la poussée d'une sève vraiment méridionale et que vient aiguiser la verdeur auvergnate. Par-dessus tout règne une sérénité, une mansuétude, un calme que rien n'altère. On dirait toujours le ciel d'Hyères avec sa chaude et moelleuse limpidité (1).

Aussi n'est-il point surprenant que le pasteur soit aimé du troupeau. A part quelques murmures se produisant dans

archiviste du Puy-de-Dôme, en a publié quatre autres. Une famille, habitant les environs de Billom, en possédait, nous assure-t-on, un assez grand nombre ; elles ont disparu. M. l'abbé Chabeau, dans son *Histoire des pèlerinages du Cantal*, affirme que la famille de Bonnefon, de Mauriac, serait en possession de lettres en quantité notable.

C'est le cas de redire le mot de d'Alembert : « Ceux entre les mains de qui elles sont tombées ne devraient pas priver le public, l'Etat et l'Eglise de ce monument précieux d'éloquence et de charité. »

(1) Rappelons, parmi les plus délicates, la lettre adressée à M. Rossignol, intendant d'Auvergne :

« Mon neveu d'Ebreuil a eu le tort de vous rendre sérieusement, mon cher intendant, une réflexion qui n'avait été faite ici qu'en badinant. Il est vrai que je fus surpris de trouver le nom de l'évêque dans un rôle de ville où il n'avait jamais paru sous mes prédécesseurs ; mais on est surpris tous les jours de beaucoup de choses sans en être fâché. Ce n'était donc pas la peine de m'envoyer une nouvelle édition de votre ordonnance. L'inadvertance du commis qui avait dressé la première ne méritait ni votre attention ni la mienne. Je suis si éloigné, mon cher Intendant, de soupçonner la droiture de vos intentions à mon égard, que, quand vous m'assureriez que vous avez eu en vue de me faire de la peine, vous ne parviendriez jamais à me le persuader. Ne doutez donc jamais aussi de la sincérité, du respect et de l'attachement avec lequel je serai toujours, mon cher Intendant, votre très humble et obéissant serviteur.

» † J.-B., *Evêque de Clermont.* »

Ailleurs nous cueillons, à propos du caractère auvergnat, cette réflexion qui, avouons-le, n'est pas exempte de justesse : « Ici les esprits sont natu-

les recoins jansénistes et s'épanchant en notes aigres-douces et sans bonne foi dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe de la secte, le clergé d'Auvergne professe pour son chef un attachement absolu dont il ne cesse de donner des marques véritablement spontanées. Peut-il en être autrement, lorsqu'on entend Massillon redire ces paroles : « Mon autorité n'est pas une autorité de domination, mais de travail, de sollicitude et de tendresse. » Ou celle-ci : « Je ne suis point d'un caractère à faire de la peine. La douceur avec laquelle je gouverne ce grand diocèse où nous vivons tous en paix, en répond assez (1). »

Le remuant abbé de Bernis se rendit à Beauregard en 1739. Voici ses impressions : « ..... Je revins en Auvergne du préjugé qu'on ne peut vivre ailleurs qu'à Paris ;

rellement durs et indociles ; je l'éprouve tous les jours. Il me faut une douceur extrême et un ménagement continuel pour les contenir. Mais aussi la fermeté ne gâte rien..... » (Lettre à l'abbé de Thézat.)

Même lorsqu'il mord, Massillon sourit : « ..... M. de Champflour m'assura hier que la Cour des Aides (de Clermont) avait envoyé des mémoires pour l'affaire des échevins. Le premier Président et le Lieutenant général étaient venus chez moi sans doute pour m'en parler, mais, malheureusement, ils s'y trouvèrent ensemble, de sorte qu'il ne fut question de rien ; je ne les ai plus vus depuis et je ne sais à quoi en est cette tracasserie, toujours occupation sérieuse pour des gens aussi désœuvrés que nos graves sénateurs..... » (Lettre à M. Trudaine, intendant d'Auvergne.)

Il y avait rivalité entre la Cour des Aydes et la Sénéchaussée de Clermont. Les officiers de ces Cours se rendirent chez l'évêque pour se plaindre les uns des autres ; ils se rencontrèrent face à face; ils en furent réduits à se retirer sans avoir épanché leurs griefs mutuels ; d'où la bonne humeur de Massillon contre ces corps renommés qui, probablement, dans la circonstance, pesaient des œufs de mouche dans des toiles d'araignée.

A un Cordelier de Riom, le P. Mercier, qui avait fait l'éloge de l'orthodoxie de son évêque, Massillon adresse une lettre où la bonhomie coudoie volontiers la brusquerie :

« ..... Je loue votre zèle ; mais je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Je vous dirai simplement que je ne crois pas avoir besoin d'être loué, qu'ainsi je veux bien vous avoir pour ami, mais non pour panégyriste..... C'est faire injure à un évêque de croire le louer en publiant qu'il maintient l'intégrité d'un dépôt dans son Eglise. C'est à nous à rendre ce témoignage aux autres, et non pas à le recevoir d'eux..... »

(1) *Lettres.*

je trouvais, dans cette province, des gens d'un esprit solide et quelquefois des gens aimables ; j'y séjournai un an, et j'y fis la conquête flatteuse de M. Massillon, évêque de Clermont. Cet homme respectable passait une partie de l'année à sa maison de campagne de Beauregard, ainsi nommée à cause de la beauté et de la singularité de sa situation. C'est dans cette retraite que M. Massillon remaniait les sermons admirables qui ont paru après sa mort. Je n'ai point connu d'homme qui, avec l'extérieur le plus simple, inspirât plus facilement que lui la vénération et l'amour. Son esprit ne se développait que par degrés ; mais quand il était animé, il se parait des couleurs les plus brillantes et les plus naturelles. Adoré dans son diocèse, il en avait banni toutes les disputes de religion ; Clermont, cependant, était un des berceaux du jansénisme (1). »

Nous avons fait allusion à l'opposition janséniste. C'est de ce côté que surgirent les plus graves souffrances morales de Massillon. Il est avéré qu'au début de sa carrière oratoire l'illustre prédicateur subit d'abord l'influence ambiante, et qu'au contact de ses confrères, disciples pour la plupart de Jansénius, il donna dans les théories à la mode. Il y trempa seulement le bout de ses ailes. Son jugement, son ferme bon sens, le gardèrent de toute déviation obstinée. Pourtant, certaines de ses lettres, écrites avant l'épiscopat, laissent échapper une légère odeur janséniste. Quand il vit les conséquences de l'erreur, et surtout quand l'Eglise eut parlé, il revint droit à l'orthodoxie et s'y maintint avec fermeté.

Les jansénistes, irrités de ce qu'ils appelaient une défection, le ménagèrent d'abord espérant le ramener dans leurs rangs ; quand ils comprirent que cette politique louche n'avait aucun résultat, ils levèrent le masque et s'acharnèrent contre lui. Insinuations perfides, travestissements des intentions, rien ne lui fut épargné. Les plus ardents allè-

(1) Cardinal de Bernis : *Mémoires.*

rent jusqu'à s'acharner contre sa moralité et essayèrent de le couvrir de boue (1). Les modérés du parti blâmèrent ces excès de leurs propres troupes. Escomptant l'effet produit par ces désavœux, ils tentèrent maintefois de l'entourer à nouveau pour lui « dessiller la vue. » La douceur du prélat qui réprouvait les moyens violents, qui conservait des relations avec l'Oratoire et qui, parfois, se récriait contre l'activité trop militante des orthodoxes, leur donnait des lueurs d'espoir. Vains efforts. La secte le rejeta dès lors entièrement et il fut le point de mire des attaques perfides des *Nouvelles ecclésiastiques*. En réalité, Massillon ne fut jamais un janséniste dogmatique. Sa condescendance pour l'ordre religieux dont il avait embrassé la règle, son amour pour la paix entre les fils de la même mère, ont fait croire, à certaines heures, à des arrière-pensées qui n'existaient pas. Evêque, il fut, sans violence il est vrai, suivant la propension de son esprit, mais avec décision, un soutien de la Bulle *Unigenitus* et veilla avec un soin persévérant à pacifier les esprits (2).

On raconte qu'un de ses amis, visitant sa résidence de Beauregard, s'extasiait sur la beauté du panorama dont on jouit des terrasses du château. « Vous n'avez pas vu ce qu'il y a de mieux ici, dit Massillon en souriant, suivez-moi. » Entraînant son hôte dans une des allées ombreuses du jardin, il lui indique du doigt deux hommes fort occupés à jouer à la boule. Ces hommes étaient, l'un un oratorien, et l'autre un jésuite ! Le bon Évêque était parvenu à unir les contraires (3).

Dans le commerce de la vie, Massillon était d'une affabilité

(1) On alla même jusqu'à citer des noms. Bossuet également ne fut pas à l'abri de ce genre d'accusations aussi odieuses que ridicules. L'un et l'autre ont été amplement vengés. Il est d'ailleurs peu d'hommes marquants qui ne soient en butte à de semblables calomnies.

(2) En 1724, il écrivait au P. Mercier, cordelier à Riom : « Vous voyez que mon diocèse, que j'ai trouvé plein de troubles en y entrant, est aujourd'hui le plus paisible du royaume. »

(3) Anecdote racontée par d'Alembert et de Bernis.

qui inspirait du coup la confiance. Sa figure reposée, franche, ouverte, éclairée par de grands yeux très doux, attirait rapidement. La simplicité et la distinction des manières achevaient ce que la vue d'ensemble avait commencé. Il était rare qu'on se retirât sans être satisfait et de lui et de soi. Religieux attaché à sa règle, il était facilement gai et enjoué ; évêque, il se garda bien de ne plus sourire. Ennemi du luxe, du faste et du bruit, il répétait que la fierté « est la faible ressource et la vaine décoration de la médiocrité. » Obligé de se montrer en public et de remplir le rôle de « personnage » puisqu'il détenait une portion de l'autorité, il savait atteindre le point juste : il n'était « ni trop ni pas assez. »

Son train de maison marchait d'une allure modérée. Il se composait d'un valet de chambre, le fidèle Chouvy ; d'un cuisinier, le diligent Guaydière ; de deux concierges, Cousson à Beauregard, et Souvion à Clermont ; d'un laquais, Armand, et d'une gouvernante, Jeanneton, la vigilante. Tous ces serviteurs, qui furent ceux de la vieillesse, se distinguaient par un empressement respectueux et un dévouement sans borne. Ils reçurent par testament des preuves de l'attachement de leur maître.

A côté de ce petit monde domestique se trouvait un second personnel de jardiniers, de gardes-forestiers, de voituriers, etc ; il y avait même un chasseur. L'obligation d'entretenir et les immeubles et les domaines de Clermont, de Beauregard, de Mauzun et de Vertaizon, nécessitait la présence et l'intervention assez coûteuse de ces employés (1).

A la mort de Massillon, on rencontra dans les écuries un carrosse, une berline et une chaise à porteur.

Ce carrosse reposait, l'hiver, sous sa housse grise ; il reprenait son petit air de fête et devenait pimpant avec ses armoiries ravivées, dès que l'épanouissement des premières fleurs printanières annonçait l'ouverture des tournées pastorales. Lorsque les chemins refusaient passage à la voiture,

(1) V. à l'Appendice : *Documents inédits.*

— et c'était le cas pour le plus grand nombre, — le cheval de selle était de rigueur. Massillon, qui déjà sentait les premières atteintes de la gravelle, éprouvait de vives souffrances à rester de longues heures sur le « palefroi » blanc auquel le laquais Armand ne manquait jamais, sans doute, de faire de nombreuses recommandations. Le pontife prenait courageusement son parti et franchissait, sans rien laisser connaître, les vallées et les monts, un léger sourire sur les lèvres.

Son successeur, Mgr de La Garlaye, prisera davantage les chevauchées à travers les montées pierreuses. Si, à Clermont, la tradition n'a guère conservé la mémoire de la mule de Massillon, en revanche, les anciens nous ont transmis le souvenir de celle de Mgr de La Garlaye.

Le bon Évêque s'était pris d'affection pour l'animal qui partageait ses labeurs, et, parfois, aux détours, sur les crêtes, ses dangers. Il veillait avec un soin jaloux aux soucis de sa toilette. Personne n'avait le droit de toucher aux brosses et de lustrer les harnais. Deux fois par jour, il conduisait lui-même sa mule aux vasques de la fontaine d'Amboise (1), et attendait, sans sourciller, qu'elle eût bu à larges traits et qu'elle eût à l'aise regardé les passants.

Louis XVI, à qui l'on raconta l'anecdote, se mit à rire de bon cœur.

Massillon ne poussa jamais la gratitude si loin, du moins sur ce point particulier.

Dans les paroisses, il s'intéressait aux détails de la vie des prêtres, conversait familièrement avec le peuple qui l'entourait et aimait à écouter ce savoureux patois d'Auvergne qui appartient à l'idiome languedocien, et dont les syllabes rapides et sonores avaient un charme tout spécial pour le fils de la Provence.

La bibliothèque du Grand-Séminaire de Montferrand pos-

(1) La belle fontaine qui est située aujourd'hui sur le cours Sablon se trouvait alors sur la place méridionale de la Cathédrale, près de l'évêché.

sède la plus importante partie des procès-verbaux de ses visites pastorales. On voit qu'il entrait dans de minutieux inventaires, marquant par là qu'il prenait un intérêt actif aux labeurs quotidiens de ses prêtres dont beaucoup remplissaient, avec sérénité, le plus rude des ministères dans les régions neigeuses des monts Dômes, des monts Dores et des monts du Cantal (1).

Toujours prêt à donner son dévouement, ses conseils, son appui, ses paroles affectueuses, le charitable pontife ne restait insensible à aucune infortune. A ses prêtres pauvres, il offrait des dons et payait les dépenses que nécessitait leur voyage à Clermont, à l'occasion de la retraite pastorale ; il harcelait de ses lettres les intendants d'Auvergne et le cardinal Fleury, essayant d'adoucir sans cesse les impositions de son peuple. On connaît la belle lettre à Fleury, dans laquelle il fait une peinture, peut-être poussée au noir, de la situation d'un grand nombre de ses paroisses aux prises avec la disette, à la suite de récoltes défectueuses. En 1740, une épidémie éclate à Thiers, causée par l'établissement de rizières sur les bords de la Durolle. Massillon intercède auprès de l'intendant Rossignol, il écrit au cardinal Fleury, il envoie sur les lieux du fléau des dames de charité, des sœurs, des médecins, des secours de toutes sortes. Dans une autre circonstance, il fait parvenir secrètement une somme de 25,000 livres à l'Hôtel-Dieu qui regorgeait de malades. Apprenant que cet établissement de bienfaisance

(1) Le diocèse de Clermont comprenait primitivement l'étendue des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal. En 1317, un certain nombre de paroisses furent distraites du diocèse et formèrent le diocèse de Saint-Flour. Aurillac, désirant conserver les privilèges que lui avait conférés le pape Urbain II, lors de son voyage en Auvergne, à l'occasion de la première croisade, refusa d'être le centre du nouveau groupement, honneur qui fut dévolu à la ville de Saint-Flour.

Dès ce moment, le diocèse de Clermont renferma le département actuel du Puy-de-Dôme, un fragment du département du Cantal, c'est-à-dire l'archiprêtré de Mauriac, un lambeau de la Haute-Loire : région de Langeac et de La Chaise-Dieu, et une portion de l'Allier : l'archiprêtré de Souvigny et celui de Cusset.

était ruiné par le système des billets de banques, il lui fit remettre fréquemment des dons importants et voulut même, à cet effet, vendre sa vaisselle d'argent. On l'en empêcha ; il contracta alors des emprunts et réalisa ainsi ses desseins (1).

Et pourtant, ses ressources étaient restreintes. L'évêché, « un des plus considérables et en même temps un des plus pauvres du royaume (2), » ne rapportait que 19,000 livres. La commande de l'abbaye de Savigny, en Normandie, était estimée à la somme de 5 à 6,000 livres. Ces revenus arrivaient entre les mains du possesseur fortement ébréchés par les charges fixes grévant les bénéfices. Il fallait, d'ailleurs, pourvoir à l'entretien des immeubles de Beauregard et de Clermont et à la réparation des bâtiments appartenant à l'abbaye de Savigny, bâtiments dispersés çà et là au pays d'Avranches et dans le Maine.

Nous verrons plus loin que l'Évêque, toujours persévérant dans ses idées de charité, institua pour héritiers les pauvres et les malades de l'Hôtel-Dieu. Le XVIII^e^ siècle, si rempli d'âmes sensibles, ne manqua pas de s'attendrir sur ces diverses et nombreuses libéralités. Pour les louer, Dulaure ne sut comment s'exprimer, et, au sein de l'Académie française, d'Alembert versa le pleur d'usage. Le héros était charitable avec plus de naturel et moins d'affectation.

A Hyères, la famille se ressentit non des générosités matérielles mais du crédit de l'Évêque. « Le bien d'Eglise, disait le prélat, revient à l'Eglise et aux œuvres. » N'ayant rien demandé aux siens, il entendait ne rien leur devoir. Au premier abord, en voyant le pontife entouré de ses neveux, on pourrait volontiers l'accuser de faiblesse à l'égard de ses parents. Le reproche serait sans fondement. S'il appela près de lui le fils de son frère Jean-Nicolas et lui donna des lettres de vicaire général, s'il se montra satisfait de la présence de

(1) *Mémoire des administrateurs de l'Hôtel-Dieu.*
(2) Expressions même de Massillon.

Joseph, autre neveu, à la tête de l'Oratoire de Clermont, c'était moins pour former une maison à côté de la maison épiscopale que pour veiller — bien des indices l'indiquent — sur l'ardeur turbulente du premier et sur le jansénisme inquiet du second. Il n'eut pas toujours à se louer de ses neveux qui le compromettaient parfois, soit auprès des intendants, soit auprès de la secte par des indiscrétions et des intempérances de langage. Dans une circonstance solennelle, il fallut toute l'éloquence du P. Brydaine pour l'amener à rendre au P. Joseph les bonnes grâces d'antan. Les avantages que rencontrèrent dans leurs situations, en Provence, les cousins et arrière-cousins furent dus aux particulières intentions du roi, toujours porté à favoriser tout ce qui, de près ou de loin, intéressait son ancien prédicateur. On ne voit pas, dans la correspondance, que Massillon se soit directement entremis pour agrandir l'honnête aisance de sa famille. Il était partisan, pour elle, de l'*aurea mediocritas* des anciens.

A Clermont, comme à Paris et à Versailles, le grand homme resta toujours modeste. Nous avons vu qu'il fallut l'ordre de ses supérieurs pour le déterminer à affronter les émotions de la parole publique. Il répétait volontiers qu'un évêque « doit être plus occupé à faire son devoir qu'à faire du bruit, à moins que l'Eglise ou ses talents ne l'appellent à combattre les erreurs par des écrits. » Il aurait pu, en maintes circonstances, mettre en pratique la seconde partie de cette maxime. Il se jugeait un des derniers du corps épiscopal « le moins qualifié pour parler et pour imposer son jugement. » Il ne fit jamais imprimer ses discours (1). Le *Petit Carême* ne parut qu'après sa mort. Exception faite pour ses Mandements, son Catéchisme, le Rituel du diocèse et une Oraison funèbre, il se défendit toujours contre les éditeurs. Bien plus, par testament, il exprima le désir que

(1) L'édition, dite de Trévoux, qui parut de son temps, avait été imprimée à son insu. Elle était, en outre, remplie de fautes ; Massillon la désavoua.

ses sermons restassent manuscrits. Ce trait seul suffirait à prouver combien était profonde l'humilité de l'illustre orateur. Pour la gloire littéraire de la France, on ne tint aucun compte de cette suprême recommandation.

Massillon entretenait, par une étude constante et une réflexion soutenue, l'extrême facilité de travail qui le distinguait. Il ne semble pas que, pour écrire, il ait eu à faire de grands efforts. Il ne mit que six semaines à écrire le *Petit-Carême;* ce qui prouve que le « génie » n'est pas toujours la « patience », et que si, d'après Boileau, il faut sans cesse polir et repolir son ouvrage, quelques-uns peuvent parfois se soustraire au précepte.

Toutefois, il avait besoin, pour composer, de se secouer et de s'éperonner. « Son esprit ne se développait que par degrés, disait Bernis, mais quand il était animé, il se parait des couleurs les plus brillantes et les plus naturelles. » Une fois en possession de ses ressources, il se laissait aller au cours de son abondance. Son vocabulaire varié s'épanchait en longues périodes, jaillissant sans heurts et sans intermittences de sa plume ou de ses lèvres. Il affectionnait le style à périodes, qui exige une vigueur et un doigté supérieurs. Le genre se perd de nos jours ; ce n'est pas en vain que nous possédons la vapeur et l'électricité ; nous avons l'allure précipitée et le souffle court des gens pressés.

Les contemporains ne nous ont rien appris sur les méthodes de travail du prédicateur. Peut-être n'avaient-elles rien de saillant. Pourtant, sur ce point, les grands hommes sont généralement enclins à certaines originalités. Bossuet aimait à écrire la nuit. Il se levait après son premier sommeil, s'enveloppait de deux robes de chambre, se glissait, en outre, durant l'hiver, dans un sac de peau d'ours jusqu'à la ceinture, et travaillait ainsi deux ou trois heures. Près de lui une lampe restait toujours allumée pour faciliter ses levers. Fénelon s'éveillait de bonne heure, mais la maigreur de son corps et la délicatesse de sa santé le réduisaient à se lever tard. De son lit, dit Saint-Simon, il se

faisait un cabinet; il lisait, écrivait sa correspondance, et donnait ses soins à l'administration de son diocèse. Après quoi il s'habillait, disait la messe et se livrait aux exercices indiqués par le règlement de la journee.

Nous pourrions continuer cette revue.

On ne signale aucune étrangeté de la sorte chez notre oratorien. Plié de bonne heure aux exigences d'une règle, il dut agir simplement, à l'unisson. Néanmoins, étant donné que la règle de l'Oratoire est à mailles assez larges, il est à présumer que la vigoureuse personnalité du compagnon de Malebranche fit angle sur quelques points de l'uniformité ambiante.

Nous aimerions à avoir des détails précis sur l'action oratoire de Massillon. Le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle n'ont jamais eu le goût de l'inventaire minutieux. Nos pères ne pouvant pressentir notre amour pour les « petits côtés », n'ont point songé à satisfaire notre curiosité. Nous savons que Lamartine avait une voix de basse, grave et solennelle, que Berryer était doué d'une voix de baryton, souple et limpide, que l'organe du P. Lacordaire était grêle et parfois strident. Mais quel était le timbre, quelle était la note musicale de la voix de Bossuet, de Bourdaloue, de Fénelon ? Quelle était enfin la voix de Massillon? Avait-elle, à un degré élevé, la résonnance, la puissance d'étendue ? Y trouvait-on un reste de l'accent méridional comme dans celle de M. Thiers ? Un peu plus de prolixité, sur cette matière, de la part des contemporains, aurait été bien accueillie. Nous croyons qu'au lieu d'amonceler sur notre personnage les mille vêtements de la rhétorique, au risque de l'étouffer, d'Alembert et d'autres eussent mieux fait de... rabattre son manteau.

L'orateur plaisait par son attitude recueillie. Sa physionomie, sur laquelle se reflétait le calme d'une pensée souveraine, fixait l'attention et produisait déjà dans l'auditoire une impression favorable. La voix harmonieuse et flexible fuyait les éclats, les efforts de larynx; elle recherchait l'onction ;

elle avait surtout de la netteté : « J'ai été séduit, écrivait Marais, par son exacte prononciation qui pénétrait l'âme. »

Empruntons encore le témoignage d'un contemporain : « Ne vous semble-t-il pas le voir dans nos chaires, avec cet air simple, ce maintien modeste, ces yeux humblement baissés, ce geste négligé, ce ton affectueux, cette contenance d'un homme pénétré, portant dans les esprits la plus brillante lumière et dans les cœurs les mouvements les plus tendres ? Il ne tonnait pas dans la chaire, il n'épouvantait pas l'auditoire par la force de ses mouvements et l'éclat de sa voix ; non, mais par sa douce persuasion, il versait en eux comme naturellement, ces sentiments qui attendrissent et qui se manifestent par les larmes et le silence. Ce n'était pas des fleurs étudiées, recherchées, affectées ; non : les fleurs naissaient sous ses pas sans qu'il les cherchât, presque sans qu'il les aperçût ; elles étaient si simples, si naturelles, qu'elles semblaient lui échapper contre son gré et n'entrer pour rien dans son action: L'auditeur ne s'en apercevait que par cet enchantement qui le ravissait à lui-même (1). »

Marmontel, qui vit Massillon déjà vieux, fut frappé de la douceur de sa voix : « Dans l'une de nos promenades à Beauregard, dit-il, nous eûmes le bonheur de voir le vénérable Massillon. L'accueil plein de bonté que nous fit ce vieillard illustre, la vive et tendre impression que firent sur moi sa vue et l'accent de sa voix, est un des plus doux souvenirs qui me restent de mon jeune âge... Parmi les rides de ce visage déjà flétri et dans ces yeux qui allaient s'éteindre, je croyais démêler encore l'expression de cette éloquence si sensible, si tendre, si haute quelquefois, si profondément pénétrante, dont je venais d'être enchanté à la lecture de ses sermons. Il nous permit de lui en parler et de lui faire hommage des religieuses larmes qu'elle nous avait fait répandre. »

Dans ses *Annales littéraires*, le critique Dussault, faisant allusion à ce passage des *Mémoires* de Marmontel, ajoute :

(1) **Languet** : *Discours à l'Académie.*

« Nous avons nous-même entendu dire, en 1789, à M. de Marmontel, qui aurait aujourd'hui près de cent ans, qu'après un demi-siècle ce souvenir était tout nouveau pour lui, et que son oreille retentissait encore des sons de *cette voix harmonieuse* et *imposante*, qui avait instruit, ému et charmé le grand Roi (1). »

Les débits onctueux ont à redouter deux écueils : la monotonie et l'affectation. Il paraît bien que Massillon n'évita pas toujours le premier de ces défauts ; on s'accorde à reconnaître qu'il ne tomba que rarement dans le second, et, en cela, il fut supérieur à la plupart de ses contemporains. Fléchier et Mascaron auraient grandement gagné à le précéder dans ce bon goût.

Le reproche le plus saillant qu'on pût adresser à son mouvement oratoire était la volubilité du débit (2). Massillon se défiait de sa mémoire qui, pourtant, le servait avec complaisance ; mais, dans des circonstances graves, elle lui avait manqué de fidélité et l'orateur lui garda rancune. Un jour où il prêchait devant Louis XIV, une malencontreuse distraction survint et il s'arrêta net. Le roi avait infiniment d'esprit : « Laissez-nous, mon Père, dit-il, réfléchir un instant aux belles choses que vous nous dites. » Remis sur pied par cette parole pleine d'un délicat à-propos, Massillon acheva son discours mais il prit le parti désormais d'apprendre entièrement ses sermons par cœur. Dès lors ce fut, comme chez les écoliers, une leçon récitée avec rapidité. Heureusement, l'écolier était un maître (3). Cette défiance à l'égard de la mé-

(1) Cité par M. l'abbé Blampignon.

(2) « Massillon prononce ses sermons avec beaucoup de *vivacité*, de grâce et d'onction. » (*Jugement sur quelques ouvrages nouveaux*, Avignon, 1745).

(3) Bourdaloue également avait de la volubilité dans le débit. Comme Massillon, il possédait une voix pleine, harmonieuse, plutôt nette que forte ; il avait en plus, sur Massillon, des gestes nombreux et animés. « Tout était orateur en lui, dit Bretonneau, et tout servait à son action. »

Voilà qui dérange singulièrement la légende de Bourdaloue prêchant les yeux fermés, comme on l'avait conclu d'une phrase mal interprétée de M^me^ de Sévigné.

moire, Massillon la porta si loin qu'il écrivit et apprit jusqu'aux plus courtes allocutions. On raconte que chaque soir, il réunissait ses domestiques et leur faisait une courte instruction religieuse. Il n'hésitait pas à fixer dans son esprit, minutieusement, les mots et les phrases qu'il adressait à cet auditoire bienveillant qui était surtout très fier de ramasser avec avidité les miettes tombées de ces lèvres éloquentes.

Bridaine, le missionnaire au zèle de feu, et dont la voix tonnante faisait trembler jusqu'aux vitres des cathédrales, vint prêcher une mission à Clermont (1). La foule se porta aux prédications avec un tel empressement que la place de Jaude fut seule capable de la contenir : Bridaine y donna son sermon d'adieu. Tout à coup il se tourne vers l'évêque et le prie de dire quelques mots au peuple. Pris à l'improviste, Massillon s'exécute de bonne grâce.

Le soir, un bon chanoine désirant faire sa cour au prélat, se confondit en éloges et assura à l'Évêque que jamais il n'avait été plus heureux. Le compliment, pour le coup, manquait de naturel. « J'en veux au P. Bridaine, reprit Massillon, de la mortification qu'il m'a fait éprouver. Mais, au nom du pardon des injures, j'ai tout oublié. »

Les gestes n'avaient, aux yeux de Massillon, qu'une importance médiocre. Toutefois la tradition a gardé le souvenir d'un mouvement qui produisait sur les auditeurs le même effet que le célèbre signe de croix du P. de Ravignan. Quand l'orateur prononçait dans un passage important ce mot qui lui était familier : *Grand Dieu!* il joignait les mains et les élevait lentement à la hauteur du front, paraissant ainsi intimement secoué et comme écrasé par la majesté divine. La voix devenait alors plus ferme; il y avait un arrêt dans l'écoulement de la période; l'auditoire était saisi (2).

(1) En 1740.

(2) « Massillon en chaire n'avait presque point de gestes : cet œil qu'il baissait d'abord, qu'il tenait baissé habituellement, lorsqu'ensuite, à de

« Tout Achille a son talon » disait Champfort.

En dépit des légères défectuosités que nous avons signalées, les qualités oratoires de Massillon s'imposaient à tous et faisaient de lui un prédicateur hors pair. L'acteur Baron, qui aimait à l'entendre, s'écriait : « Voilà l'Orateur ; nous, nous ne sommes que des comédiens. » Bossuet entendit Massillon dans la chapelle du palais de Versailles. Il ne fut pas satisfait. L'abbé Le Dieu nous transmet dans son *Journal* l'appréciation de Monsieur de Meaux (1) : « Le premier dimanche de l'Avent (novembre 1699), Monsieur de Meaux n'entendit pas le sermon du P. Massillon de l'Oratoire, de crainte du froid. La grande réputation de ce prédicateur, après son premier Carême à Paris, lui mérita de passer de plein saut de la chaire des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré à celle du château de Versailles. On ne trouva pas son mérite digne de sa réputation ; son premier discours qui était contre les libertins, et qu'il avait, dit Monsieur de Meaux, assez malmenés à l'Evangile du jour, parut faible ; on loua sa piété et sa modestie, sa voix douce, son geste réglé, jusqu'à lui accorder, contre l'avis de quelques-uns, la grâce de l'élocution ; on trouva de la politesse dans son discours, des termes choisis et de l'onction ; il fut très bien écouté, et le roi et la cour en furent édifiés. Mgr de Meaux donna la sainte communion à Madame de Bourgogne, le jour de la Conception, et entendit le nouveau prédicateur à la même fête. Il en jugea ce que je viens de dire, et en un mot que cet orateur, bien éloigné du sublime, n'y parviendrait jamais. » Sur quoi Sainte-Beuve fait les observations suivantes : « Si nous n'y prenons garde, et sans être Bossuet, nous faisons tous un peu comme Bossuet ; nous sommes volontiers négatifs à l'égard de ceux qui viennent après nous, nous sommes un peu

rares intervalles, il le levait et le promenait sur l'auditoire, lui faisait le plus beau des gestes ; il avait, a dit l'abbé Maury, l'*œil éloquent*. » (Sainte-Beuve, *loc. cit.*)

(1) *Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*. L'abbé Le Dieu était secrétaire particulier de Bossuet.

prompts à déclarer qu'ils n'auront jamais telle ou telle qualité. En un mot, jeunes et en entrant dans la vie, on prend surtout les grands écrivains, orateurs ou poètes régnants, avec enthousiasme, par leurs qualités; vieux, on prend surtout les survenants et successeurs par leurs défauts. C'est à quoi l'on est d'abord le plus sensible; leurs défauts nous sautent aux yeux, leurs qualités ne viennent qu'après (1). »

Bossuet revint peu à peu de ses préventions. Ayant entendu, à Versailles, le P. Maure, de l'Oratoire, « il en loua, écrit Le Dieu, la pureté de style, la netteté; les tours insinuants et pleins d'esprit; mais il n'y a trouvé ni sublimité ni force; il le tient même au-dessous de son confrère Massillon. »

En 1701, Bossuet est dans la chapelle de Versailles au nombre des auditeurs. « Il entendit, ajoute Le Dieu, le sermon de la Samaritaine prêché par le P. Massillon, *dont il fut très content.* »

Ce n'est pas sans une sorte de tristesse secrète, facile à comprendre, que l'Aigle de Meaux voyait se traduire par les faits l'*oportet illum crescere, me autem minui.* Sans vouloir expliquer complètement par ce sentiment trop humain l'opinion de Bossuet dont l'éloquence, faite de jets, de saillies et de mouvements, ne devait goûter que médiocrement l'éloquence toute de calme, de limpidite et d'harmonie de son collègue, il faut reconnaître que parfois les plus grands esprits jugent avec moins de sûreté que cette masse vulgaire qu'on appelle la Postérité.

Bossuet se trompe quand il proclame que Massillon ne parviendra jamais au sublime, comme il se trompe quand il déclare que le style de Fénelon « est plat » (2).

Antipathie de nature et de génie plutôt que d'ombrageuse humeur et d'étroite susceptibilité (3).

(1) *Causeries du lundi*, t. XII.

(2) Journal de Le Dieu.

(3) Il est intéressant de connaître l'appréciation de Massillon sur Bossuet : « D'un génie vaste et heureux, d'une candeur qui caractérise toujours les grandes âmes et les esprits de premier ordre, l'ornement de

Disons, par contre, que Bourdaloue, qui entendit également Massillon, le goûta fort et rendit à son talent un hommage éclatant.

Il y a quelques années, Mgr Mermillod, alors évêque de Genève, vint en Auvergne à l'occasion des solennités du couronnement de N.-D. du Port. La distinction de ses manières et la suavité de sa parole eurent un légitime succès. Jamais, disait-on, la chaire de la cathédrale de Clermont n'a entendu, depuis Massillon, de semblables accents. Le rapprochement ne manquait pas, à certains points de vue, de proportions, mais il manquait de base. Massillon n'a jamais prêché dans la cathédrale de Clermont. Une fois évêque, il s'interdit la chaire.

Dans ses *Anecdotes littéraires*, le spirituel et superficiel Voisenon passe en revue les hommes célèbres de son temps. Tour à tour il égratigne et il caresse. Il recherche surtout la pointe, le trait. Voici comment il juge Massillon : « Il était né en Provence, et fut un des plus grands ornements de l'Oratoire. Après le premier Avent qu'il prêcha à Versailles, le roi lui dit : « Mon père, j'ai entendu plusieurs grands orateurs dont j'ai été fort content ; mais toutes les fois que vous m'avez prêché, j'ai été fort mécontent de moi-même. » En 1717, il fut fait évêque de Clermont ; le petit-carême qu'il prêcha devant Louis XV est regardé comme un chef-d'œuvre. Il cessa d'être prédicateur sitôt qu'il fut successeur des apôtres. »

La malice est dans le coup de griffe final. Voisenon ne con-

l'épiscopat, et dont le clergé de France se fera honneur dans tous les siècles ; un évêque au milieu de la cour, l'homme de tous les talents, de toutes les sciences, le docteur de toutes les Eglises, la terreur de toutes les sectes, le Père du dix-septième siècle, et à qui il n'a manqué que d'être né dans les premiers temps, pour avoir été la lumière des conciles, l'âme des Pères assemblées, dicté des Canons et présidé à Nicée et à Ephèse. » (A la Sainte-Chapelle, 1711, en présence de l'Académie française.)

Ajoutons que pour les mêmes raisons qui inspiraient le jugement de Bossuet à l'égard de Massillon, Corneille goûtait peu Racine.

naissait l'Auvergne que par les dictionnaires de géographie. S'il avait vu par ses yeux l'étendue du champ à cultiver, il aurait probablement imité la prudente réserve de l'abbé de Louvois. L'heure n'était plus à la parole, elle était à l'action. En prenant possession du siège de Meaux, Bossuet promit de prêcher, dans sa cathédrale, aux dix-sept fêtes de l'année ; et il tint jusqu'à la mort ses engagements. Mais on ne saurait établir aucune comparaison entre le diocèse de Meaux, facile à desservir, et le diocèse de Clermont, un des plus vastes du royaume. Toutes ses forces, Massillon dut les concentrer sur son administration, sur sa correspondance, surtout sur ces fatigantes visites pastorales qui étaient de nature à briser les meilleures santés. Son œuvre d'ailleurs était assez belle : en vingt ans, il avait prêché vingt Carêmes, onze Avents, et il avait donné une foule de discours de circonstances ; il avait le droit de se taire. Son éloquence d'or, il la réserva désormais à son clergé, elle s'épancha en discours synodaux, en conférences religieuses, en paraphrases des psaumes. On l'a remarqué, lui qui n'avait jamais voulu laisser imprimer ses sermons, composa et fit imprimer un catéchisme à l'usage des enfants.

Entre temps, et pour occuper ses loisirs (1), principalement pendant les journées d'hiver, le solitaire de Beauregard mettait au net ses admirables sermons, plaisir de dilettante, régal de délicat, puisque, nous l'avons vu, il ne voulait pas les livrer à l'impression. Ne pouvant assister aux séances de l'Académie française, il s'intéressait auprès de ses collègues des choses qui s'y disaient ; il se tenait au courant des publications nouvelles, grossissant sa bibliothèque par de continuels apports. Il avait à Paris un frère Bernard qui lui faisait parvenir, par l'intermédiaire « des voituriers de Gannat, » tous

(1) *Loisir* est un terme impropre. « Les grands esprits, a dit Poujoulat, ne s'arrêtent guère ; pour eux les perspectives du repos sont de la famille des songes ; ils s'accordent seulement des heures de *refuge*. » *(Lettres sur Bossuet.)*

les livres en vogue. Enfin, il ouvrait largement sa porte pour un instant à tous ceux qui, gravissant les pentes de son coteau, venaient rompre la sérénité de son recueillement. On sait qu'il s'occupait des travaux agricoles des gens de Beauregard et la charmante anecdote du rouet est dans toutes les mémoires.

En 1719, l'Académie française avait ouvert ses portes au nouvel évêque de Clermont. Massillon y succéda à l'abbé de Louvois à qui il avait déjà « succédé » sur le siège d'Auvergne. Par suite de je ne sais quelle tradition, l'Académie ne recevait jamais dans son sein les simples prêtres et les religieux. C'est à ce titre que Bourdaloue ne put jamais pénétrer dans le docte aréopage. Mieux inspirée, l'assemblée du palais Mazarin a ouvert ses rangs, de nos jours, au P. Lacordaire et au P. Gratry. Si donc Massillon n'eût été revêtu de la dignité épiscopale, il n'eût jamais occupé que ce quarante-et-unième fauteuil où se sont assis tant d'hommes célèbres qui ont manqué à l'illustration des Immortels : Molière, Bourdaloue, etc., et de notre temps le P. Ravignan, le P. Monsabré, le cardinal Pie, et ce polémiste de génie que Jules Lemaître, un des jeunes parmi les quarante, n'hésite pas à compter au nombre des six grands écrivains de ce siècle : Louis Veuillot. Massillon prit place sur le X^e^ fauteuil. Il avait pour prédécesseurs, à l'origine de la fondation, Desmarets, puis J.-J. de Mesmes, Testu Mauroy, de Louvois. Après lui vinrent le duc de Nivernois, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Laplace, Royer-Collard, Rémusat, Jules Simon. L'héritier est aujourd'hui le comte de Mun.

On sait que l'évêque de Clermont ne fit que de très rares apparitions à l'Académie ; il observait avec conscience la loi de la résidence.

Les toiles ou les gravures ayant la prétention de représenter les traits de Massillon, sont nombreuses. Mais où est la ressemblance ? Si l'on a pu dire de Marie-Antoinette qu'aucun de ses portraits n'était *Elle,* on peut avancer de l'Évêque

de Clermont ce que l'on affirme de l'infortunée reine. La peinture et l'estampe l'ont défiguré. Bouys fit, du vivant même du héros, un portrait à l'huile (1). Le tableau eut les honneurs de la gravure à la manière noire. Nous y voyons la fameuse perruque qui scandalisa si fort la secte janséniste. Les traits du visage sont réguliers ; la douceur transpire à travers cette physionomie calme qu'entoure comme d'un nimbe une abondante chevelure soyeuse retombant en flots sur le col du vêtement. Massillon avait alors 41 ans.

Après la mort du Pontife, la gravure populaire s'attacha à sa figure et on eut alors le spectacle d'une sorte d'invasion de l'estampe n'écoutant dans son inspiration vulgaire que le caprice et la fantaisie.

Dans le vestibule du musée d'Hyères, l'Enfant du pays est représenté par deux bustes, l'un de marbre et l'autre de bronze, et par un tableau. Le buste de marbre mérite à peine une mention. Il a été donné par l'Etat. Un étranger, le baron Georges de Stulz, fit les frais d'une colonne, et le tout, buste et colonne, fut placé d'abord en face de l'église Saint-Louis, puis transféré sur la place du Marché. On s'aperçut que cet emplacement, contre le choix duquel protestait la plus élémentaire poésie, jetait sur le bon goût de la municipalité une notoriété fâcheuse, on résolut d'enlever le monument, et, ne sachant qu'en faire, on le relégua au musée. La chronique ne dit pas combien il fallut de séances à la municipalité pour découvrir une telle solution. Dans ce buste, la chevelure rappelle celle de l'Apollon du Belvédère. Les traits sont accentués. L'artiste n'a rien compris à son sujet.

Le buste de bronze est l'œuvre de M. Toucas aîné, d'Hyères, sculpteur à l'arsenal de Toulon. Il a 70 centimètres de hau-

(1) Il n'a été fait aucune peinture de Massillon enfant, du moins aucune ne nous est parvenue. On sait qu'il avait les cheveux noirs, bouclés, les yeux vifs et le teint coloré.

Un de nos compatriotes, M. François Boyer, de Volvic, a rassemblé avec patience une nombreuse collection de gravures se rapportant à Massillon ; elle comprend près de 300 épreuves.

teur. La figure a un aspect tourmenté et dominateur ; les arcades sourcilières sont fortes ; les lèvres épaisses se détendent dans une sorte de sourire dédaigneux. Ce buste attend, comme son devancier, un piédestal. Il est vrai qu'étant donné l'usage que les Hyérois font des piédestaux et des colonnes, les étrangers font bien de ne point se hâter dans leur générosité.

Le tableau a droit de fixer l'attention. Il porte, dans le haut, l'indication suivante : « A la bibliothèque de la ville d'Hyères, où il y aura bientôt, je l'espère, un rayon spécial pour les livres consacrés à Massillon et aux oratoriens nés à Hyères, hommage de l'abbé Daniel Edouard, du clergé de Toulon. » Au bas, on lit la phrase que voici : « Reproduction photographique d'un tableau inédit et très ancien provenant de la succession d'André Massillon, frère de ma bisaïeule veuve Massillon. André Massillon, ancien petit neveu du docte et saint prélat, est mort lieutenant de vaisseau peu après le combat d'Aboukir, auquel il assista sur le *Guillaume Tell*, vaisseau amiral commandé successivement par les amiraux Brueys, de Villeneuve, Decrès.

André avait fait ses études littéraires et scientifiques à l'oratoire de Toulon, 1725. — Authentique. »

L'œuvre paraît grave ; nous pensons que nous sommes là, peut-être, en présence d'un des véritables portraits de l'orateur. Le front est élevé ; les yeux sont grands et gracieusement fendus ; le menton, à double plis, s'affaisse et indique la vieillesse ; le nez est fin, assez long et à contour aquilin ; la bouche large, les lèvres minces et expressives. Dans l'ensemble, fort bien modelé, règne un air d'incontestable distinction. Il n'est pas jusqu'à la perruque à deux flots qui n'encadre agréablement la figure (1).

La grande salle de la Mairie offre un tableau à l'huile, signé de M. Garcin, peintre encore vivant. L'Évêque est en

(1) C'est le portrait dont nous donnons une reproduction au burin en tête du présent volume.

buste ; redingote boutonnée ; collet rabattu sur les épaules ; col de la chemise droit ; cheveux longs légèrement bouclés, séparés par une raie au milieu de la tête, front haut, yeux grands, nez fort, lèvres mobiles et minces. Point de maigreur ni d'embonpoint. Apparence générale de jeunesse.

Dans la chambre où est né Massillon, rue Rabaton, on remarque, appendue à la muraille, une gravure sans caractère. L'Évêque y est figuré à l'âge de 60 ans. Dans l'étude de Me Allemand, autre portrait avec variantes.

Au résumé, les bustes sont de pure fantaisie. La toile de M. Garcin est le résultat de la réflexion de l'artiste. La peinture de Bouys est une œuvre de retouche. C'est au tableau, don de M. Daniel, que nous donnons la préférence pour découvrir les traits de l'immortel moraliste.

Aucun document ne peut nous fixer sur la taille de Massillon. Les inductions que l'on pourrait tirer de ses portraits sont trop hypothétiques pour que nous établissions une donnée sérieuse.

Les années s'avançaient ; elles projetaient leur ombre rapidement grandissante sur la route déjà longue de l'admirable vieillard. La voix mélodieuse n'était plus qu'un son faible ; la main, qui autrefois traçait des lignes fermes et des lettres d'une régularité en rapport avec la clarté et la netteté du vigoureux esprit qui la guidait, tremblait et ne pouvait plus tenir la plume.

Déjà, en 1737, Massillon avait éprouvé de très vives douleurs névralgiques. Les soupirants après son fauteuil à l'Académie escomptaient sa fin, mais sa robuste constitution parvint à vaincre le mal. Un document de l'année 1772, conservé aux archives du Puy-de-Dôme, nous dit que le prélat se trouvait fort bien de l'usage des eaux d'une source minérale qui jaillit non loin de Beauregard, à Médagues. « Feu M. Gomet, fameux médecin à Clermont, lisons-nous dans cette pièce, avait fait faire l'analyse de ces eaux (de Médagues), dans le temps de M. Massillon, évesque de Clermont, qui était

sujet à des coliques d'estomac ; ce prélat, d'après l'avis de M. Gomet, s'était servi de ces eaux pendant plusieurs années et s'en trouvait soulagé (1). »

Les crises de gravelle devenaient fréquentes. Massillon songea au dénouement.

Déjà, le 14 mars 1737, il avait convoqué, au palais de Clermont, dans la salle de la bibliothèque, un notaire, M. Geneix, et plusieurs témoins, et avait dicté à Me Sadourny, avocat au parlement, son testament par lequel il instituait les pauvres des hôpitaux héritiers de ses biens (2).

En 1742, le 30 août, il assembla le synode et fit en termes touchants ses adieux à ses prêtres : « Souffrez, mes frères, que vous précédant encore plus par l'ancienneté et la supériorité de l'âge, que par celle de ma place, souffrez que je finisse ce discours, le dernier peut-être que j'aurai la consolation de vous adresser ici, par les derniers avis si tendres et si touchants que le premier et le plus ancien des pasteurs donnait aux plus anciens de son presbytère : *Seniores ergo, qui in vobis sunt, obsecro consenior ego ;* continuez à honorer votre ministère : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* C'est le troupeau de Jésus-Christ qui vous est confié, un troupeau qui lui est d'autant plus cher qu'il l'a acquis au dépens de sa

(1) *Etat des eaux minérales*, dressé par le subdélégué de Lezoux. Fonds de l'intendance, C. 1431.

Les eaux de l'*Ours*, voisines de celles de Médagues, sont exploitées aujourd'hui.

(2) Massillon avait rédigé de sa main un premier testament le 15 mars 1735. Ce document, dont l'original appartient aux Archives hospitalières de Clermont, vient d'être publié par M. Rouchon, archiviste (*Revue d'Auvergne*, janvier-février 1896).

Le second testament de Massillon a été retrouvé parmi les minutes du notaire de Beaumont, près Clermont. A la mort de Massillon, le testament fut ouvert et déposé chez Me Chaudessolles, notaire royal. Plus tard, les minutes de Me Chaudessolles devinrent la propriété d'un notaire de Manson ; plus tard encore, l'étude notariale de Manson ayant été supprimée, les minutes tombèrent entre les mains du notaire de Beaumont. C'est du notaire de cette localité que M. Baret, professeur à la Faculté de Clermont, reçut le testament et le publia dans une revue. Un tirage à part fut édité par la librairie Boucard (V. Cohendy : *loc. cit.*).

vie et de tout son sang ; ne le laissez pas languir et dépérir faute de nourriture sainte..... Souvenez-vous que l'autorité dont nous sommes revêtus sur les peuples, n'est qu'une véritable servitude ; notre autorité n'est pas une autorité de domination, mais de travail, de sollicitude et de tendresse. Les fidèles qui nous sont confiés ont des droits bien plus rigoureux et plus étendus sur nous que nous n'en avons sur eux-mêmes ; ils ont droit d'exiger de nous nos soins, notre temps, nos veilles, nos forces, notre santé, notre vie même, s'il faut la sacrifier pour eux ; et le seul droit que nous ayons sur eux est de les édifier par nos exemples, et de les conserver dans la foi et dans la piété par nos instructions et par les secours des sacrements dont l'Eglise ne nous confie l'administration que pour eux. Le titre saint qui nous élève au-dessus d'eux est le même qui nous assujettit à eux : tout notre seul privilège est d'être chargé de leur salut et d'en répondre au souverain Pasteur ; ainsi nous en devons être plus humiliés et plus effrayés, que plus fiers et plus glorieux. Il faut que nos peuples ne sentent notre autorité que par nos soins et notre tendresse pour eux. Ils doivent retrouver en nous leurs pères et leurs pasteurs, pour que nous ayons droit de les regarder comme nos enfants et nos brebis..... Paraissant élevés au-dessus d'eux par la sainteté de nos mœurs, c'est elle seule qui assure l'élévation de notre ministère ; devenons pour eux des modèles de foi, de piété, de désintéressement, de sobriété, de douceur et de patience ; c'est la seule supériorité que nous devons leur montrer ; qu'ils soient forcés d'estimer notre conduite et ils le seront d'estimer notre caractère : *non Dominantes in cleris, sed formâ facti gregis ex animo.....* »

A la fin de sa vie, Bossuet avait aussi adressé ses adieux aux prêtres de son diocèse. Rappelons ses paroles : le parallèle ne peut manquer d'être instructif :

« Mes très chers frères, ces cheveux m'avertissent que bientôt je dois aller rendre compte à Dieu de mon ministère, et que ce sera peut-être aujourd'hui la dernière fois que je vous parlerai. Je vous en conjure par les entrailles de la

divine miséricorde, ne permettez pas que tout ce que je viens de vous dire devienne inutile dans ma bouche, et que le Seigneur puisse me reprocher, lorsque je paraîtrai devant lui, de n'avoir pas rempli envers vous les obligations de mon ministère. Faites en sorte, par votre conduite, que toutes les paroles que je vous ai annoncées dans mes instructions ne soient pas infructueuses. Je prends le divin Sauveur à témoin que, pendant tout le cours de mon épiscopat, je n'ai jamais eu d'autre intention que de vous faire remplir dignement les devoirs d'un état aussi saint que le vôtre, et d'où dépend le salut des peuples qui vous sont confiés. J'espère que vous ne me refuserez pas la consolation que j'attends de vous, et que notre divin Maître ne nous reprochera pas, à l'heure de notre mort, ni à vous de n'avoir pas profité de ce qu'il m'a inspiré, ni à moi d'avoir gardé un silence continuel, pendant tout le temps de mon administration, sur les devoirs de votre état. »

Massillon est tendre; ne croirait-on pas que son « au revoir » se perd dans un tremblement causé par l'émotion et les larmes. Bossuet reste majestueux jusque dans le dernier souffle de « sa voix qui tombe », et dans le dernier effort de « son ardeur qui s'éteint. »

A l'issue du synode, Massillon se rendit à Beauregard. Trois ou quatre semaines après, le 28 septembre, une attaque d'apoplexie le terrasse et il s'éteint à dix heures du soir.

Ce dut être un moment de poignante solennité que celui où, sur la hauteur silencieuse de Beauregard, en face de la vallée déjà estompée par les brumes du soir, et des Monts-Dores et des Monts-Dômes, illuminés par l'incendie du soleil couchant, se débattait dans les spasmes, le grand orateur à l'agonie. La nuit venue, l'alcyon d'Hyères replia ses ailes et s'endormit.

Dès le lendemain matin, les praticiens procèdent à l'autopsie. Le cœur et les entrailles sont retirés avec soin et déposés dans un coffret de bois pour être inhumés dans le chœur de l'église de Beauregard. Le même jour, 29 septembre, dans l'après-midi, le corps est transporté à Clermont, où il arrive

vers les dix heures. Sur son passage, les populations de Vertaizon, de Pont-du-Château et des villages, se pressent émues et s'agenouillent sur le bord de la route. Durant trois jours, Clermont rendit d'unanimes hommages à la dépouille vénérée. Les obsèques eurent lieu le 2 octobre ; elles furent présidées par M. de Ribeyre, évêque de Saint-Flour et ancien vicaire général de Clermont (1). Le chanoine David prononça le discours d'usage.

A la suite de la cérémonie, le corps fut descendu dans un caveau pratiqué sous les stalles du chœur de la cathédrale.

Jusqu'à ces derniers temps, le doute a existé relativement à l'emplacement exact du tombeau de Massillon. Un contemporain de l'Évêque, Tiolier, a contribué considérablement à égarer le sentiment public sur ce point. Dans son *Journal,* resté manuscrit, il avance que le corps a été déposé dans la chapelle située derrière le maître-autel (2).

En outre, l'opinion s'est accréditée que par suite des réparations et des remaniements qu'a subis le pavé de la cathédrale, les cendres, profanées inconsciemment, avaient disparu. Dans une Histoire de Clermont, nous lisons ces mots : « Les restes de Massillon, respectés pendant la Terreur, ont été dispersés dans les réparations faites il y a quelques années dans la cathédrale. »

La lumière arrive à percer tous ces brouillards.

Et d'abord, fixons la place du tombeau.

Nous rencontrons, dans les registres de catholicité de la paroisse de Sainte-Croix-de-la-Cathédrale, le procès-verbal suivant que nous relevons textuellement : « L'an mil sept

(1) Paul de Ribeyre naquit à Clermont en 1692. Nommé à l'évêché de Saint-Flour en 1742, il imita son protecteur, Massillon, dans sa générosité et sa charité. En 1774, le corps municipal fit graver sur un portique ces vers de Dubelloy :

De Ribeyre en ces lieux, tu vois le moindre ouvrage ;
Compter nos monuments, c'est compter ses bienfaits.
De l'église et du pauvre, il accroît l'héritage,
Et lègue à ses parents les heureux qu'il a faits.

(2) Les derniers historiens ont accepté cette version.

cent quarante-deux, et la nuit du 28 au 29 septembre, est décédé messire Jean-Baptiste Massillon, évêque de Clermont, âgé de quatre-vingt ans dans son château de Beauregard, dont le corps fut ensuite transporté le vingt-neuf dans son palais épiscopal à Clermont, sur les dix heures du soir, et délivré par Monsieur le curé de Beauregard à Monsieur Moranges, l'un des curés de la cathédrale, où le corps du seigneur évêque demeura exposé pendant trois jours, auquel on rendit tous les honneurs convenables à sa dignité épiscopale. Ensuite, le deuxième octobre suivant, sur les onze heures du matin, après que l'enlèvement du corps eut été fait par moy curé soussigné, le convoi fut fait par Messieurs du Chapitre cathédral accompagné des trois chapitres et de tout le clergé séculier et régulier de cette ville en l'église cathédrale où Mgr de Rybeire, évêque de Saint-Flour, fit la célébration des obsèques, et fut enterré dans le tombeau de nos Seigneurs les Evêques, *dans le sanctuaire du cœur du chapitre*, fait en présence de Monsieur Faure, Monsieur Vigier, prêtres et trésoriers de la dite Eglise soussignés avec nous le deuxième octobre mil sept cent quarante-deux. Faure, Vigier, Buisson, curé de l'Eglise cathédrale. »

Voici donc un point assuré. Le caveau funéraire est dans le chœur de l'édifice et c'est à ce caveau que la tombe fut confiée.

M. Antoine Vernière, ancien président de l'Académie de Clermont, a relevé dans le *Mercure de France*, année 1756, mois de juin, page 81, une lettre de Cortigier, chanoine de Clermont, par laquelle ce savant informe les continuateurs du *Gallia Christiana* que : « dans le tombeau où l'on inhuma feu M. Massillon, *au pied du maître-autel de l'église cathédrale du côté de l'évangile*, l'année 1742, on trouva un cercueil en plomb... (1) »

Grâce à ce document, nous obtenons toute la précision

(1) M. Vernière : Note insérée dans la *Semaine religieuse* de Clermont, année 1890.

désirable. Nous apprenons ainsi que le caveau est non seulement dans le chœur, au pied du maître-autel, mais qu'il est encore à gauche de l'autel, du côté de l'évangile.

Il reste maintenant à résoudre le second problème : les cendres de Massillon ont-elles disparu dans les remaniements du pavé?

Jusqu'à la Révolution, le doute n'est pas permis. Mgr de La Garlaye, successeur de Massillon, fut bien inhumé, le 5 juin 1776, dans le chœur de la cathédrale, mais à droite, du côté de l'épître.

Durant la Révolution, la cathédrale éprouva des avaries assez considérables. Le jubé qui ornait l'entrée du chœur fut mutilé et détruit. On dressa, par là, une colonne de la Liberté. Le pavé, fortement endommagé, reçut des réparations hâtives; néanmoins le caveau de Massillon ne tenta point la curiosité des ouvriers. Le 1er floréal an XII (1), la préfecture du Puy-de-Dôme demanda, par lettre, à la municipalité, « des renseignements positifs sur le genre de sépulture décernée au célèbre évêque »; elle demanda, en outre, « si cette sépulture avait été respectée dans les orages révolutionnaires. »

Voici ces documents dont nous respectons et le style et l'orthographe :

Le Commissaire ordonnateur de la 19e division militaire, au citoyen Préfet du département du Puy-de-Dôme.

Lyon, le 12 Germinal, an XII, de la R. F.

« Citoien Prefet, un chef de division du grand juge et » ministre de la justice, me prie, comme son ami et origi- » naire d'Auvergne, de lui faire passer des renseignements » positif sur le genre de sepulture qu'on a décerné à Cler- » mont, à Massillon son célèbre Evêque; quel monument il » a été établi en son honneur, quelle pierre sepulchrale

(1) 21 avril 1803.

» annonce les lieux où ses cendres reposent, et enfin si le » tout a été respecté dans les orages révolutionnaires.

» Veuillés, citoien Prefet, me faire la grace de repondre de » la manière la plus precise et la plus historique que vous » pourrés à ces questions auxquelles il parait qu'il est attaché » quelque importance ; je vous serai infiniment obligé et vous » pris d'agréer mes sentiments de considération.

» CHARMAT. »

Le Préfet par intérim au Maire de la ville de Clermont et adjoints.

1er Floréal, an XII.

« Citoyens,

» On vient de me faire une demande tendante à fournir » des renseignements positifs sur le genre de sepulture qui a » été décerné à Clermont, à Massillon, son célèbre Evêque ; » à indiquer quel monument il a été établi en son honneur, » quelle pierre sepulchrale annoncent les lieux où ses cendres » reposent et enfin si le tout a été respecté dans les orages » révolutionnaires.

» Je vous prie, citoyens, de vouloir bien prendre des ren- » seignements certains à ce sujet et de me répondre de la » manière la plus précise et la plus historique que vous pour- » rés, à ces questions, auxquelles il parait qu'est attaché une » grande importance.

» Salut et considération. »

Le Préfet par intérim (1) *au Commissaire ordonnateur de la 19e division militaire, à Lyon.*

6 Floréal, an XII.

« Citoyen,

» Je m'empresse de vous adresser copie de la lettre du » maire et adjoints de la ville de Clermont, contenant ce que

(1) Le préfet du Puy-de-Dôme, M. Ramey-Sugny, s'était retiré à Lyon pour cause de maladie, et mourut dans cette ville le 2 avril 1803 (germinal an XII). Son successeur, M. de la Tourette, entra en fonction le

» vous me demandés par votre lettre du 12 germinal dernier,
» sur le genre de sépulture décerné au célèbre Massillon,
» Évêque de Clermont et sur l'indication des lieux où ses
» cendres reposent.

» Salut et considération. »

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Les Maire et Adjoints de Clermont au Préfet du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 5 Floréal, an XII de la R. F.

« Citoyen

» Jean-Baptiste Massillon Evêque de Clermont dont les
» talents et les vertus feront époque et dont la mémoire est
» immortelle étant décédé dans le chateau de Beauregard,
» ancien patrimoine de l'Evêché de Clermont, fut transféré à
» Clermont dans son palais épiscopal. L'attachement qu'il
» avait mérité du clergé de son diocèse engagea un nombre
» prodigieux de prêtres à se transporter à Beauregard en
» habits ecclésiastiques et ce cortège nombreux escorta les
» cendres de ce prélat jusqu'à Clermont ou le peuple qui
» réverait Massillon comme son père joignant ses regrets à
» ceux du clergé témoignait par ses larmes et ses gemisse-
» ments la douleur sincère qu'il éprouvait.

» Le corps de Massillon déposé dans le palais épiscopal y
» resta pendant quelques jours, au bout desquels il fut inhumé
» dans le chœur de l'église cathédrale sous une tombe déjà
» existante laquelle avait deja servi à la sépulture d'un autre
» Evêque dont nous ignorons le nom.

» Cette pierre de couleur noire sur laquelle avaient été
» anciennement gravées des lettres gothiques en métail fut
» déplacée en 1791 ou 92 lorsqu'on restaura le pavé du chœur
» de la cathédrale par ordre du département et est aujour-

30 prairial de la même année. Ce fut M. Labarte, conseiller de préfecture, qui se chargea de l'intérim et qui échangea avec la municipalité la correspondance dont nous parlons.

» d'hui en entier dans le passage qui précède l'escalier qui » conduisait à la bibliothèque publique dite de la Cathédrale » et dont on était en grande partie redevable à feu Massillon » qui par son testament avait légué la sienne à la charge que » ce dépot serait ouvert au public deux fois la semaine.

» Tels sont, Citoyen, les renseignements que nous pou- » vons vous donner sur la mort et la sépulture de l'homme » justement célèbre qui a honoré le siège de Clermont.

» Salut et considération.

» PYRENT, BARRE, *adjoints.* »

« *P.-S.* — Nous observons que lors de la reconstruction » du pavé du chœur de la Cathédrale et l'enlèvement de la » pierre qui recouvrait les cendres de Massillon, on respecta » les cendres de ce grand homme auxquelles on ne toucha » pas et sur lesquelles le nouveau pavé fut posé sans fouiller » son tombeau (1). »

Il y a 30 ou 40 ans, le pavé du chœur subit de nouveaux remaniements (2). On retrouva, dans le sous-sol, les débris de l'abside de l'antique cathédrale qui avait été consacrée par Etienne II, au x^e^ siècle, et qui avait été témoin du Concile de la Croisade ; on découvrit également une tombe épiscopale, où il ne restait que quelques légers ossements. Cette tombe ne saurait être celle de Massillon (3). La raison en est que les fouilles et les recherches n'ont pas été poussées jusqu'aux alentours du maître-autel. Le centre et le chevet du chœur ont été laissés intacts. « Ainsi donc, con-

(1) *Archives municipales.* M. Cohendy, *loc. cit.*, a publié ces lettres pour la première fois.

(2) Sous la direction de M. Mallay, architecte.

(3) Onze évêques ont reçu la sépulture dans le chœur de la cathédrale : Guy de la Tour en 1285 ; — Aymard de Cros, 1297 ; — Jean Aycelin, 1301 ; — Pierre de Cros, 1302 ; — Aubert Aycelin, 1328 ; — Jean de Mello, 1375 ; — Gouge de Charpaigne, 1444 ; — Jacques de Comborn, 1474 ; — Bochard de Saron, 1715 ; — Massillon, 1742 ; — De La Garlaye, 1776.

Les restes découverts par M. Mallay, architecte diocésain, pourraient bien être ceux de Martin Gouge de Charpaigne. Cet évêque avait été inhumé à l'entrée du chœur.

clurons-nous avec M. Vernière, à qui revient l'honneur de la découverte, malgré une opinion trop longtemps accréditée, l'illustre orateur et saint évêque repose toujours sous les dalles du chœur de la cathédrale de Clermont, à l'endroit même où il fut placé le 2 octobre 1742. »

Nous sera-t-il permis de formuler ici un vœu? A l'aide des indications précises que nous donnons, on pourrait, sans peine, mettre à nu le caveau de Massillon. Pourquoi ne retirerait-on pas de l'ombre trop discrète où il s'enveloppe le corps de l'aimable pontife? L'art, inspiré par la reconnaissance, dresserait à sa mémoire, dans notre belle cathédrale, un monument digne de l'Auvergne.

A Meaux, le corps de Bossuet a été retrouvé récemment. Le temps l'avait respecté. La figure n'avait subi aucune décomposition. Peut-être en est-il ainsi pour Massillon. Ce serait piété que de voir ses traits et de les fixer à jamais (1).

Le caveau funéraire était à peine scellé qu'un vieillard, Jean-Nicolas, frère de Massillon, mécontent d'un testament d'où il était exclu, élevait la voix et demandait l'annulation de l'acte en prétendant que la signature était incomplète. L'Évêque avait en effet signé de ses prénoms sans indiquer son nom de famille. Tuteurs des pauvres, vrais légataires, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu rédigèrent un mémoire où ils répondirent judicieusement aux difficultés soulevées par l'âpre plaideur (2).

Ils alléguèrent que la signature, telle que l'avait comprise le défunt, était officielle et par là même légale, et que, dans une circonstance semblable, les tribunaux, passant outre, avaient reconnu la validité d'un testament. Nicolas, plus expert dans l'art de la chicane que dans l'art de la défense des côtes, s'enferma dans son obstination ; il voulut assister

(1) Nous apprenons qu'il est question à Meaux d'affecter aux restes de Bossuet un magnifique tombeau ; dans ce but, un appel est adressé à tous les admirateurs de ce grand génie.

(2) Ce mémoire fut imprimé.

à l'inventaire et souleva sans cesse des difficultés que le Lieutenant général trancha habituellement à son désavantage. Enfin il engagea le procès devant la sénéchaussée, et perdit. Il ne se tint pas pour battu ; il interjeta appel. Les administrateurs, pensant que, même lorsqu'on a gain de cause, on laisse toujours des lambeaux importants aux buissons du chemin qui conduit à dame Thémis, entrèrent en arrangement et consentirent à une pension en faveur de l'entêté requérant qui, dans toute cette affaire, se montra indigne du beau nom qu'il portait.

Grâce au mémoire des administrateurs et aux inventaires, nous connaissons le chiffre de la fortune de Massillon.

L'évêché rapportait, dans les dernières années, 23,000 livres ; ce revenu était grevé de charges s'élevant au chiffre de 4,000 livres ; l'abbaye de Savigny fournissait 7,000 livres dont il fallait défalquer 2,000 livres de charges (1).

On trouva, à Clermont, 28,776 livres, et, à Beauregard, 6,000 livres. La vaisselle, denrées, effets mobiliers, furent estimés 43,675 livres 16 sols 6 deniers. Les revenus de l'évêché et de Savigny, de janvier à septembre 1742, furent portés à 12,000 l.

Nous obtenons ainsi un total de 90,000 l.

Les dettes et les charges s'élevèrent à plus de 46,000 l., et les legs à plus de 35,000 l. L'actif ne fut supérieur au passif que de 9 à 10,000 l. Lorsque les rentes viagères furent éteintes, il resta aux pauvres la somme liquide de 30,000 l. environ (2).

Nous avons vu que la bibliothèque échut au Chapitre. Mas-

(1) D'après un titre conservé dans les archives de l'ancien évêché et indiqué dans l'inventaire rédigé à la mort de Massillon, Savigny aurait eu un rapport supérieur à celui que nous signalons. Ce revenu fut éphémère ; le chiffre que nous donnons a été adopté par les administrateurs des hospices.

(2) Sans s'en douter et sans le vouloir, Nicolas Massillon fit plus pour la mémoire de l'évêque, son frère, que les plus ardents panégyristes. Par ses prétentions, il obligea les tuteurs du bien des pauvres à mettre en lumière la générosité et la grande charité du bienfaiteur. Ils révélèrent ainsi ce que Massillon voulait ensevelir dans l'ombre. Le bien sortit du mal, ce qui est la loi ordinaire.

sillon, qui ne cessait de recommander l'étude, avait promis, de son vivant, ses livres à ses chanoines, ainsi qu'une somme de 2,000 l. destinée à leur aménagement. Dans le but de recevoir le legs, le Chapitre fit préparer le bâtiment dit de Saint-Nicolas, attenant à la cathédrale, au Nord. On avait précédemment démoli la partie de ce bâtiment qui était adossée contre l'édifice ; c'est la partie restante qui fut organisée et terminée en 1742, quatre mois avant la mort du testateur (1).

Le Chapitre possédait déjà une bibliothèque, mais peu nombreuse, et composée spécialement de livres liturgiques, auxquels s'étaient mêlés des manuscrits et diverses pièces paléographiques. Au x[e] siècle, sous l'épiscopat de Bégon, cette bibliothèque comprenait 57 volumes, chiffre fort respectable pour l'époque, surtout si l'on songe que trois siècles plus tard, le roi Jean n'avait que 20 volumes et que Charles V parvint avec peine à en réunir 910 au Louvre (2). Avec le temps, l'embryon se développa.

Le legs de Massillon constitua, du coup, pour le Chapitre, une véritable richesse. Le catalogue dut en être dressé ; il ne nous est pas parvenu ou du moins il n'a jamais été publié. Nous le regrettons vivement ; nous aurions su ainsi non seulement le titre mais encore le nombre précis des livres qui avaient été les instruments de travail, l'agrément et le repos du penseur (3).

Legrand d'Aussy, ce pompeux naïf qui nous a laissé de ses voyages en Auvergne une relation prétentieuse, a dédié plusieurs pages à la bibliothèque du Chapitre.

Nous la reproduisons en l'allégeant de filandreuses réflexions :

« C'est au Chapitre de la Cathédrale, ou plutôt c'est à Massillon que Clermont doit sa bibliothèque et le joli vaisseau qui la renferme. Ce prélat immortel, voulant engager les cha-

(1) Aujourd'hui le tribunal de commerce s'élève sur cet emplacement.

(2) V. Gonod : *Notice sur la Cathédrale.*

(3) Des pièces inédites que nous publions à l'Appendice, on peut déduire que les livres de Massillon s'élevaient à près de 4,000.

noines à la fonder et à la bâtir, s'obligea envers eux à leur laisser la sienne après sa mort. C'était là leur assurer un fonds de livres et un commencement pour la leur (1). En conséquence, ces Messieurs prirent près de leur cathédrale un emplacement qui leur appartenait ; et ils y construisirent une salle agréable et ornée.

» Pour donner à leur institution une utilité plus étendue, ils ont eu la générosité de la rendre publique, comme celle du Roi à Paris. Leur bibliothèque est ouverte deux fois la semaine. Dans ce moment, ils se proposent de l'augmenter encore ; et je souhaite bien sincèrement que leur bienfait devienne utile ; mais si j'en crois des pronostics sinistres, on peut en douter. Jusqu'à ce jour au moins, on assure que de tous les emplois du royaume, le moins fatiguant peut-être a été celui de bibliothécaire.

» Pour moi, quand j'allai, la première fois, visiter la bibliothèque, j'ignorais comment et par qui elle avait été fondée ; et n'y fus conduit, je l'avoue, que par le motif qui guide tous les voyageurs, la curiosité... On m'apprit que ces livres avaient appartenu à Massillon, et l'on me conta ce qu'il avait fait pour procurer à la capitale de son diocèse une bibliothèque.

» C'est une sensation bien étrange que ce respect et cette vénération involontaires dont tout-à-coup nous nous sentons saisis, quand, dans certaines circonstances, nous entendons prononcer un grand nom... A peine m'eut-on parlé de Massillon que tout mon corps frémit. Jusqu'à ce moment, je n'avais connu de lui que ses productions immortelles, modèle de la douce et véritable éloquence. Ici, je le retrouvais tout entier ; tout était plein de lui. Je ne voyais plus ses livres que comme une chose sacrée qu'avaient longtemps tenue ses mains, sa bibliothèque que comme un sanctuaire honoré souvent de sa présence. Il me semblait voir un Dieu au milieu de

(1) *Commencement* est inexact. Déjà en 1724, M. Moranges, chanoine, avait légué ses livres à la bibliothèque du Chapitre.

son temple. Enfin mon imagination extravaguait peut-être, mais, à coup sûr, il est peu de plaisirs sur terre pour lesquels j'eusse cédé celui que j'éprouvais dans ce moment (1). »

En 1792, la bibliothèque des chanoines ainsi que celles des maisons religieuses furent mises en séquestre, puis confondues dans un pêle-mêle complet. Une partie des livres, dit M. Gonod (2), fut brûlée sur la place de Jaude ; une autre partie vendue ou pillée. 11,000 volumes, transportés dans une des salles du collège, attendirent des jours plus fortunés.

En 1800, l'administration municipale fit transporter ces volumes dans l'ancien hôpital des frères de Saint-Jean-de-Dieu, où ils se trouvent actuellement et où ils formèrent le noyau de la bibliothèque de la ville.

Des livres de Massillon, on ne peut en reconnaître avec certitude qu'un seul. Il est intitulé : *Essay d'analyse sur les jeux de hazard*, Paris, 1708.

L'exemplaire porte qu'il est offert par l'auteur, Rémond de Montmort, à M. Massillon, évêque de Clermont.

La boiserie de la bibliothèque de la ville, côté Nord, provient de la cathédrale. A-t-elle appartenu à Massillon ? Plusieurs le croient ; M. Gonod est pour la négative ; il pense que les cadres et les tablettes, qui révèlent évidemment un travail du XVIII[e] siècle, ont été faits, par ordre des chanoines, pour recevoir les livres de l'Évêque. Pourtant le testament porte que les boiseries qui, à l'évêché, contenaient les livres, seront remises au Chapitre en même temps que ces derniers. Les chanoines n'ignoraient pas cette disposition, que le donateur avait exprimée de vive voix. Pourquoi, dans ce cas, auraient-ils fait construire des boiseries inutiles ? (3).

Ajoutons que les tablettes du Midi sont celles de l'ancienne bibliothèque du collège.

(1) *Voyage d'Auvergne*, année 1788.

(2) Préface du *Catalogue de la bibliothèque de Clermont.*

(3) M. Gonod ne connaissait pas le testament de Massillon, qui n'a été publié que plus tard ; de là, probablement, son assertion.

Les *Œuvres* de Massillon parurent en 1745, par les soins du P. Joseph, héritier des manuscrits (1).

L'orateur, durant les courts loisirs de sa vieillesse, revoyait ses sermons. Les mettait-il simplement au propre ou les corrigeait-il ? Les jansénistes prétendirent qu'il avait effacé certaines parties favorables à leurs théories. Qu'en savaient-ils? En ce qui concerne le côté littéraire, il est à craindre que l'écrivain vieilli n'ait cherché à corriger l'écrivain bouillant de jeunesse et brillant de verve. Sainte-Beuve pense qu'il se contenta « de mettre dans ses discours plus d'accord et de justesse en y laissant subsister la forme première et l'esprit. » Le P. Joseph, à son tour, a-t-il respecté toujours le texte qu'il avait sous les yeux. On a relevé des locutions qui sont au moins des fautes d'imprimeur si elles ne sont pas des fautes d'éditeur. Il serait utile de collationner le texte publié avec les manuscrits. Mais ceux-ci où sont-ils ? Leurs traces sont perdues. Il est regrettable que, déterminé par une extrême modestie, Massillon n'ait point, de son vivant, donné une édition de ses œuvres. On hésitait alors à poser devant la postérité. « Les discours de Massillon, a écrit Sainte-Beuve, ont cela de particulier qu'ils ne furent jamais imprimés durant sa vie. »

(1) « En 1744, la veuve Etienne et fils et Hérissant, libraires à Paris, rue Saint-Jacques, acquéreurs des manuscrits de Massillon, voulurent, sur les demandes des séminaires, communautés religieuses et des libraires de province, en faire une édition en petits volumes, entièrement semblable à celle des sermons de Bourdaloue. Le papier qui devait servir pour cette édition était une espèce de couronne longue, de 18 pouces de largeur sur 15 de hauteur, fabriquée autrefois, mais ne figurant plus dans le tarif du nouveau règlement de 1739.

» Ces libraires sollicitèrent du contrôleur-général une permission spéciale pour la fabrication d'une fourniture de trois mille rames de cette espèce, du poids de marc de 14 à 15 livres la rame, qu'ils avaient demandée à M. Thomas Dupuy de la Grandrive. M. Orry écrivit à M. Rossignol, intendant, d'accorder cette permission. » (Cohendy: *Notes sur la Papeterie d'Auvergne, antérieurement à 1790.*)

Les papeteries de M. Dupuy de la Grandrive étaient installées à Marsac, arrondissement d'Ambert ; elles fournissaient des produits très appréciés pour les estampes et les impressions de luxe.

Il était de toute justice que les œuvres de l'immortel prélat d'Auvergne fussent imprimées sur des papiers de l'Auvergne.

« Cela » n'est point particulier à notre héros. Bossuet et Bourdaloue aussi ne se sont point fait « imprimer. » Et on se demande anxieusement, en présence de certaines phrases, si le coup de plume plus ou moins adroit de Dom Déforis, éditeur de Bossuet, du P. Bretonneau, éditeur de Bourdaloue, ou du P. Joseph ne remplace pas parfois le coup de griffe du lion. Le désintéressement de ces trois génies de la chaire chrétienne est assurément admirable; il n'en est pas moins blâmable (1).

Dans tout orateur, il y a deux personnages, l'acteur et le penseur. Il est bien rare que la mort du premier ne nuise pas à la survivance du second. Que reste-t-il des orateurs politiques? Souvent une lave figée, morne et triste comme les « cheyres » volcaniques de notre Auvergne. Au lendemain de la mort de Massillon, voici comment on jugeait sa parole refroidie sur le papier : « Malgré le mérite rare de la déclamation du P. Bourdaloue, malgré le feu de son action et les charmes de sa voix mélodieuse, forte et perçante, tout le monde avoua, lorsque ses sermons parurent imprimés après sa mort, qu'il était encore plus grand, plus énergique, plus admirable sur le papier qu'en chaire. Le même jugement pourrait être porté sur les sermons du P. Massillon, qui les

(1) Comment ne pas concevoir des doutes lorsque nous lisons ce passage dans le discours de Massillon, imprimé en 1708 : « Rome, cette ville si célèbre, est le séjour de la sainteté et l'air natal de la plus sainte politique », et que dans l'édition du P. Joseph, à la place de cette phrase à belle allure, nous rencontrons ces mots ternes et plats : « Rome, cette ville si célèbre où l'autorité de l'empire et du sacerdoce se trouve réunie dans la même personne. »

En comparant les manuscrits de Bossuet conservés à la Bibliothèque nationale, avec l'édition Déforis, on s'aperçoit vite que cette édition mérite les critiques dirigées contre elle. Les P. Jésuites eux-mêmes réclament une nouvelle édition de Bourdaloue. Celle de leur confrère, le P. Bretonneau, est loin d'être à l'abri de tout reproche (V. les *Etudes religieuses* d'octobre 1889). « Celui-là ferait un beau et utile travail, qui retrouverait les autographes de Bourdaloue, écrit le P. Dutel, et en donnerait une « bonne » édition. »

Nous avons le pressentiment que les plus singulières surprises seraient réservées à celui qui découvrirait les manuscrits de Massillon. Telle est aussi la pensée de M. l'abbé Blampignon.

prononçait avec beaucoup de vivacité, de grâce et d'onction, et dont une partie vient d'être publiée.

» En lisant ces discours, dont l'éloquence mâle et douce frappe l'esprit et touche le cœur, la raison goûte un plaisir spirituel, la religion à part, auquel il semble que les sens participent. C'est partout un raisonnement juste et méthodique sans affectation ; des pensées vives et délicates, des expressions choisies, sublimes, harmonieuses et toujours naturelles ; des images revêtues d'un coloris frappant, un style clair, net, et cependant plein et nombreux. Nulle antithèse, nulle phrase recherchée ; point de figures bizarres ; une extrême pureté dans le langage sans exactitude puérile ; une élégance continuelle et, en général, une fécondité intarissable et une abondance d'idées brillantes et magnifiques qui semblent le langage naturel de l'orateur. Faut-il être pieux pour être charmé d'un tableau de piété ? L'esprit le plus profane peut lire avec une espèce de volupté les discours d'un si grand orateur (1). »

M. Blampignon insinue que ce jugement décèle une sorte de sensualisme hors de saison. L'appréciation n'est-elle pas sévère? A notre avis, le sensualisme qui pourra résulter de la lecture de Massillon sera toujours d'un genre délicat (2).

(1) *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, 1745.

(2) Pour faire du nouveau et pour piquer une curiosité mondaine qui tend à s'émousser, on vient d'établir, à Paris, au commencement du Carême, des conférences affectées à l'exposé de la vie d'un orateur sacré et à la déclamation de ses principales œuvres.

L'année dernière, M. Léo Claretie et M. Mounet-Sully, acteur du Théâtre français, ont pris, pour sujet de la séance, Bossuet. La réussite a été médiocre. M. Mounet-Sully, s'imaginant que Bossuet « criait » ses sermons, a, dit-on, mêlé des éclats de voix rauques à une action par trop dramatisée.

Cette année, c'était le tour de Massillon. Nous empruntons le récit de cette « soirée » au journal le *Gaulois :*

« Un public élégant assistait, hier après midi, à la Bodinière, à la conférence qu'y faisait notre confrère, M. Léo Claretie, sur les sermons de Massillon. A l'attrait de cette séance littéraire s'ajoutait la puissante et délicate attraction d'entendre M. Mounet-Sully..., interpréter des passages de quelques-uns des plus captivants sermons du célèbre oratorien.

» M. Léo Claretie s'est exercé, non sans d'ingénieux aperçus et des

S'ils étudiaient l'écriture de Massillon, les graphologues ne manqueraient pas de se prononcer immédiatement sur les principaux aspects de son caractère. Les lettres sont hautes et régulières ; elles s'avancent en lignes fermes et droites ; marque d'un esprit pondéré et ordonné. Ce n'est pas toute-

finesses d'idée, à commenter, après tant d'autres, la vie et les œuvres de Massillon. Il a dépeint le grand orateur sacré tel qu'il était véritablement, souriant, bon, affable, tendre et nullement rhétoricien, comme le disait Nisard. Sa voix, disaient ses contemporains, était douce, pénétrante, pleine de charme. Il « gagnait son auditoire avant d'avoir parlé. »

» Un silence religieux — c'est le mot — s'est fait dans la salle lorsque M. Mounet-Sully, transformé momentanément en prédicateur, a fait passer un souffle sacré dans l'âme de ses auditeurs, en lisant des pages du brillant émule de Bossuet. Avec quel art il a fait valoir les périodes fleuries, la grâce et la limpidité de style de Massillon! Successivement il a déclamé, avec des gestes sobres, des passages des sermons sur la « Charité, » sur « l'Emploi du temps, » sur le « Petit nombre des élus, » sur la « Mort. »

» Des applaudissements ont prouvé à l'artiste qu'il avait su communiquer à son auditoire le frisson dont il était lui-même pénétré au contact de la prose oratoire de Massillon... Le sermon sur le « Petit nombre des élus » valut à Massillon un triomphe tout profane. Le grand oratorien ne se serait certes pas douté que le même sermon vaudrait, deux cents ans plus tard, le même succès à un comédien. En entendant hier M. Mounet-Sully, nous nous rappelions le mot du comédien Baron, contemporain de Massillon : « Voilà un orateur et nous ne sommes que des comédiens. »

Nous ne voyons guère ce que le bon goût peut gagner à cette mise en scène passablement profane de nos grands prédicateurs. De semblables spectacles ne laissent pas que de surprendre notre sévérité française, raide et pointilleuse. Et, d'ailleurs, quel résultat peut-on espérer ? M. Guizot signale quelque part la différence profonde qui existe dans l'art du prédicateur et dans celui de l'acteur, de l'avocat et de l'orateur politique. En effet, ceux-ci parlent ou causent en se plaçant à peu près au niveau physique de leurs auditeurs ; ils sont à côté d'eux, les dépassant seulement de la tête et des épaules : la voix parcourt une ligne horizontale ; celui-là, au contraire, domine l'auditoire de toute la hauteur d'une chaire : la voix suit une ligne verticale. De part et d'autre, indépendamment des matières traitées, les moyens, pour atteindre le but, sont différents. Au commencement de sa brillante carrière parlementaire, Mgr Freppel n'arrivait pas à se dépouiller de ses habitudes de la chaire ; il prêchait. A force de talent et d'énergie, il parvint à « revêtir l'homme nouveau. »

Avec son geste ample et solennel, spécial aux premiers rôles, sa parole lente faite pour scander l'interminable vers de douze pieds, sa voix forte, accoutumée aux difficultés de la scène, M. Mounet-Sully n'a pu, en dépit de son intelligence et de son bon vouloir, et malgré aussi le plaisir que peut éprouver un célèbre acteur à se transformer, pour un instant, en un illustre prédicateur, nous redire notre Massillon.

fois la manière royale ; c'est un milieu entre la forme cursive ordinaire et la forme allongée que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ont popularisée ; il y a tendance toutefois à se rapprocher de cette dernière. De plus, les lettres sont détachées les unes des autres : indice d'imagination éprise de littérature et d'esthétique.

Dans ses premiers sermons, Bossuet a tenté, parfois, d'écrire certains mots suivant l'orthographe phonétique de préférence à l'orthographe étymologique. C'est ainsi qu'il met *Saint-Jan, hureux, le tans, longtans, profétie*, etc. Nous ne savons si Massillon s'est intéressé aux mêmes essais ; mais les principes qui le guident dans l'application des règles de l'orthographe sont assez flottants.

Nous transcrivons ici une de ses lettres conservées aux archives du Puy-de-Dôme, et nous reproduisons fidèlement l'orthographe des mots, la ponctuation et l'accentuation :

« Je suis efraié mon cher intendant (1) de la réponce que vous fait M. Orry. Elle n'est pas assurément digne d'un ministre et vous devez lui apprendre que non seulement tout le mal n'est pas fait comme il se le persuade mais qu'il augmente chaque jour et que Thiers va perir pour quelques balles de ris qui ne viendront pas mesme à maturité. J'attends la reponce de M. le Cardinal mais en attendant si Madame l'Intendante voulait avoir la bonté de faire une queste à Clermont, elle ne laisseroit pas de nous estre de quelque secours malgré le peu de monde qui s'y trouve actuellement je vous embrasse mon cher intendant et avec tout le respect et l'attachement possible.

» Votre trez humble et trez obeissant serviteur,

» † *J. B. Eveq. de Clermont* (2). »

(1) Il s'agit, dans cette lettre, de l'épidémie causée à Thiers par l'établissement des rizières. Il fallut de la part de l'Evêque un réel déploiement d'énergie pour amener le gouvernement à retirer une autorisation qui avait eu des conséquences désastreuses.

(2) Il ne serait pas sans intérêt d'établir une comparaison entre les auteurs relativement à leur manière d'orthographier les mots. Voltaire ne

Les habitants de Clermont durent conserver le souvenir de nombreuses anecdotes relatives au prélat si goûté, voire si populaire. Ces anecdotes ne nous sont parvenues qu'à l'état d'épaves. Parmi celles qui ont échappé au naufrage, en voici deux que M. V. Audin, auteur d'une *Vie abrégée de Massillon,* parue en tête d'une édition de 1825, a recueillies, affirme-t-il, à Clermont même :

« Une communauté de religieuses était sans pain depuis plusieurs jours ; la faim allait les conduire au tombeau, car elles étaient résolues à mourir plutôt que d'avouer leur état affreux, tant elles avaient peur qu'on supprimât leur maison. Massillon, qui connut en même temps leur indigence extrême et le motif de leur silence, se hâta de leur envoyer une somme considérable ; et, de crainte d'alarmer les scrupules de ces saintes filles, il eut soin de se cacher. En apprenant la mort de leur évêque, ces religieuses apprirent le nom de leur bienfaiteur.

» Un marchand de Clermont, père de deux enfants en bas âge, allait être traîné en prison par des créanciers inhumains auxquels il ne pouvait payer deux mille francs. En vain il s'était adressé à ses amis ; ses prières, ses larmes avaient été inutiles. Massillon, instruit de la détresse de cet honnête négociant, lui fait porter à l'instant une bourse de vingt-cinq louis par son jardinier, auquel il recommande de taire le nom de la personne qui envoie le secours. Le marchand, ivre de joie, se jette aux genoux du jardinier, et le conjure de lui nommer son bienfaiteur ; peut-être que le messager allait céder aux instances de ce malheureux, s'il n'eût pris le parti de se retirer. Il arrive bientôt chez son maître et trouve le marchand aux pieds de Massillon... « Je vous dois la vie, lui disait-il, je vous dois plus encore, je vous dois l'honneur » ; et il prenait la main de l'évêque et la mouillait de ses larmes..... Il

redouble jamais les consonnes redondantes. Il écrit : doner, comter, raporter, atirer, raisoner, afaire, je jète, je chancèle, etc. Massillon est moins exclusif ; il écrit missionnaire et missionaire, mil livres et mille livres ; s'il met : aporter, rente annuèle, échaper, afaire, abaïe, embelir, etc, il redouble la consonne à : donner, commode, etc.

voulut parler de reconnaissance : « Je suis payé, lui dit Massillon ; donnez cette somme à vos créanciers, et dites-leur que je suis caution pour le reste. »

Le même auteur puise dans un historien plus ancien le récit suivant :

« Quelque temps après la mort de Massillon, un voyageur qui passait à Clermont, désira voir la maison de campagne où ce prélat passait une partie de l'année. Il s'adressa à un ancien grand vicaire qui, depuis la mort de l'évêque, n'avait pas eu la force de retourner dans cette maison de campagne où il ne devait plus retrouver celui qui l'habitait. Le grand vicaire consentit néanmoins à satisfaire le désir du voyageur, malgré la douleur profonde qu'il se préparait en allant revoir des lieux si tristement chers à son souvenir. Ils partirent ensemble et le grand vicaire montra tout à l'étranger. Voilà, lui disait-il les larmes aux yeux, l'allée où ce digne prélat se promenait avec nous ; voilà le berceau où il se reposait en faisant quelques lectures. Voilà le jardin qu'il cultivait de ses propres mains. Ils entrèrent ensuite dans la maison ; et quand ils furent arrivés à la chambre où Massillon avait rendu les derniers soupirs : Voilà, dit le grand vicaire, l'endroit où nous l'avons perdu... et il s'évanouit en prononçant ces mots. L'écrivain à qui nous empruntons cette anecdote, ajoute M. Audin, a raison de s'écrier ici : La cendre de *Titus* et de *Marc-Aurèle* eût envié un pareil hommage. »

N'était la réflexion finale, trop imprégnée de la vague sentimentalité du XVIII^e^ siècle, le trait serait fort joli.

Durant la guerre néfaste de 70, le sympathique narrateur du martyre de Louis XVII, M. de Beauchesne, eut la pensée de raviver la mémoire de Massillon pour faire entendre au vainqueur, Guillaume d'Allemagne, la leçon des rois.

Le 4 novembre 1870, le roi de Prusse recevait cette lettre :

« Sire,

» Vous êtes chrétien et vous vous regardez, dit-on, comme investi d'une mission providentielle.

» Je prie donc Votre Majesté de me permettre de placer sous ses yeux les paroles suivantes, adressées par un des maîtres de la chaire à un autre roi chrétien dont vous habitez le palais en ce moment.

» Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur.

» A. DE BEAUCHESNE. »

Voici le texte annoncé ; il est extrait du *Petit-Carême*, sermon pour le 1er dimanche, 3e partie.

« Sire, si le poison de l'ambition gagne et infecte le cœur du prince ; si le souverain, oubliant qu'il est le protecteur de la tranquillité publique, préfère sa propre gloire à l'amour et au salut de ses peuples ; s'il aime mieux conquérir des provinces que régner sur les cœurs ; s'il lui paraît plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de son peuple ; si le deuil et la désolation de ses sujets est le seul chant de joie qui accompagne ses victoires ; s'il fait servir à lui seul une puissance qui ne lui est donnée que pour rendre heureux ceux qu'il gouverne ; en un mot, s'il n'est roi que pour le malheur des hommes, et que, comme le roi de Babylone, il ne veuille élever la statue impie, l'idole de sa grandeur, que sur les larmes et les débris des peuples et des nations, grand Dieu ! quel fléau pour la terre ! quel présent faites-vous aux hommes dans votre colère, en leur donnant un tel maître ! Sa gloire, Sire, sera toujours souillée de sang. Quelque insensé chantera peut-être ses victoires ; mais les provinces et les campagnes en pleureront. On lui dressera des monuments superbes pour immortaliser ses conquêtes : mais les cendres encore fumantes de tant de villes autrefois florissantes ; mais la désolation de tant de campagnes dépouillées de leur beauté ; mais les ruines de tant de murs sous lesquels les citoyens paisibles ont été ensevelis ; mais tant de calamités qui subsisteront après lui, seront des monuments lugubres qui immortaliseront sa folie et sa vanité. Il aura passé comme un torrent, pour ravager, et non comme un fleuve majestueux, pour

y porter la joie et l'abondance ; son nom sera écrit dans les annales de la postérité parmi les conquérants ; mais il ne le sera pas parmi les bons rois ; on ne se rappellera l'histoire de son règne que pour rappeler le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes. Et tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un monceau de boue, qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre. »

« Un étranger, dans sa ferveur littéraire, dit M. l'abbé Blampignon, a su découvrir la maison où est né Massillon ; et la cathédrale de Clermont n'a pas gardé le souvenir de la tombe de son évêque. »

Cette observation, assez juste, mais fort peu aimable, n'est vraie qu'en partie. L'assertion d'un contemporain, mal renseigné, a dérouté l'opinion à Clermont. Désormais on ne pourra plus répéter cette accusation. En Auvergne, nous allons lentement ; on prétend qu'en revanche nous allons sagement. Nous sommes occupés, depuis un certain nombre d'années, à relever le souvenir des hommes dont l'illustration forme la couronne du pays.

Desaix campe sur la place de Jaude ; Pascal a pris pour lui un siège sur la place Saint-Hérem ; une main intelligente a peint sur émail, à l'angle de nos rues, des noms heureux de s'imposer aux mémoires fugitives ; un projet est formé en faveur de Vercingétorix ; un monument va rappeler la chaude journée des Croisades..... Massillon aura bientôt, nous l'espérons, son tour.

Hyères n'a rien fait ou presque rien pour s'opposer à la prescription de l'oubli. C'est à un touriste de passage que l'on doit la notoriété qui s'attache à la maison de la rue Rabaton. Il n'est pas venu à la pensée des édiles qui se sont succédé sur le rocher de l'antique ville d'opérer l'acquisition de cette demeure et de l'arracher ainsi aux hasards des ventes. On a bien prononcé, au sein du conseil municipal, quelques-unes de ces belles phrases qui sur les lèvres méridionales ont des sonorités superbes, mais c'est tout. A Hyères,

les hôtels consulaires remisent précieusement, dans un coin, les colonnes et les bustes (1).

A Beauregard, des réparations exécutées dans le chœur de l'église, ont mis à découvert la caisse contenant les entrailles du pontife. Plus récemment encore, M. l'abbé Ossedat, ancien curé de Beauregard, avait eu le désir de renfermer ces restes vénérables dans un cénotaphe artistiquement sculpté. Les ressources modiques dont pouvait disposer le budget paroissial ne permirent pas de réaliser cette pensée. On parvint toutefois à placer près du modeste caveau où se trouve ce que le temps a laissé subsister du grand évêque une portion des cendres d'un autre grand évêque. Massillon et Guillaume Duprat reposent maintenant sous la même dalle (2).

La France compte parmi ses gloires le *Prédicateur du roi*. Sur la colline où l'aigle de Meaux plane au milieu des nuées

(1) Les journaux du Midi nous annoncent que, profitant de la générosité d'un de leurs compatriotes, M. Alexis Mignon, les habitants d'Hyères viennent d'élever, sur une des places de la ville, une statue de bronze à Massillon. La statue est l'œuvre de M. W. Pécou ; le piédestal, dessiné par M. Emile Eudes, architecte, porte les armoiries de Clermont.

Nous avions noté l'indifférence, il est de toute équité que nous signalions l'acte de reconnaissance. Du coup, nous le reconnaissons, l'Auvergne est distancée. Nous estimons pourtant que la cité de Hyères, possédant le berceau, devait être la première à l'honneur.....

(2) Les entrailles de Guillaume Duprat étaient à Mirabeau, près de Beauregard, dans la chapelle du couvent des Minimes.

On emprunte parfois à Dulaure l'anecdote suivante : « L'évêque d'aujourd'hui (Mgr de Bonal), qui séjourne fréquemment à Beauregard, a fait changer l'ancienne décoration des appartements. On est fâché de voir que le lit de drap violet, qui était celui du célèbre Massillon, ait été, par ces nouvelles réparations, exclu de l'appartement épiscopal et dédaigneusement transporté dans des chambres hautes, destinées aux étrangers ; on y a substitué un lit de damas bleu, un peu plus galant. » (*Description historique de l'Auvergne*, Paris, an II de la République française, p. 457).

Dulaure, conventionnel bon teint, fait de véritables efforts pour parvenir à égratigner quelque peu Mgr de Bonal, un des membres les plus énergiques et les plus clairvoyants de la Constituante. A-t-il réussi ? Les inventaires que nous donnons à l'Appendice nous montrent que soit à Clermont, soit à Beauregard, la chambre à coucher de Massillon ne possédait aucun lit de drap violet. Les inventaires sont pourtant très minutieux. En vérité, il y avait bien, à Beauregard, une chambre ornée d'un

orageuses et des éclairs, elle a rangé Massillon à mi-côte, au-dessous de Bourdaloue et près de Fénelon. La région, toujours sereine, est inondée de soleil ; « le printemps y est éternel » avec sa verdure et ses fleurs.

Bossuet réside à des hauteurs inaccessibles. « Il est le plus éloquent des écrivains de son époque » a dit Voltaire ; « le plus éloquent des hommes », a écrit Frédéric Schlégel ; « le plus éloquent des anciens est Platon, et des modernes Bossuet », dit Victor Cousin, et il ajoute : « Si l'on cherche à comparer ces deux génies, je donne la préférence à Bossuet. » Massillon lui-même a écrit que Bossuet est l'homme de toutes les sciences et de tous les talents. »

Ecoutons maintenant Mme de Sévigné :

« Bourdaloue passe toutes les merveilles passées... Il m'ôte souvent la respiration par l'extrême attention avec laquelle on est pendu à la force et à la justesse de ses discours, et je ne respire que quand il lui plaît de les finir, pour en recommencer un autre de la même beauté (1). » Et ailleurs : « Quand Bourdaloue prêche, il fait languir tous les prédicateurs... Tous les sermons sont écoutés quand le *Grand-Pan* ne prêche pas (2). »

Moins majestueuse et moins éclatante, la parole de Massillon est plus tendre, plus « humaine » que celle de Bossuet ; moins ample, moins énergique, elle est plus souple et plus douce que celle de Bourdaloue.

Les littérateurs se partagent, à l'égard de l'éloquence de Massillon, en trois catégories : ceux qui admirent sans

ameublement violet, mais cette chambre était destinée aux étrangers de qualité. Le lit de Massillon était recouvert d'un drap de cadis gris. Dulaure n'avait pas vu ou avait mal vu à dessein. D'ailleurs ce souci pour les mobiliers historiques part d'un naturel assez inexplicable chez un membre de cette Convention qui au lendemain de la mort de Louis XVI applaudit à la mise au feu de la garde-robe royale, où se trouvaient des pièces historiques de valeur. Disons en outre que le prétendu dédain de Mgr de Bonal fut moins meurtrier pour les restes de Massillon que la vente des biens dits nationaux, approuvée par Dulaure, vente qui les anéantit complètement.

(1) Lettres du 25 décembre 1671 et au président Moulceau, 3 avril 1686.

(2) Lettre du 28 mars 1689.

réserve, ceux qui forcent la note critique, et ceux qui, à égale distance des deux exagérations, distinguent avec soin. Donnons des extraits :

La Harpe, si sec et si froid d'habitude, va jusqu'au dithyrambe.

« Un charme d'élocution continuel, une harmonie enchanteresse, un choix de mots qui vont tous au cœur ou qui parlent à l'imagination ; un assemblage de force et de douceur, de dignité et de grâce, de sévérité et d'onction ; une intarissable fécondité de moyens se fortifiant tous les uns par les autres ; une surprenante richesse de développements ; un art de pénétrer dans les plus secrets replis du cœur humain, de manière à l'étonner et à le confondre, d'en détailler les faiblesses les plus communes de manière à rajeunir la peinture, de l'effrayer et de le consoler tour à tour, de tonner dans les consciences et de les rassurer, de tempérer ce que l'Evangile a d'austère par tout ce que la pratique des vertus a de plus attrayant ; l'usage le plus heureux de l'Ecriture et des Pères ; un pathétique entraînant, et par-dessus tout un caractère de facilité qui fait que tout semble valoir davantage, parce que tout semble avoir peu coûté : c'est à ces traits que tous les juges éclairés ont reconnu dans Massillon un homme du très petit nombre de ceux que la nature fit éloquents. »

Maury, auteur du *Discours préliminaire pour servir de préface à la première édition des sermons de Bossuet* (1772), se range parmi les appréciateurs moroses et chagrins.

« Cet éloquent Massillon, doué par la nature d'un si beau talent, que l'étude de l'antiquité avait embelli d'un excellent goût, écrit plus souvent avec son esprit qu'avec son imagination ; il est beaucoup plus paré dans son style, et il a cependant moins d'éclat que Bossuet. Son élocution enchanteresse ne saurait cacher à une critique clairvoyante son penchant à imiter et même à outrer les amplifications brillantes, mais quelquefois un peu lâches, de son modèle Cicéron, qui voulut peut-être les excuser quand il en fit une règle de l'art oratoire, en prétendant que pour mieux inculquer ce qu'on dit,

il faut le répéter souvent, *Sœpe testandum est* (Orat., S. 227). L'évêque de Clermont écrit avec tant d'intérêt et de charme, qu'on peut avouer sans inquiétude pour sa gloire, qu'abusant quelquefois de la fécondité de son style, il commente et paraphrase trop ses idées. Son *Petit Carême*, si justement admiré, et qui me paraît cependant fort inférieur à son *Grand Carême*, à son *Avent*, surtout à ses conférences ecclésiastiques, en fournit la preuve, je ne dis pas à chaque page, mais du moins dans chaque discours. Prenez-le à l'ouverture du livre : vous verrez qu'on ne trouve souvent, dans chaque alinéa, qu'une seule pensée, rendue avec autant d'élégance que de variété. Sans cette élocution ravissante où le vide des idées s'allie avec la précision du style, où l'abondance même ne se montre jamais verbeuse, élocution qui a toujours de nouveaux charmes pour les lecteurs sensibles, on ne lirait Massillon qu'une fois, et l'on se contenterait ensuite de ses analyses ; mais ses sermons sont si supérieurement écrits, si touchants, si affectueux, qu'on les trouve trop courts ; c'est un ami qui vous embrasse en vous reprochant vos fautes ; et, malgré cette stérilité d'idées dont l'esprit murmure quelquefois, le cœur est tellement intéressé, et le goût si pleinement satisfait, en lisant ces discours enchanteurs, qu'ils vivront sans doute aussi longtemps que la langue française.

» Je ne doute point que l'évêque de Clermont ne se fût lui-même aperçu de ses répétitions d'idées qui font quelquefois languir sa verve, s'il eût publié ses sermons avant sa mort. Il est des corrections de style surtout, et des phrases de remplissage, qu'on ne découvre jamais qu'à la lecture des *épreuves* imprimées ; instructive manifestation d'une composition littéraire, seule révision où le goût exerce toute la rigueur de la critique. Massillon aurait remarqué sans doute le vide que l'impression eût rendu plus sensible dans les amplifications où sa prodigieuse facilité s'était exercée, selon une locution de collège, *à faire son thème en deux façons :* ce travail se serait borné à effacer tout ce qui se trouvait répété sans que son talent eût besoin d'enrichir ses discours d'au-

cune addition. Les éditeurs n'osèrent jamais se permettre le moindre retranchement dans ses manuscrits. Nous avons la certitude de les lire absolument conformes aux dernières copies qu'il en fit lui-même pour les livrer à l'impression. Il n'en est pas ainsi des sermons de Bourdaloue, que son éditeur, le père Bretonneau, a rendus publics avec tous les changements qu'il a jugés convenables, et auxquels on a même prétendu qu'il avait mêlé quelques-uns de ses propres discours, sans que cette accusation ait jamais été éclaircie. »

Nous admettons que le style « à plis flottants et à longue traîne » de Massillon soit parfois trop étoffé, plus riche en amplifications qu'en pensées, mais nous ne pouvons accepter que cette somptuosité n'ait pour but que de cacher le vide des idées.

A l'impression, l'orateur n'eût certainement pas modifié sa manière, qui tenait à ses goûts et à ceux de son temps. D'ailleurs, le critique a une bizarre façon d'apprécier les maîtres ; il prend pour faute de goût leurs hardiesses et témérités ; il reproche à l'éditeur de Bossuet d'avoir reproduit avec exactitude le texte du modèle, tandis qu'à son sentiment, il aurait dû tailler dans l'arbre, couper, émonder les branches parasites, corriger en un mot ce qu'il se figure être des défectuosités. Méthode meurtrière s'il en fut. De quel droit un éditeur vient-il me présenter un Bossuet mutilé ? Où est l'éditeur capable de corriger Bossuet ? Maury reproche au P. Joseph d'avoir hésité à opérer des retranchements dans les manuscrits de Massillon ; nous craignons, au contraire, que le neveu n'ait pas assez respecté les travaux de l'oncle. Nous avons déjà dit qu'il est faux que Massillon se soit préoccupé de l'impression de ses œuvres ; son testament en fait foi. Quant à l'accusation jetée à la face du P. Bretonneau, elle est puérile. Le P. Bretonneau a été peut-être parfois éditeur à la manière de son temps ; il n'a jamais eu la pensée de se mesurer avec Bourdaloue. Il a pu mutiler des phrases, mais construire des discours entiers, la chose est impossible. On n'imite pas les inimitables.

Sainte-Beuve juge avec finesse et perspicacité :

« Aimer Massillon, le goûter sincèrement, c'est une qualité et presque une propriété de certains esprits et qui peut servir à les définir. Celui-là aimera Massillon qui aime mieux le juste et le noble que le nouveau, qui préfère le naturel élégant au grandiose un peu brusque qui, dans l'ordre de l'esprit, se complait avant tout à la riche fertilité et à la culture, à la modération ornée, à l'ampleur ingénieuse, à un certain calme et à un certain repos jusque dans le mouvement, et qui ne se lasse point de ces lieux-communs de morale que l'humanité n'épuisera jamais. Massillon plaira à celui qui a une certaine corde sensible dans le cœur, et qui préfère Racine à tous les poètes ; à celui qui a dans l'oreille un vague instinct d'harmonie et de douceur qui lui fait aimer jusqu'à la surabondance de certaines paroles. Il plaira à ceux qui n'ont point les impatiences d'un goût trop superbe ou trop délicat, ni les promptes fièvres des admirations ardentes ; qui n'ont point surtout la soif de la surprise ni de la découverte, qui aiment à naviguer sur des fleuves unis, qui préfèrent au Rhône impétueux, à l'Eridan tel que le peint le poète, où même au Rhin dans ses âpres majestés, le cours tranquille du fleuve français, de la royale Seine baignant les rives de plus en plus élargies d'une Normandie florissante. Telle est l'impression que fait Massillon, lu aujourd'hui et étudié dans ses pages toujours belles, mais régulières et calmées. N'oublions jamais en le lisant qu'il y manque celui qui les animait de son action modérée et de sa personne, celui dont la voix avait tous les tons de l'âme, et dont le grand acteur Baron disait, après l'avoir entendu : « Voilà un orateur ! »

» Avec Massillon expira la dernière et la plus abondamment éloquente, la plus cicéronienne des grandes voix qui avaient rempli et remué le siècle de Louis XIV. » (*Causeries du Lundi*).

DOCUMENTS INÉDITS

I

Les deux pièces inédites que nous donnons ici et qui nous ont été communiquées par M. Elie Jaloustre, permettent d'établir approximativement le chiffre des volumes constituant la bibliothèque de Massillon.

Les lois révolutionnaires, ayant mis entre les mains de la nation les biens des couvents, les bibliothèques des communautés religieuses de Clermont furent déposées dans la salle de la bibliothèque du Chapitre cathédral. Nous détachons du compte rendu du Directoire du district de Clermont les lignes suivantes (*Rapport adressé à l'administration départementale, le 15 juin 1792*) :

« Les bibliothèques sont toutes rassemblées dans un local de la Cathédrale : celle du Chapitre de la Cathédrale est remarquable par ses manuscrits sur vélin. On y voit l'histoire de la conjuration de Catilina, par Salluste, et les discours de Cicéron contre le même Catilina, réunis en un seul volume. Il y a aussi une *Histoire du règne de Charlemagne* et une histoire des Croisades. Le fond de cette bibliothèque est formé principalement par les ouvrages des saints Pères, la collection des Conciles, les interprètes de la Bible. La partie historique est assez riche ; la partie de la jurisprudence est maigre.

» La bibliothèque des Carmes-déchaussés était renommée, mais elle n'a pas été entretenue. Leurs manuscrits furent envoyés à la bibliothèque du Roi. Ils ont laissé dans leurs archives le reçu qui leur fut donné par l'intendant.

» La bibliothèque des Bénédictins est également belle, nombreuse, riche dans la collection des Pères et les interprètes de l'Ecriture. Il y a beaucoup d'ouvrages sur les controverses en matière de religion ; les manuscrits ne sont pas importants.

» La bibliothèque des Jacobins ne présente qu'un amas de livres rongés en partie par les vers, et quelques manuscrits ;

» Celle des Augustins est à peu près nulle ;

» Les Prémontrés (de Saint-André) avaient vendu la leur. Ils ont cependant laissé quelques livres ;

» Celle des Minimes est assez considérable ;

» Il y en avait une plus considérable aux Capucins ;

» Celle des Carmes anciens est un peu moindre ;

» Les Cordeliers de Montferrand n'avaient presque rien, mais il

y a des manuscrits dans celle des Cordeliers de Clermont qui est plus nombreuse ;

» Les Recollets de Montferrand avaient un assez grand nombre de livres. Les Recollets de Saint-Amant en avaient aussi, mais en moindre quantité ;

» La Cour des aides de Clermont avait des livres de jurisprudence et notamment la grande collection des ordonnances qui se trouve également en onze volumes à la Cathédrale. Nous avons réuni tous les livres en tas dans la salle de la bibliothèque de la Cathédrale, dont le vaisseau est assez beau, ayant 54 pieds de longueur et 36 de largeur, on en a mis aussi dans la pièce au-dessous. Il est impossible, tant qu'on n'aura pas un local plus étendu, de ranger tous les livres et de faire un catalogue. La municipalité s'est bornée à prendre les déclarations des religieux qui ont estimé avec beaucoup d'incertitude le nombre des volumes.

» Il ne s'est trouvé aucun monument d'histoire naturelle, excepté une prétendue côte d'éléphant qui était aux archives de Saint-Genès.

» Nous pouvons assurer qu'il y a dans toutes ces bibliothèques environ 15,000 volumes. »

Si, pour atteindre ce contingent de 15,000, il fallut recourir aux effectifs fournis par dix ou onze communautés, on peut, à l'aide du document cité et préalablement à la publication de toute autre pièce, fixer, sans s'écarter de la vraisemblance, à 8,000 l'apport de la bibliothèque du Chapitre.

Cette conclusion est confirmée par la note suivante que nous détachons de la préface anonyme de l'inventaire manuscrit de la nouvelle bibliothèque du Chapitre, inventaire rédigé en 1811 :

« Il paraît que, dès les temps les plus reculés, il y a eu une bibliothèque appartenant à l'usage du clergé de la Cathédrale. Sans avancer cette époque trop au hasard, on croit pouvoir la fixer au moins vers la fin du VIII^e^ siècle, c'est-à-dire au temps où les chanoines de cette église embrassèrent la vie commune. Nous avions encore en 1790 plusieurs manuscrits précis des X^e^ ou XI^e^ siècle, entr'autres une bible latine ainsi qu'un glossaire pour la langue latine, conservé pour le présent à la bibliothèque de la ville. M. Cortigier, chanoine, mort octogénaire en 1796, avait lu dans les titres de l'église que M. di Porta (La Porte), chanoine, avait donné sa bibliothèque à notre église, au commencement du XVI^e^ siècle (1510) et l'avait fait placer dans un local où il avait fait apposer ses armes (une porte) à la clef de la voûte. Ce local était adossé au

nord-ouest angulaire de l'église. Il y servait en 1790 d'arrière-sacristie, après laquelle, en remontant à l'est, était la sacristie des messes où l'on entrait par une porte que bouche actuellement l'autel de paroisse, avant-dernière chapelle de la nef septentrionale en allant à l'ouest ; et enfin le local septentrional de l'église se terminait du côté du jour par la chapelle de Notre-Dame d'Allègre (parce que la maison Marnat d'Allègre l'avait bâtie). On y entrait par la petite sacristie des messes, et comme chapelle intérieure, les chanoines malades et autres y entendaient la messe dans une loge vitrée sans y être vus. Ces trois locaux ont été abattus en 1796 pour faire la rue qui tourne au nord-ouest de l'église et aboutit au haut de la rue des Gras, laquelle aboutissait elle-même à une trentaine de degrés aussi larges que cette rue qui en avait tiré son nom : *a gradibus*. Au bout de ces escaliers était une terrasse qui conduisait à la porte occidentale de la Cathédrale. En 1796, on détruisit les escaliers de cette terrasse ainsi que les trois locaux susdits et après un grand transport de terrain, on fit la rue susdite qui tourne au nord-ouest de l'Eglise et va aboutir à la place devant Clermont.

» Aux environs de 1740, Mgr Massillon voulant donner sa bibliothèque à la Cathédrale, et n'y ayant pas de local pour la placer, on songea à abattre la chapelle Saint-Nicolas qui avait été fondée en 1060 ou 1090 (Dufraisse : *Origines de l'Eglise de France*, p. 505), par Anselme d'Olbi, chanoine à la Cathédrale, lequel ayant fait le pèlerinage de Rome et passé par Barry, a rapporté des reliques du grand saint Nicolas et fit bâtir une chapelle en son honneur. Il donna sa maison adossée au nord de cette chapelle et elle devint dans la suite celle du grand chantre. Sur l'emplacement de cette chapelle on bâtit, au rez-de-chaussée, en avant, un vestiaire, et, au fond, une salle capitulaire bien commode dans les placards de laquelle étaient enfermés les terriers.

» Au-dessus de ces deux pièces était une vaste bibliothèque entourée d'une élégante boiserie avec des rayons. Au-dessus de ces rayons régnait circulairement une galerie où l'on pouvait placer 6 ou 7 rayons.

» M. Morange, chanoine, avait donné ses livres. *La bibliothèque renfermait 7 à 8,000 volumes.* Il y avait un bibliothécaire chanoine, et un sous-bibliothécaire prêtre de l'église, qui avait environ 300[f] d'appointements ; tous les membres de l'église avaient une clef après avoir prêté serment au Chapitre assemblé de ne point emporter ni laisser emporter aucun livre.

» Cette bibliothèque a été réunie à celle de la ville où l'on voit encore, au côté septentrional, la boiserie, rayons et galerie qui

ornaient la bibliothèque de la Cathédrale. Les boiseries et rayons du côté du midi viennent de la bibliothèque du collège auparavant aux Jésuites. Quant à la présente bibliothèque, on la doit aux soins de M. Micolon de Guérines et de deux vicaires généraux, présidents du Chapitre cathédral, rétabli en avril 1803 par le Concordat de 1802... lequel l'a placée cette présente année (1811) dans le local occupé avant la Révolution par les terriers des dignités de la Cathédrale. C'est M. Guillaume de Fretat, ancien abbé de la Cathédrale, mort en février 1808, en son domaine de Prades, paroisse de Saint-Pierre-Roche, âgé de près de 90 ans, qui a donné lieu au rétablissement de cette dernière bibliothèque, nous ayant donné à cet effet, en juin 1807, sa bibliothèque qui fait le fond de celle-ci, laquelle consistait en plus de 400 volumes, dont le tiers est in-folio et les deux autres tiers in-4°, in-8° et in-12. »

Ainsi donc, avant la Révolution, la bibliothèque du Chapitre renfermait, comme nous le présumions, 7 à 8,000 volumes. Si nous défalquons de ce nombre 5 à 600 volumes, dus à la donation Morange, et 2 ou 3,000 volumes, dotation primitive du Chapitre, nous obtenons, pour le legs de Massillon, un total de 4 à 5,000 volumes.

II

Les documents qui suivent, nous les avons empruntés à une source complètement inconnue des chercheurs, nos devanciers.

Dans le but de se défendre contre les prétentions de Nicolas Massillon, les administrateurs des hôpitaux de Clermont se firent remettre une série de registres où se trouvaient inscrits soit les inventaires des objets mobiliers de la maison épiscopale, soit le détail des dépenses occasionnées par l'entretien du personnel domestique.

Cette collection est conservée aux archives hospitalières de Clermont. Nous y puisons les pièces que voici :

N° 1

Inventaire de la garde-robe de Massillon

Une robe de chambre de damas violet ;
Une autre d'étoffe de soie rayée, doublée d'un taffetas violet ;
Un manteau long de ras de castor violet doublé par les côtés d'un taffetas rouge ;

Une soutane de ras de castor violet doublée d'un taffetas rouge;
Une soutane d'été de voile noir, avec des parements ras de Saint-Maur ;
Autre soutane de drap noir avec parement de même drap ;
Autre soutane de drap violet avec parement rouge, pour l'hiver ;
Un manteau court de voile noir ;
Une soutane de drap noir avec des parements de taffetas ;
Un manteau long de voile noir ;
Une soutane de voile violet avec des parements de taffetas rouge;
Autre soutane de ras de castor violet avec des parements de taffetas rouge ;
Un manteau court de voile violet bordé à ses côtés d'un taffetas rouge ;
Une soutanelle de drap violet à boutons et boutonnières de soie rouge ;
Une veste de drap noir doublé de cadis;
Une veste de taffetas violet doublé d'un taffetas rouge ;
Un camail de drap noir doublé de taffetas noir ;
Autre camail de ras violet doublé de taffetas rouge ;
Une culotte de drap noir doublée de peau jaune ;
Une culotte de drap violet doublé de peau jaune ;
Une culotte de voile violet doublé d'une toile de lin ;
Une soutane et veste avec parements de drap violet pour le carême, et une culotte de drap violet.

(1. B. 96). »

Cette pièce est sans date; selon toute probabilité, elle doit se rapporter à l'année 1725, où ont été dressés les inventaires ci-après.

N° 2

Inventaire du mobilier de Massillon à Beauregard et à Clermont

(Inventaire fait sous les yeux de Massillon en 1725 et 1726.)

« *Dans lapartement de Mgr à Beauregard*

Un lit de cadis gris, l'alcove tapissée de meme etoffe avec deux rideaux de drap gris courte pointe de meme couleur;
Deux couvertures, une fine et l'autre commune, deux matelas, un lit de plume, paillasse, traversin et un coussin ;
Une grande table en forme de bureau couverte de maroquin noir ;
Un fauteuil de maroquin noir ;
Une comôde de bois de noyer ;

Une table de même :
Une petite table a pieds de biche couverte maroq. noir :
4 rideaux de cadis vert aux fenetres et portes des terrasses :
Un petit miroir, une pendule :
Un portrait en miniature Mr la Duchesse d'Uses avec un cadre doré :
Un feu : tenailles, pele, pincettes, soufflet, écrans : dans le cabinet une petite table de noyer en forme de bureau :
Une chaise couverte de jaune, chaise de malade et tabouret.

» *Dans la sale a manger*

1 chaise couverte de maroquin noir :
12 chaises de paille :
Un buffet avec un tapis de Turquie dessus :
Un poele ;
Une grande table octogone :
3 tables ovales de differentes grandeurs :
3 paires de traiteaux.

» *Dans le cabinet*

Une tenture de tapisserie de verdure :
3 grands rideaux de toile peinte :
Une pendule ;
Un sopha de moquette :
11 fauteuils de maroquin noir :
Cinq chaises aussi de maroquin :
Trois tables a jouer ;
Un feu pele pincettes soufflet 1/2 douzaine écrans :
Un tric trac débene complet ;
Deux petites avec deux cabarets au-dessus garnis de tasses et soucoupes.
Augmentation 1729, une commode de noyer :
Un grand miroir avec un cadre doré.

» *Dans lapartement joignant*

Un lit à la duchesse de moire rayée avec sa courte-pointe et soubassement de même etoffe, un matelas, lit de plume, paillasse, traversin, couverture. Augmentation audit lit d'un matelas et d'un sommier de crin, 1728 ;
4 fauteuils de moire ;

Une tapisserie de moire dans le fond de l'alcove et a main droite, plus un miroir de toilette ;
Un miroir à cadres dorés, plus un couvre-pied de satin blanc doublé de tafetas ;
Un fauteuil de moire ;
Deux fauteuils violets, une table de noyer, des rideaux de toile pinte, 1731 ;
Une commode de noyer ;
Une petite table avec un cadre et un tapis vert, des chenets, pele, pincete, tenailles, 4 écrans, cuvette, pot a leau, des rideaux aux fenetres, plus une couverture fine.

» *Dans le petit cabinet*

Un lit a tombeau avec un pavillon jaune ;
Deux matelas garnis de moquette, un traversin, une couverture ;
Une table couverte de maroquin noir.

» *Dans la chambre violette*

Un lit a colonnes cadis violet avec des franges et garniture d'or faux, courte pointe de même etoffe, un matelas, lit de plume, paillasse, traversin, une couverture et une neufve fine ;
Augmentation d'un rideau de fenetres de toile pinte et d'une comode à la place de celle qui y était ;
Une tenture de cadis violet par toute la chambre avec un galon d'or faux qui en fait la bordure ;
4 chaises couvertes de cadis violet, un fauteuil de moquette, un bureau a tiroirs, une table de noyer ;
Un miroir, une pele, pincettes, cuvette, pot a l'eau.

» *Dans la chambre a 2 lits du grand apartement*

Deux lits a colonnes dun cadis gris dardoise avec leurs courtes pointes de tafetas couleur citron, paillasses, lits de plume, matelas, traversin, couvertures, une tapisserie de meme cadis ;
Une comode de bois de noyer, une table de meme, trois fauteuils, un de tapisserie, deux de cadis quasi blanc, deux chaises de meme ;
Augmentation de deux fauteuils couverts de moquette, 1727, plus deux grands rideaux de futaine aux fenetres, 1728 ;
Un feu, des tenailles, des pincettes, un miroir, un pot a leau, une aiguiere.

» *Dans le petit cabinet*

Une couchette, matelas, paillasse, couverture et traversin pour un domestique.

» *Dans la chambre S^t^ Joseph*

Un lit a la duchesse de moire grise rayée avec une courte pointe de tafetas bleu, lit de plume, deux matelas, paillasse, traversin, 4 pieces de tapisserie de verdure;
Deux grands fauteuils de tapisserie;
Cinq chaises de moquette blanche et violette;
Deux chaises recouvertes dun cadis presque blanc;
Une comode de noyer, une table de meme avec un tiroir;
Un miroir a cadre doré;
Un feu, pele, pincettes, cuvette, pot a leau;
Un rideau a la fenetre;
1728, augmentation: 3 portieres de draps, deux rideaux au cabinet et un grand rideau a la croisée neuve. En 1732, augmentation dune couverture neufve et fine.

» *Dans la petite chambre aupres*

Une couchette, matelas, traversin, paillasse, couverture pour un domestique;
1 chaise de bois.

» *Dans lapartement au-dessus du cabinet*

Un lit a 4 colonnes avec des rideaux dun cadis gris, courte-pointe de tafetas violet, deux matelas, lit de plume, paillasse, couverture, trois fauteuils couverts de cadis gris, deux fauteuils de tapisserie, une tenture de tapisserie de bergame.
En 1732, augmentation dune couverture neufve fine;
Une commode, un grand bureau couvert de maroquin noir, une ecritoire couverte de meme;
Une chaise de paille, un miroir a cadre dore, des rideaux aux fenetres, un feu, pele, tenailles, pincettes, une cuvette, pot a leau.

» *Dans le cabinet*

Une couchette matelas, traversin, paillasse, couverture pour un domestique.

» *Dans la chambre attenante*

Deux lits a la duchesse avec des rideaux de cadis et tenture de meme ;
Deux matelas a chacun, lits de plumes, paillasses, couvertures, traversins, courtes pointes de tafetas couleur de citron ;
4 fauteuils couverts d'un cadis gris ;
Un tabouret de tapisserie, une chaise de paille, une comode de bois de noyer, une table de meme, une autre petite table a pieds de biche ;
Un miroir a cadre doré, un feu, pele, pincete, tenailles, 2 cuvettes, 2 pots a leau, un rideau ;
Une couchette, matelas, traversin, paillasse, couverture dans le cabinet pour un domestique.

» *Dans la petite chambre violette*

Un lit a la duchesse avec des rideaux de cadis violet, tenture de meme, deux matelas, paillasse, traversin, couverture ;
Courte pointe de tafetas violet ;
Une comode de bois de noyer, une table de meme, deux chaises de panne blanche et violette ;
Un fauteuil couvert de cadis violet, une chaise de paille, un rideau de toile peinte, des chenets, pele, pincettes, cuvette, pot a leau.

» *Dans lautre petite chambre*

Une tenture de bergame ;
Un lit a 4 colonnes avec des rideaux dune grosse etoffe verte, courte pointe dindienne, deux matelas, traversin, paillasse, un rideau de toile peinte, une comode de bois de noyer, une petite table de meme, un fauteuil couvert de cadis gris, un pot a leau, une cuvette.

Tous les domestiques ont chacun leur lit ou couchette, matelas, traversin, paillasse, couverture ; le meistre dhotel, le cuisinier, le valet de chambre, le concierge, le chasseur, les gens de livrée, le jardinier, aide de cuisine, servantes, faisant en tout 13 et encore un autre auprès de la chambre du concierge.

» *Mémoire des meubles de M^gr à Clermont* (3^e avril 1726)

Dans la bibliotheque, 4 pieces de tapisserie de calemande, rideaux aux fenetres de toile peinte ;

2 fauteuils garnis de maroquin ;
Deux chaises garnies de meme ;
Un grand bureau, trois tables ;
Une garniture de feu, un grand écran ;
Dans la chambre de Mgr, un lit de velours couleur de feu, 2 matelas, un lit de plume, paillasse, traversin, deux couvertures fines, courte pointe, couvre pieds, rideaux a lalcove, un grand fauteuil a bras de tapisserie, six fauteuils de velours couleur de feu, une comode, dix tableaux, un miroir de toilette, rideaux de fenetres de tafetas, rideaux de futaine, garniture de feu, chaise de malade ;
Dans la garde robe, une couchette, deux matelas, traversin, deux couvertures, une chaise couverte de maroquin, deux armoires ;
Dans le grand cabinet, six pieces de tapisserie, en personages 5 tableaux, une pendule, un soffa garni de velours, dix-huit fauteuils de tapisserie, un grand bureau, un grand ecran a petits points, six tables de jeux, deux tables a tenir les tasses a caffé, un tric trac, rideaux aux fenetres de tafetas verd, garniture de feu d'argent ;
Dans la salle a manger sept pieces de tapisserie de cuir doré, vint chaises couvertes de maroquin, une grande table de sapin couverte dun tapis de Turquie, un poele, des rideaux de feutaine aux fenetres, une fontaine et cuvette de cuivre ;
Dans la salle, sept pieces de tapisserie verdure, une grande table couverte dun tapis de Turquie, six banquettes couvertes de maquette, des rideaux de futaine aux fenetres, un tableau ;
Dans la petite antichambre, cinq pieces de tapisserie de camelot, une table de noyer, un tapis de drap, dans la petite chambre aupres, une couchette, matelas, paillasse, traversin ;
Dans la chambre de réserve, un lit a la duchesse de satin garnit de de tout et complet, six fauteuils de velours noir, un bureau, deux tableaux, rideaux de tafetas et de futaine, garniture de feu ;
Dans ma chambre, tapisserie de bergame, un lit de cadis complet, 4 fauteuils, deux chaises, trois tables, un rideau de fenetre, une comode, garniture de feu ;
Dans la chambre au-dessus du bureau de M. Moranges, cinq pieces de tapisserie de cadis gris, un lit de cadis complet, un fauteuil, une table, des chenets, il y a dans le lit de M. l'abbé Massillon, deux couvertures ;
Dans la chambre dessus le jardin, cinq pieces de tapisserie de camelot, un lit de cadis gris blanc, le dedans du lit tafetas gris blanc picqué, le tout complet, lit de plume, six chaises

avec des ousses de cadis violet, une table, deux tableaux, chenets ;

Dans la chambre de la gouvernante, un lit de serge canelle garni de matelas, paillasse, couvertures, 3 tables, 5 fers a repasser le linge, 1 chaise de paille, une garniture de feu, une grande armoire ; dans la chambre de la fille de peine, un lit, des rideaux de bergame, paillasse, matelas, traversin, 2 couvertures, chaises de paille ; dans la petite cuisine, un chaudron, un poelon, un trépié ;

Dans la chambre du maitre dhotel, un lit gris, paillasse, 2 matelas, un traversin, deux couvertures, une chaise, une table ;

Dans la chambre du cuisinier, un lit de bergame, paillasse, matelas, traversin, deux couvertures, 2 couchettes pour les aide cuisine, paillasse, matelas, couverture, traversin, chaise ;

Chambre du portier, du cocher, une couchette, paillasse, matelas, 2 couvertures, traversin ; lit du cocher, une paillasse, un matelas, traversin, couverture ;

Chambre des laquais, 3 lits garnis de paillasse, matelas, traversin, couverture et ridaux ;

Dans l'infirmerie, 4 lits garnis camelot autres ;

Le 14e avril 1733, on a augmenté les meubles des garderaubes, de onze matelats neufs qu'on a fait faire pour les domestiques, plus a Clermont le 28e novembre 1739 achetté deux petites couvertures de domestiques.

» *Mémoire du linge donné par la gouvernante le 17 janvier 1726*

50 draps fins ;
6 chevetieres ;
4 toiles doreiller ;
18 draps dofficier ;
48 draps communs ;
66 napes ouvres ;
26 douzaines de serviettes ouvrées ;
4 douz. serviettes marches ;
4 napes doffice ;
18 napes de cuisine ;
4 douzaine tabliers dhome ;
4 douzaines torchons ;
8 essuye-mains.

LINGE NEUF

88 aulnes pour 8 douzaines servites ;

90 aulnes toile rousse pour 6 draps.
30 tabliers dhome ;
30 torchons ;
5 tabliers de fille.

» *Autre memoire de la gouvernante du 3e avril 1726*

50 draps de maitre ;
18 draps dofficier ;
60 draps communs ;
6 chevetières ;
66 napes ouvrées ;
34 douzaines serviettes ;
4 toiles doreiller ;
4 douzaines serviette marches ;
18 napes de cuisine ;
6 douzaines 6 tabliers dhome ;
6 douzaine torchons ;
8 essuye-mains.

» *Autre memoire donne par la meme le 24e novembre 1726*

Du linge de Clermont 16 draps de maître ;
6 chevetieres ;
4 toiles doreiller ;
18 draps dofficiers ;
24 draps communs ;
14 grandes napes ouvrées ;
16 petites aussi ouvrées
14 douzaines 6 serviettes ;
4 douzaine serviete marches ;
16 napes de cuisine ;
3 douzaine tablier dhome ;
2 douzaine torchons ;
8 essuye-mains.

LINGE NEUF

15 douzaines 4 servietes ;
24 draps communs ;
11 napes de cuisine ;
18 tabliers dhome ;
18 torchons.

AUGMENTATION

Le 13e novembre payé a la Janeton pour 19 grandes napes et 16 serviettes 121# 1s.

AUGMENTATION MAI 1728

30 tabliers dhome ;
30 torchons de cuisine ;
8 tabliers de fille.
Le 7e fevrier 1729 jay payé chez Geraud 221# pour 6 draps fins, 8 chemises, des coeffes et colet pour Mgr.

(Registre I. B. 93). »

N° 3

Massillon avait dans M. Crozat, de Paris, un ami fidèle. Prédicateur, il accepta plusieurs fois ses offres de cordiale hospitalité ; évêque, il en reçut diverses générosités, comme le prouve l'inventaire ci-après. M. Crozat avait des goûts d'artiste que sa grande fortune lui permettait de satisfaire. Il est à présumer que, parmi les tableaux qui ornaient le palais de Massillon, plusieurs provenaient de la galerie de son ami.

La fortune d'Antoine-Joseph Crozat, dit Crozat-cadet, venait de son père qui, de simple employé, si l'on en croit Saint-Simon, était arrivé à occuper des charges fort rémunératrices. Le fils usait largement des richesses de la famille, soit en faveur des pauvres, soit en faveur des siens.

Dans le document, il est fait mention d'un versement de 10,000 livres opéré par le trésor royal. On sait qu'en nommant Massillon à l'évêché de Clermont, Louis XV, en considération de la pauvreté du nouveau prélat, lui fit don d'une somme de dix mille écus, soit trente mille livres. Le versement en question dut faire partie des a-comptes à valoir sur cette somme.

« Memoire de la vaissele d'argent que M. Crozat a fait faire à Paris pour Mr l'Eveque, ensemble est l'acquit de M. Germain, sculpteur-orfevre du roy, du 23 août 1723.

Livré 4 douzaines d'assiette ronde dans lesquelles il y en a une douzaine de potageres pezant ensemble....	122#7s4
Un plat de milieu rond.....	10 5 4
	133 2 8

Montant de l'autre part.....	133#2ˢ8
2 plats a potage a deux ances.....	20 6 4
Un plat de milieu ovale contourné.....	12 7 5
4 plats de rot ovale contourné.....	21 1 1
4 plats d'entrée a pans.....	19 7 6
4 plats hors d'œuvre a pans.....	16 2 1
2 jattes ovales contournées.....	11 0 2
2 saucieres	5 2 1
Un porte-huilier.....	6 3 1
12 cuillieres, 12 fourchettes	8 0 7
6 flambeaux, 2 girandoles a 2 branches pezent ensemble	21 1 5
Total des matieres	276 6 1
Monte pour l'argent a 69# la marc.....	19096#1ˢ6
Le controlle a 3#10ˢ3ᵈ le marc.....	972 1
La façon de 133ᵐ de vesselle ronde a 3#10 par marc...	467 1 3
La façon de 54ᵐ7ᵒ2′ de vaisselle contournée, a raison de 6# le marc monte a.....	330
La façon de 36ᵐ1ᵒ7′ de vaisselle a pens, a raison de 5# par marc.....	181
La façon des jattes 80# pièce.....	160
Façon des saucieres 70# pieces.....	140
Façon du porte huilier.....	150
Façon des flambeaux 50# la paire.....	150
Façon des girandolles 60#.....	60
Façon des cuillieres et fourchettes a 1#15 pieces.....	42
Les armes de 48 assiettes et 16 plats a 2# par armes...	128
Les armes de 2 jattes et de 2 saucieres a 3# piece	12
2 armes de porte huilier a 2# piece	4
Les armes de 6 flambeaux et 2 girandoles a 1#10.....	12
Les armes des cuilleres et fourchettes a 20ˢ piece.....	24
4 etuits d'assiettes a 14# piece	56
1 etuit pour les plats a potage.....	25
1 etuy pour le plat du milieu.....	20
1 etuy pour les plats ovalle.....	16
1 etuy pour les plats a pans.....	17
1 etuy pour les jattes.....	16
1 etuy pour les saucieres et le porte huilier.....	20
1 etuy pour les cuillieres et fourchettes.....	22
1 etuy pour les flambeaux et girandolles..	32
Les caraffes du porte huilier.....	2 1 0
	22156 5

Surquoy receu en differentes fois..... ..... 20796# 5
Reste a payer..... 1360 5

Jay reçeu de Monsieur Crozat la somme de vint et deux mil cent senquant six livre comptenue aux present memoire a Pari ce 23e aout 1723,

Bon pour 22156 F. GERMAIN.

A M. Germain .... 22156# 5
Pr les frais des 2 caisses embalage et douanne..... 25 1 5

22172
Receu du trésor Royal 10000

12172

(Registre I. B. 96). »

No 4

« Mémoire des achats d'argenterie fait de 1725 à 1731

Une aiguiere de toilette avec son bassin ;
Deux flambeaux cizeler ;
Deux flambeaux non cizeler ;
Deux autres petits flambeaux tout unis ;
Mouchetes et porte mouchetes cizeles ;
Un bougeoir ;
Une ecuele avec son couvercle ;
Un sucrier ;
Deux poivrieres ;
Deux cuilleres a potage ;
4 cuillers a ragouts ;
24 cuiller et 24 fourchetes ;
16 couteaux a manche d'argent ;
Une caffetiere avec armes ;
Deux petits chandeliers qui se posent sur un tric trac ;
Une bource de 120 jettons aux armes de Mongr ;
Une ecritoire ovale avec l'ancrier, le poudrier et une sonnette ;
Un grand gobelet de vermeil dore avec son etui ;
Quatorze petites cuilliers a caffe ;
Un vase dargent pour les Stes Huiles ;
Une tabatiere d'or ovale ;
Une tabatiere d'argent ;
4 douzaines dassietes ;

Un grand plat rond pour le bouilli ;
Un plat octogone pour le roti ;
4 plats pour le roti ;
8 plats d'entrée ;
2 plats a potage avec des anses ;
2 jattes ;
6 gros flambeaux ;
2 bobeches ;
Deux sausoirs ;
Deux petites salieres dargent ;
Un huilier.

AUGMENTATION (1727)

Chapelle, 4 chandeliers et une croix ;
Un ciboire, buvettes et bassin ;
Le tout coute environ 2120#.

(1729)

Un bassin a barbe, boetes et savonette et eponge, coquemare, le tout pezant 8 marcs, 1 once, 2 gros.

(1731)

Un sucrier pesant 2 marcs, 2 onces, 5 gros.

(1. B. 93). »

N° 5

A Jeanneton, la gouvernante de la maison de Clermont, incombait la responsabilité des achats de bouche. Avec une orthographe qui n'égalait ni son dévouement ni sa probité, elle inscrivait sur un registre ses dépenses quotidiennes.

Nous relevons une page à l'intention des amateurs de « livres de raison. » (Registre 1. B. 95.)

« *19 May 1728*

Pour du let, 1 sol ;
pour une livre de maspain, 1 livre 8 sols ;
pour une compote d'abricot, 1 l. 1 s. ;
pour des citront, 6 s.

» *21 May*

pour 23 livres et demie de beurre, 7 l. 13 s. ;
pour 2 livres de saumont, 3 l. ;

pour 7 livres de truite et perche, 5 l.;
pour des ecrevisses, 2 l. 5 s.;
pour 9 douzaines deux, 1 l. 16 s.;
pour des pomes, 0 l. 15 s.;
pour du fromage, 0 l. 5 s.;
pour des laitues, 0 l. 15 s.;
pour 4 douzaines de grenouilles, 0 l. 10 s.;
pour des olives, 1 l.;
pour une paire de pigons, 0 l. 16 s.;
pour les porteurs de chaises, 0 l. 12 s.

» *23 May*

pour une demie livre de truffe, 1 l. 13 s.;
pour 8 livres de viande, 1 l. 8 s.;
pour 2 paires de pigons, 1 l. 10 s.

En retour, la gouvernante rendait ses comptes à l'abbé Thouron. A la date du 31 mai 1728, nous lisons ces lignes:

« Depuis le dernier arrêté (18 may) jusqu'à ce jour, la dépense faite à Clermont est de 139 livres douze sols, que j'ai payés comptant à la gouvernante; signé: Thouron. »

Le 17 juin 1731, la dépense est arrêtée par le chanoine Morin qui libelle ainsi:

« Le 17e juin, payé à Mlle Jouanet 90 livres 13 sols 5 deniers, pour la dépense de Clermont depuis le 28 may dernier. Morin (1). »

No 6

Le registre 93, intitulé: *Livre des domestiques,* nous fait connaître les noms de ceux qui ont été au service de Massillon, à partir de 1718.

Chouvy, surnommé la France, entré au service le 24 septembre 1718, à 90 livres de gage; valet de chambre en 1721; maître d'hôtel le 15 août 1724, à 200 l. de gage.

Guaydier, cuisinier, entré le 15 mai 1719.

Jeanne Joannet, appelée Jeanneton, gouvernante, entrée le 16 juin 1719, à 90 l. de gage.

(1) Claude Morin était secrétaire de Massillon; il fut prieur de Gondole et de Turluron.

Lachaise, laquais, entré le 20 juin 1721, à 70 l. de gage; portier, à 80 l. de gage.

Nouvailles, attaché au service des chevaux, entré le 24 juin 1721, à 75 l. de gage.

Claude du Mas, muletier, entré le 18 mai 1726, à 100 l. de gage.

Bonnefoy, concierge de Beauregard, entré le 18 mai 1723, à 120 l. de gage.

Joseph, chasseur, entré le 15 août 1724, à 120 l. de gage.

La femme du précédent, retenue à Beauregard comme gouvernante, le 26 août 1730, à 20 écus de gage.

Ducroy, concierge de Mauzun, entré le 7 mars 1714, à 50 l. de gage.

Un garde-chasse, à Vertaizon, entré le 10 août 1724, à 20 l. environ de gratification.

Bonnefoy, garde-chasse de Billom, au gage de 50 l., depuis le 20 juillet 1731.

Pierre Dugne, de Trézioux, garde du bois de Bonnechalle, entré en juin 1731, à 50 l. de gage.

Saint-Louis, laquais, entré le 12 janvier 1729, à 70 l. de gage; puis portier, à 80 l.; renvoyé en 1731.

Dauphiné, laquais, entré le 25 mars 1724, à 70 l. de gage; malade et admis à l'hôpital Saint-Joseph le 20 octobre 1728.

Jovion, laquais, entré le 3 juin 1724, à 70 l.; portier depuis le 18 janvier 1731, à 80 l.

Claude, jardinier, entré le 10 août 1722, à 100 l. de gage; chassé (*sic*) le 23 mai 1728.

Jacques, sous-jardinier, entré le 1er février 1722, à 75 l.; jardinier en chef en 1728, à 80 l.

Claude Guillot, dit la Roze, cocher, entré le 30 juillet 1725, à 90 l.; congédié en 1728.

André Vidal, postillon, entré le 4 août 1723, à 80 l. de gage; cocher le 5 juin 1728; congédié le 10 novembre 1729.

Marie, servante à Clermont, entrée le 25 avril 1723, à 36 l.; retenue à Beauregard en septembre 1727, à 50 l.; renvoyée pour cause de santé et sur sa demande, en septembre 1726.

Gilberte Bérard, gouvernante à Beauregard, entrée le 15 juin 1726, à 60 l.; congédiée le 13 juillet de la même année.

Marie Juvel, entrée en juillet 1726 et congédiée au mois d'octobre;

Isabeau, fille du maréchal de Beauregard, entrée le 1er août 1726 et congédiée le 6 août.

Avantin Chaudié et Jacques des Farges, porteurs, à 100 l.

Gerzat, voiturier à Beauregard, 100 livres; doit aller deux fois par semaine, avec sa charrette, à Clermont.

N° 7

Les administrateurs des hospices ayant eu connaissance des libéralités du défunt, se réunirent et prirent une délibération en vue des funérailles :

« Assemblée tenue dans le Bureau du grand Hôtel-Dieu de cette ville de Clermont, le vingt-neufvième septembre 1742, à laquelle ont assisté MM. Meirand, abbé et chanoine du Chapitre cathédral, Barbes, Garnaud, conseillers à la cour des aydes, Champflour, lieutenant particulier, Fontenilles, Blanc, conseillers au présidial, Cassiere, procureur du roy à l'élection, Tixier, avocat en parlement, Raynaud, procureur, tous administrateurs.

» A été exposé par M. Meirand que M. l'Evêque étant mort hier au soir dans son château de Beauregard, il a été fait ce matin en la manière ordinaire, ouverture de son testament, par lequel les pauvres de cet Hôtel-Dieu sont institués héritiers universels, pour raison de quoi il est nécessaire non seulement de pourvoir à la pompe funèbre et à tout ce qu'il est nécessaire pour que ses obsèques soient faites de la manière dont il convient, eu égard tant à son caractère et à sa dignité qu'à sa libéralité envers cette maison, mais encore de nommer quelqu'un pour assister à l'apposition des scellés, rémotion d'iceux et inventaire et toutes autres procédures et actes nécessaires pour la régie de la succession.

» Sur quoy a été délibéré que MM. Meirand et Barbe sont nommés et leur est donné pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront convenable pour les obsèques et pompes funèbres du seigneur évêque, comme aussi de se presenter et comparaître tant à l'apposition des scellés qu'aux autres actes judiciaires et faire tout ce qui serait nécessaire, sauf à en prendre l'avis du Bureau lorsqu'ils le jugeront nécessaire. » (1, E. 16.)

III

Dépenses occasionnées par les obsèques

« A la nommée Lemerie, chargée de veiller à la préparation de la pompe funéraire.....	12ᶠ10ˢ
Aux religieux qui ont assisté au convoi.....	22 13
Ornements nécessaires pour la sépulture.....	7
Draps employés à la décoration du palais épiscopal. Habillement des domestiques.....	1274 9

Ecussons	140 11
Draps pour la nef de l'église	121 9
Catafalque	45
Tentures funèbres et pose	120
Cire	195
Charges et sonneries	771
Honoraires du Chapitre	600
Honoraire de l'annuel	200

IV

Le testament de Massillon fut ouvert le 29 septembre 1742.

Les scellés furent apposés à Clermont, le même jour, à 2 heures, et, le lendemain, à Beauregard.

Le 8 octobre, il fut procédé à la vente des chevaux de l'Evêché.

« A la requête de Joseph Paje, directeur des économats du diocèse, en vertu d'une ordonnance rendue le 3 octobre par le lieutenant particulier, en présence de Lucien Bonnet, greffier de la sénéchaussée, il a été procédé à la vente des chevaux, savoir :

Un cheval noir de carrosse, (aveugle)	70#
Un autre cheval de carrosse, noir	75
Un autre cheval de carrosse pour le trait	63
Un pareil cheval	80
Un cheval blanc, de selle	150
Un cheval rouge, de charette	200
	638 »

Le total de la vente est délivré au dit Sr Paje.

Le foin (116 quintaux 88 livres à 18 sols le quintal) produisit, à la vente, 105 livres (1).

V

Inventaire des meubles et effets à Clermont

« Aujourd'hui, 26 novembre 1742, 8 heures du matin, devant nous Jean-François Dufour, de Villeneuve, chevalier, seigneur de

(1) Cette note et celle qui suit nous ont été fournies par M. Marc de Vissac. Elles sont extraites des archives de la sénéchaussée d'Auvergne (Greffe de la Cour d'appel de Riom), liasse 1081 : *Mortaille de Monseigneur Massillon.*

Villeneuve et autres places, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont-Ferrand.

» A comparu Joseph Paje, lequel nous a remontré, en présence du procureur du Roy, que, par le procès-verbal fait en notre hôtel, à sa réquisition, entre lui, les sieurs administrateurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville et Me Nicolas Massillon, lieutenant-colonel au département d'Hières, en Provence, nous avons rendu ordonnance le 21 courant, par laquelle nous avons fait rémotion de scellés apposés sur les meubles et effets de défunt Monsieur Massillon, évêque de Clermont, et ordonné qu'il serait par nous fait inventaire de ce qui se trouverait dans iceux et un recolement des meubles et effets énoncés aux procès-verbaux d'icelle, et que du tout, il serait fait une prisée et estimation.

» Suivant lesquelles réquisitions, nous, lieutenant-général, nous sommes transporté au palais épiscopal, avec le procureur du Roy et Pierre Cortigier que nous avons pris pour greffier de lui; ou étant, ledit Paje nous a requis qu'inventaire soit fait.....

» A comparu Me Pierre Verdier, procureur de ce siège, lequel en vertu de la procuration de Messire Joseph Massillon, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, demeurant en la maison de N.-D. des Vertus, au village d'Aubervillers, près Paris... Nous a remontré ledit Verdier, que comme ledit Joseph Massillon est de droit héritier à partie de défunt l'Evêque de Clermont, quoique par son testament il est disposé en faveur dudit de ses écrits, d'une croix pastorale ornementée d'or, celui-ci n'est point déterminé d'accepter cette disposition jusqu'à ce qu'il en ait acquis une connaissance plus exacte. Il requiert, en conséquence, que tous les papiers manuscrits contenant les sermons dudit défunt seigneur Evêque, conférences, oraisons funèbres et autres soient déposés et mis en particulier, pour ensuite prendre par lui telles conclusions qu'il avisera.

» A comparu aussi Me Nicolas Massillon, lieutenant-colonel des gardes-cotes, au département de la ville d'Hieres, en Provence, frère et héritier du défunt, qui a formé en cette qualité une demande en délivrance des meubles et effets dépendant de la succession. Cette demande n'ayant pas été contestée, il réclame la délivrance dudit mobilier, aussi bien que les sermons et autres manuscrits. Il a fait d'ailleurs toutes réserves d'opposer aux prétentions dudit Joseph Massillon, oratorien, et demande que les sermons et autres manuscrits soient mis séparément dans un coffre, sous scellés, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur les contestations.

» Ledit Verdier, fondé de pouvoir de Joseph Massillon, requiert

que le coffre soit enfermé par deux clefs, dont l'une devant lui être délivrée.

» Le Sr Nicolas Massillon s'oppose à la délivrance de cette clef.

» A comparu également Messire Joseph Meyrand, prêtre, abbé et chanoine du Chapitre cathédral de Clermont et l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, qui requiert l'inventaire et prisée des meubles, papiers et effets. En ce qui concerne les manuscrits du défunt, et sur les réquisitions ci-dessus prises par les héritiers Massillon, il s'en remet à justice.

» Le sieur Paje fait la même déclaration. Sur quoi nous, lieutenant-général, sommes entré dans la galerie où était la bibliothèque de Mgr Massillon ; avons procédé à l'examen des papiers qui se trouvaient dans trois tiroirs d'un bureau, nous avons fait mettre à part tous ceux qui nous ont paru être écrits à la main dudit évêque (remettant en place ceux concernant les affaires particulières de Monseigneur ou celles de l'évêché).

» Dans une chambre attenante, nous avons fait mettre à part différents manuscrits de la main de l'évêque et qui se trouvaient dans les tiroirs d'une commode.

» Dans un cabinet fort contigu à la dite chambre, fermé par une double porte en bois et en fer, avons aussi mis à part les papiers écrits de la main du défunt.

» Nous avons fait mettre tous les dits manuscrits dans un coffre de sapin que nous avons fait fermer et y avons fait apposer un cadenas, remettant la clef de la serrure ès mains de Verdier, procureur du dit Joseph Massillon, et l'autre entre les mains du Sr Nicolas Massillon, et avons fait transporter le coffre dans le cabinet fort, et avons dressé le dit procès-verbal, signé des personnes présentes... »

*

Nous n'avons pas l'intention d'éditer dans son intégralité le récit des opérations du lieutenant-général de la sénéchaussée. Nous nous bornons à signaler dans l'inventaire les objets dignes de mention.

Dans la galerie de la bibliothèque on remarquait sept tableaux représentant des Papes. Dix tableaux se trouvaient dans la chambre de l'évêque: la naissance du Sauveur, le cardinal de Bérulle, la Reine, la Descente de croix, l'Ecce-Homo, saint Pierre, saint François de Sales, sainte Magdeleine, la Vierge, saint Jean-Baptiste; ces dix tableaux furent estimés 176 livres 15 sols.

Dans une autre chambre, on remarquait onze tableaux. Ici nous transcrivons textuellement en reproduisant l'estimation faite par le nommé Grenier, peintre à Clermont :

Portrait de Louis XIV, cadre doré, 2 pieds, 6 pouces de large sur 3 pieds de haut, cadre doré ..... 30 l.
Sainte Agnès, 2 pieds large sur 2 pieds 10 pouces haut..... 30 l.
Portrait du cardinal de Fleury, 2 pieds 7 pouces large sur 3 pieds haut, cadre doré..... 30 l.
Portrait du maréchal de Villeroy, 3 pieds 1/2 haut, sur 3 pieds large, cadre doré..... 60 l.
Notre-Seigneur, 3 pieds haut sur 2 pieds 1/2 large, cadre doré 30 l.
Portrait de la duchesse de Ventadour, 3 pieds 1/2 haut sur 3 pieds large, cadre doré..... 50 l.
Notre-Seigneur au jardin des Olives, 3 pieds 2 pouces haut sur 3 pieds 10 pouces large, cadre doré..... 40 l.
Martyre de saint Sébastien, 3 pieds haut sur 3 pieds 5 pouces large..... 70 l.
Portrait de Louis XV, 6 pieds haut, sur 5 pieds large, cadre doré..... 250 l.
Vierge à l'Enfant Jésus 2 pieds 10 pouces haut sur 2 pieds 5 pouces large, cadre doré..... 40 l.
Annonciation, 4 pieds haut sur 4 pieds large, cadre doré.... 70 l.
Naissance de Notre-Seigneur, estampe, 1 pied 5 pouces haut sur 1 pied large..... 10 l.

Dans la chapelle et la sacristie, nous relevons les objets suivants:
Prie-Dieu en chêne, avec tapis de velours violet garni de franges d'or et un carreau même velours bordé de galon d'or usé.. 60 l.
Autre prie-Dieu couvert d'un petit tapis de grosse serge violette avec un carreau de même serge..... 12 l.
Une aube à dentelles et un rochet garni de dentelles..... 150 l.
Deux mitres, l'une à fond d'or, et l'autre à fond d'argent, brodées..... 50 l.
Une chape de moire blanche et rouge brodée, usée..... 60 l.
Une chasuble de satin à fleurs garnie de galon fin..... 10 l.
Une chasuble de damas violet..... 15 l.
Pendule de 2 pieds de haut, sonnant les heures, boîte et pieds en marqueterie, estimée par le nommé Ceyrat, horloger.... 200 l.

Dans la chambre des neveux de Monseigneur :
Estampe de Mme l'abbesse de Gellet, cadre doré..... 3 l.
Treize estampes représentant différentes personnes (*sic*)..... 9 l.

*

Dans la cour :
Une chaise à porteur doublée d'un mauvais drap..... 50 l.

Une berline à quatre places doublée de peluche rouge avec les deux coussins, trois glaces et une housse de mauvais drap rouge, plus les harnais et une selle servant au postillon, le tout estimé par le nommé Jean Ollinain, sellier..... 550 l.

*

Dans la cave :

Poinçons vides.....	85[l]	
74 bouteilles Malvoisy.....	66	12[s]
5 bouteilles Bourgogne.....	3	15
50 bouteilles vin de Toulon.....	50	
3 bouteilles vin Alicante...	6	

*

« *Inventaire des meubles de l'appartement du Séminaire*

» Le sieur Paje nous a remontré que Mgr Massillon a légué à son Séminaire les meubles qui seraient au jour de son décès dans l'appartement qu'il avait occupé au Séminaire. Il nous requiert de faire l'estimation desdits meubles.

» Sur quoi, nous, lieutenant-général, nous sommes transporté au Séminaire où nous avons vu M. Dolibeau, supérieur. Celui-ci nous a dit qu'il était vrai que Mgr avait fait porter au Séminaire quelques meubles pendant le séjour qu'il y a fait, mais qu'il les en avait retirés longtemps avant son décès, pour meubler l'appartement qu'il avait donné au palais épiscopal au sieur Massillon, mousquetaire, son neveu. »

*

Dans le cabinet fort, on trouva une somme d'argent, 28,776 livres, en louis d'or valant 24 livres chacun ; plus la vaisselle d'argent et autres objets parmi lesquels :

Une croix pectorale d'or et une tabatière aussi d'or, le tout pesant 4 onces, 4 gros, 2 deniers, à raison de 75 livres l'once, estimé par le sieur Neyrat, orfèvre..... 344 l.

Une bague montée en or de cailloux blancs avec deux pierres rouges fausses..... 8 l.

Une bague, *appelée doublet,* à pierre verte..... ..... 4 l.

*

Dans le même cabinet, reposaient les titres de l'évêché, quittances, redevances, charges, terriers, rescrits, lettres, bulles et chartes. Ces pièces, assez nombreuses, sont, pour la plupart, d'une réelle importance en ce qui concerne l'histoire de l'Auvergne. Elles appartiennent actuellement au dépôt des archives départementales. Nous les indiquons plus loin.

*

« *Inventaire du château de Beauregard*
(Du 17 au 19 avril)

Ledit inventaire commence par la grande salle à droite de la porte; on y trouve, apposées aux murs, 36 cartes de géographie, estimées..... 15 livres.

Dans la chambre particulière de l'évêque, nous voyons un prie-Dieu avec Christ, le tout sculpté..... 30 l.

Une pendule à répétition, d'un pied de haut..... 250 l.

Quatre estampes à cadre de bois uni..... 6 l.

Quatre estampes à cadre doré représentant les cardinaux de Fleury et de Rohan, Mgr Fénelon, archevêque de Cambrai, et le cardinal de Noailles..... 12 l.

Un portrait cadre doré représentant M. de Rancé, abbé de la Trappe..... 6 l.

Lit avec rideaux de cadis gris bordés d'un galon bleu, deux matelas, lit de plume et chevet, une couverture sigonie d'Angleterre, une autre couverture fine de Rohan, un couvre-pieds de satin blanc piqué..... 200 l.

Dans la garde-robe attenant à la chambre : un tableau cadre doré représentant sainte Cécile..... 15 l.

Au moment où le lieutenant-général, accompagné de M. Paje, de Nicolas Massillon, de M. Meyrand, de M. Girard de Fontenilles, administrateurs des hôpitaux, et de l'expert Jean Beaufrère, tapissier à Clermont, poursuivait l'inventaire, entre M. Pierre Delormes, curé de Beauregard, qui se déclare dépositaire de l'une des croix pectorales de Massillon. Sur quoi M. Dufour de Villeneuve remet ladite croix entre les mains de l'économe chargé de la déposer dans le cabinet fort du palais épiscopal.

Dans la chambre du valet de pied, dans l'antichambre de la grande salle et dans quatre autres chambres, nous ne remarquons rien de saillant.

Dans la chapelle :

Deux grands prie-Dieu et un petit couverts de maroquin noir 40 l.

Deux aubes garnies de points de la manufacture d'Orilhat. 60 l.

Une aube garnie de dentelles..... 10 l.

7 amicts, 19 purificatoires, 1 corporal garni de dentelles, etc. 12l 6s

Un missel en maroquin rouge avec pupitre..... 10 l.

Une chasuble, un voile de calice, étole, manipule et bourse à deux faces de moire violette et verte bordés en or et argent garnis de dentelle : une autre chasuble, voile, manipule, étole et bourse

aussi à deux faces rouge et blanc, le tout bordé en or et argent avec un point d'or et d'argent, et lesdits deux voiles garnis de points d'Espagne d'or et d'argent..... 300 l.

Deux ceintures de soie blanche dont l'une est à franges d'or et un camail de gros de Naples violet doublé d'un taffetas cramoisi.. 8 l.

3 chasubles, 3 manipules, 3 étoles, 3 bourses et 3 voiles, le tout bordé d'un galon d'or faux, lesdites chasubles d'un satin fond blanc à fleur, la seconde d'un satin cerise et la dernière d'un satin vert..... 50 l.

Dans la salle à manger, objets sans valeur notable.

Dans le salon: une pendule et un piédestal en marqueterie, le tout de 2 pieds 1/2 de hauteur.. .. .. 200 l.

Six petites cartes de géographie..... ..... 4 l.

Deux chambres sont dites chambres basses ou de plein pied. Un tableau représentant Catherine de Médicis et placé au-dessus de la cheminée dans la première de ces chambres est estimé 10 livres, et le cadre ornementé de petites glaces paraît être aux yeux de Nicolas Massillon et de l'expert d'une valeur plus considérable, il est porté à 20 livres.

Dans les trois chambres du premier étage, nous ne distinguons que quelques estampes à sujets religieux: le buisson ardent, le sacrifice d'Abraham. Trois estampes offrent des paysages.

Différents papiers concernant les affaires de l'évêché et quelques manuscrits furent trouvés dans la chambre à coucher de Massillon.

La cave procura :

36 bouteilles de vin blanc à 10 sols la bouteille	18[l]	
29 bouteilles d'Alicante à 3 livres la bouteille..	87	
8 bouteilles vin muscat rouge.....	8	
13 bouteilles Malvoisy à 25 sols la bouteille.	16	
4 bouteilles de Rivesalte.	6	
1 bouteille vin de Cararis.....	3	
6 bouteilles vin de Bourgogne..... .	6	
2 poinçons de vin de l'année, 35 pots 1/2, à 30 sols le pot.	88	15[s]
12 poinçons de vin de deux ans, 172 pots, à 30 sols le pot.	430	
30 pots de vin de trois ans, à 6 sols le pot.....	9	
92 pots 1/2 de vin de deux ans, à 30 sols le pot....	230	
10 pots à 6 sols (1).		

(1) Si l'on considère que les caves contenaient le produit total des vendanges de l'année précédente, que rien n'avait été vendu en vertu de la saisie opérée par les héritiers et qu'une portion des revenus de Beauregard était en vin, mis en vente chaque année, il faut bien convenir que les celliers de Massillon, d'un rapport très médiocre, n'enrichissaient que de fort loin la mense épiscopale.

Dans un cabinet contigu à la buanderie :

Trois caparaçons de mulets, de drap vert avec un galon de livrée aux armes du défunt..... .... 45 l.

L'estimation générale des effets et meubles contenus à Beauregard s'élève à la somme de 3,400 l. 12 s.

*

Le 23 janvier 1744 eut lieu le dépouillement des papiers réservés et mis à part dans le cabinet fort. Le procès-verbal débute ainsi :

« A la requête du sieur Paje, nous, lieutenant-général, nous sommes transporté au palais épiscopal pour procéder à l'inventaire des papiers réservés.

» Et à l'instant est survenu Messire Rossignol, intendant de la province d'Auvergne, lequel nous a notifié les ordres du Roi à lui adressés par une lettre de M. le comte de Saint-Florentin, dont la teneur suit :

à Paris, ce 4 janvier 1744.

« Je suis informé, Monsieur, que l'on va incessamment lever le scellé de feu M. Massillon, évêque de Clermont. Parmi les papiers de ce prélat, il y en a quelques-uns qui regardent la doctrine, il y en a même plusieurs qui peuvent intéresser des personnes en place mortes ou vivantes. Un jeune, Père de l'Oratoire, neveu du prélat, en étant légataire universel, il ne convient pas que ces papiers restent entre ses mains et sa Majesté m'a ordonné de vous mander que son intention est que vous vous trouviez à la levée du scellé et que vous enleviez tous les papiers de feu M. Massillon.

» Comme il s'agit d'affaire de religion, le Roi juge convenable que vous ayez avec vous un ecclésiastique qui vous sera indiqué par M. l'Evêque de Clermont. Vous examinerez ensemble tous les papiers et vous rendrez au légataire tous ceux qui ne regardent que sa famille ou ses affaires particulières. *Il est essentiel que vous parafiez tous les sermons que vous trouverez.* C'est un héritage dont il ne faut pas priver son héritier, mais vous ne les rendrez qu'après avoir pris cette précaution.

» Vous garderez tous les papiers que vous aurez retenus jusqu'à nouvel ordre, et j'attens avec impatience qu'en me rendant compte de l'opération dont je vous charge, vous m'instruisiez de ce que vous aurez trouvé.

» On ne peut, Monsieur, vous honorer plus parfaitement que je fais.

» Signé : Florentin. »

» Le sieur Pierre Verdier, procureur de Joseph Massillon, orato-

rien, requiert qu'il soit préalablement procédé à un inventaire et description sommaire desdits papiers manuscrits.

» Sur quoi, nous, lieutenant général, avons remis à mondit sieur Rossignol les dits papiers manuscrits ; quant à la demande portée par le réquisitoire de Verdier, ordonnons qu'il se pourvoira ainsi qu'il appartiendra. »

La précaution adoptée par le Roi en ce qui concerne les sermons était excellente. Si jamais on découvre les manuscrits, il sera facile de les reconnaître grâce au paraphe de l'Intendant d'Auvergne.

« *Délivrance des meubles et de l'argenterie aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu*

(24, 26 février et 2 mars 1744)

» A la requête du Sr Paje qui demande qu'il soit procédé à la vente des meubles et denrées de la succession pour les deniers en provenant être mis entre ses mains.

» Mres Joseph Meyrand et Jean Reynaud, administrateurs de l'Hôtel-Dieu, répondent qu'il ne peut être question de la vente de l'argenterie de la chapelle léguée au Grand-Séminaire et dont il faudra faire délivrance en nature. Quant à la vaisselle d'argent, lesdits administrateurs ayant traité avec les héritiers présomptifs dont ils ont acquis tous les droits, et les pauvres se trouvant ainsi les seuls et uniques héritiers, ils requièrent que toute la vaisselle d'argent leur soit délivrée. Ils s'opposent aussi à une vente judiciaire des meubles qui entraînerait de grands frais, attendu que Mgr de La Garlaye s'est décidé à les prendre suivant l'estimation faite à l'inventaire.

» Sur quoy, nous, lieutenant-général, nous sommes transporté le 2 mars au palais épiscopal et avons fait délivrance auxdits administrateurs etc..... »

« *Rapport de l'état des bâtiments dépendant de l'Evêché et estimation des réparations qui y sont nécessaires*

(Du 12 février au 19 mai 1744)

» A la requête de M. François-Marie Lemaistre de La Garlaye, conseiller du Roi en ses conseils, évêque de Clermont, comte de Lyon.

» Et à la suite d'une ordonnance rendue par le lieutenant-général le 7 février 1744, les nommés Jean Fabre, greffier en la sénéchaussée, et Annet Sarton, maître architecte à Clermont, furent nommés

à l'effet de vérifier et d'estimer les réparations à faire tant au palais épiscopal qu'aux autres endroits dépendant de l'évêché (sur les revenus de la succession de Mgr Massillon).

» Ces experts procédèrent à la vérification, mais n'ayant pu continuer leur mission, le lieutenant-général nomma à leur place Simond Saladin, ingénieur résidant à Riom, et Jean Bonfils, notaire à Issoire, qui estimèrent ainsi les diverses réparations nécessaires :

Château de Beauregard et ses dépendances.....	2.516[1]
Vertaizon (auditoire pour rendre la justice).....	66
Mozun (église, presbytère et dépendances	465
Egliseneuve.....	51
Billom (église, maison, prison, moulins, etc.)...	1.167
Isserteaux (église).....	25
Courpière (prison et dépendances)...	120
Fayet (étang et moulin).....	600
Bâtiments de l'officialité attenant au palais épiscopal...	138
Palais épiscopal	289
	6.211

VI

Nous découvrons aux archives hospitalières l'extrait de l'acte mortuaire d'un Jean-Baptiste Massillon, décédé en Auvergne en 1748. Quel était ce personnage ? Etait-il frère ou cousin de l'Evêque ? Par suite de quelles circonstances se trouvait-il en Auvergne, à Saint-Priest-des-Champs ? Autant de problèmes difficiles à résoudre. Nous transcrivons ici l'acte de décès.

« Extrait du registre des actes mortuaires de la paroisse de St-Priest-des-Champs (diocèse de Clermont), pour l'année mil sept cent quarante huit.

» Le quatorze mars mil sept cent quarante-huit a été inhumé dans l'église de cette paroisse, après avoir reçu les sacrements, messire Jean-Baptiste Massillon, vivant ancien capitaine garde des cottes d'Hiers, âgé d'environ soixante et quatorze ans, en présence de Me Gilbert de Servieres, seigneur de Coromiet (?) et de Mes Jean et autre Jean de Servieres, seigneur du Theillet et de Langleria qui ont signé avec nous — Dequeireaux, curé. »

Le capitaine garde-côte avait un fils, ainsi qu'il appert de l'acte suivant :

« Nous, curé de ladite paroisse de St-Priest-des-Champs, certi-

fions à tous ceux qu'il appartiendra l'extrait de l'autre part pour véritable, étant conforme à son original, en foy de quoy nous avons témoignez et délivré led. extrait à Monsr Massillon, très digne religieux de la maison de Chavanon, pour luy servir et valoir ce que de raison, ce vingtiesme jour de décembre mil sept cent quarante neuf. Dequeiraux, curé. »

Au bas est écrit d'une autre main : « Acte mortuesre de Mr Massillon, paire (père). »

Il s'agit ici, sans doute, de la maison de Chavanon, située près de Combronde (Puy-de-Dôme), et occupée par les Grandmontains.

VII

En instituant pour héritiers les pauvres de l'hôpital, Massillon ne frustrait en aucune façon ses parents, auxquels d'ailleurs il n'avait jamais rien demandé et qu'il avait entourés d'une affection, très sagement réglée mais aussi très profonde. Il eut pour eux un attachement sincère; il ne tomba jamais dans le népotisme.

Pour venir au secours d'un neveu, Toussaint Massillon, le fils même de l'intéressé Nicolas, il n'hésite pas, cinq mois avant sa mort, à assumer une assez lourde responsabilité pécuniaire.

Le dossier que nous feuilletons renferme une supplique au sénéchal d'Auvergne, rédigée par ordre d'André Hébert, chevalier, seigneur de Châteldon, comte de Ferrière, seigneur de La Motte et autres places, ancien introducteur d'ambassadeurs, résidant en son chasteau neuf de Châteldon, contre les administrateurs du grand Hôtel-Dieu de Clermont, héritiers de feu l'évêque Massillon, affirmant qu'un contrat de rente de 400 livres au principal de 8,000 livres a été consenti solidairement et en sa faveur par MM. Massillon, oncle et neveu, le premier, évêque de Clermont, et le second abbé d'Ebreuil, le 8 mai 1742.

Les administrateurs expliquent que l'emprunt de 8,000 l., fait par Massillon à M. Hébert, avait pour but l'achat d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de Beaucaire, au compte du sieur Jean François Toussaint Massillon, frère du sieur abbé Massillon (1).

(1) Toussaint Massillon devint en effet capitaine de cavalerie au régiment de Beaucaire. Il fut tué, pendant la guerre de sept ans, à la bataille de Minden (1759). Il était alors âgé de 47 ans.

Dans ces conditions, ajoutent les administrateurs, l'Evêque ne s'est porté que comme caution ; le principal débiteur est l'abbé d'Ebreuil.

Sur ces entrefaites, l'abbé Massillon, prieur d'Ebreuil, meurt de mort violente, tué par la chute d'une poutre, en 1744.

Le 9 mars 1745, Hébert assigne par exploit, en payement, demoiselle Rose Madeleine Massillon, héritière de feu l'abbé Massillon, prieur d'Ebreuil, son frère.

Nous ne savons comment se termina cette affaire ; il est probable que le patrimoine des pauvres n'eut pas à en souffrir.

Le même fonds contient une lettre du seigneur de Châteldon ; nous la reproduisons à titre de curiosité. (Elle ne porte aucune suscription.)

« Châteldon, le 7 octobre 1742.

» Cy-inclus, je vous remets, mon cher abbé, une procuration en blanc avec le contrat de huit mil livres que j'ay à répéter sur la succession de feu M. l'évêque. Vous aurez la bonté de remettre le tout à un procureur qui soit un home dont vous soiés sur, afin qu'il fasse le nécessaire. Je vous prie aussy de me retenir deux places au carosse de Paris pour mon fils et son précepteur pour les derniers jours de ce mois et j'attends que vous me donnerés avis du départ de ce carosse et de celuy de son arrivée à Gannat afin que je les y envoie.

» J'ay appris par Mme Rossignol (1) que M. l'abbé Massillon était arrivé à Clermont le jour de l'enterrement de son oncle et qu'il était party sur le champ pour Ebreuil, peu content, je crois, de ce qu'il n'a pas été nommé grand vicaire. Quand vous seaurés qui vous avez pour evesque, je vous prie de m'en faire part. Ma nièce qui s'en va trouver son père passe par Clermont et ira y coucher vendredy prochain. Je me flatte que vous voudrez bien lui rendre quelque service si elle a besoin. C'est un Monsieur qui est fort de nos amis qui la conduit dans son équipage. Il n'a pas voulu partir de ce pays sans voir Clermont et Riom. Mil amitiés à notre cher prieur de Saint-André, à M. le théologal, ainsi qu'à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles.

» Je suis de tout cœur, mon cher abbé, votre très humble et très obéissant serviteur,

» Hébert. »

(1) Femme de l'intendant d'Auvergne.

VIII

Notre étude était terminée lorsque nous avons été prévenu que le catalogue de la bibliothèque de Massillon se trouvait aux archives de la Cour de Riom. Grâce à l'obligeance de M. Delpy, avocat général, nous avons eu communication de cette pièce importante. Il existe deux catalogues: l'un relevé au lendemain de la mort de Massillon, sous les yeux de M. Dufour, lieutenant de la sénéchaussée de Clermont, l'autre, plus précieux, rédigé sous les yeux mêmes de Massillon et enrichi d'annotations de la main du Prélat.

Nous exprimons le désir que ce catalogue soit publié; ce serait un service rendu aux amis de la bibliothèque de Clermont, qui s'expliqueraient enfin la provenance de certaines éditions rares et qui reconnaîtraient les livres du grand Evêque.

Voici le sommaire du catalogue :

» *Ecriture sacrée :* 49 volumes in-f° dont 13 Bibles et nouveaux Testaments, parmi lesquels une Bible de Calvin (1 vol.) et une Bible de Luther (4 vol.) ; — 65 volumes in-4° dont 7 Bibles; — 270 volumes in-8° et in-12, parmi lesquels de nombreuses lettres et instructions de Bossuet.

» *Commentaires sur l'Ecriture sainte :* 76 vol. in-f°, parmi lesquels des sermons et commentaires de Calvin.

» *Conciles :* 21 vol. in-f°.

» *Saints Pères :* 156 vol. in-f° ; — 17 vol. in-4°.

» *Histoire ecclésiastique :* 145 vol. in-f°, parmi lesquels plusieurs annales ecclésiastiques; — 157 vol. in-4°, touchant l'Eglise gallicane, la Réformation en Angleterre et divers Conciles.

» *Théologie :* 122 vol. in-f° ; — 83 vol. in-4°, parmi lesquels plusieurs lettres et instructions pastorales de divers évêques et des recueils de diverses pièces concernant les affaires de l'Eglise ; — 177 vol. in-8° et in-12 parmi lesquels plusieurs conférences et consultations canoniques, des instructions pastorales de Fénelon (3 vol. 1714).

» *Jurisprudence :* 19 vol. in-f°, contenant plusieurs codes et plaidoyers; — 22 vol. in-4°, arrêts, jurisprudence.

» *Droit canon* : 81 vol. in-f°, nombreuses bulles ; — 38 vol. in-4°, plusieurs traitent des usages de l'Eglise gallicane ; — 18 vol. in-8° et in-12.

» *Histoire profane :* 99 vol. in-f° ; 172 vol. in-4° ; 131 vol. in-8° et

in-12. — Relations de voyages; lettres et mémoires; généalogies; histoires de France; Etats généraux; histoires critiques; vies des hommes illustres, etc., etc...

» *Livres de piété :* 8 vol. in-4°.

» *Mélanges:* 36 vol. in-f°; 88 vol. in-4°; 263 vol. in-8° et in-12. Auteurs grecs et latins; dictionnaires; auteurs français; mémoires; journal des Savants, de 1665 à 1731; lettres; critiques et traités; médecine; philosophie, etc.

» Il a été trouvé en outre 24 vol. in-folio; 16 in-quarto; 62 in-octavo et in-douze qui n'étaient point dans le catalogue.

» Une caisse pleine de livres a été découverte dans une chambre, au moment de l'inventaire.

» A Beauregard, il s'est rencontré 7 volumes in-folio; 11 vol. in-quarto et in-octavo; 156 in-douze qui furent remis, ainsi que tous les autres constituant la bibliothèque, à M. Girard de La Batisse, baile du Chapitre cathédral. »

Comme on le voit, en portant à 3,000 le chiffre des volumes de la bibliothèque léguée aux chanoines de Clermont, nous arrivions à une approximation satisfaisante.

Les bibliothèques de cette importance ne sont plus aujourd'hui des raretés. Une ville, une corporation, un simple personnage, par cela même qu'il se pique d'érudition, possède sa bibliothèque à rayons considérables. La bibliothèque de Clermont a plus de 40,000 volumes; celle du Grand-Séminaire de Montferrand ne s'éloigne guère de ce chiffre. Riom qui possède, grâce à l'ancien collège des Oratoriens, des incunables et des éditions princeps, va jusqu'au total de 20,000. Bordeaux, Rouen vont à près de 150,000; Besançon, Troyes, 100,000. La bibliothèque la plus riche du monde entier est notre bibliothèque nationale, à Paris; elle compte près de 3 millions de volumes. Grâce à la loi du dépôt qui remonte à Henri II, elle reçoit chaque année plus de 30,000 imprimés. Mis sur une seule ligne, les rayons où gisent ces apports réguliers se développeraient sur une étendue de quarante kilomètres.

Mais, au XVIII^e siècle, de semblables amoncellements de papiers noircis n'étaient guère possibles. En 1645, la bibliothèque nationale, dite alors bibliothèque du roi, ne possédait que 1,320 livres, auxquels vint s'ajouter, en 1652, un legs de 9,225 volumes fait par la famille Dupuy.

Quand J.-B. Colbert en devint directeur vers 1661, elle ne renfermait que 11,000 volumes. Sous Colbert, ce nombre s'élève à 35,000 environ. Le catalogue de 1714 comprend 43,000 volumes. Bassompierre, connu pour la richesse de son cabinet de lecture,

possédait, en 1744, un peu plus de 4,000 volumes. Le président Molé portait sa bibliothèque à près de 5,000 volumes, chiffre qu'atteignait aussi le président Séguier. On vantait le cabinet de Henri du Bouché de Bournonville, dont le catalogue marquait 6,000 pièces.

La bibliothèque de Massillon faisait donc bonne figure; comme on peut s'en convaincre par la lecture du catalogue, les matières étaient variées et les éditions choisies avec soin.

IX

La lettre suivante est inédite; rédigée par M. l'abbé Emery, l'illustre supérieur de Saint-Sulpice, elle a été envoyée à un écrivain en quête de quelque prix académique. Elle ne porte ni millésime ni indication d'adresse. Nous la transcrivons textuellement.

« Monsieur,

» J'ai d'abord des excuses à vous faire d'avoir tant tardé à vous renvoyer le discours que vous avés eu la bonté de me communiquer mais il me falloit trouver le moment de le lire, et je voulois le lire avec attention.

» J'ai lu votre discours avec beaucoup de satisfaction, et je serai trompé s'il n'est pas jugé digne du prix.

» J'aurai peu d'observations à vous faire sur la 1re partie; elles ne tomberont que sur des minuties — mais j'en ai à vous faire pour la seconde.

» Je crois que vous chargés trop le portrait du C. du Bois. Je suis fort éloigné de vouloir prendre la défense de ses mœurs, mais on ne rend pas assés de justice à ses talens politiques et j'ai cru remarquer dans les mémoires du tems qui sont tombés entre mes mains, bien de la partialité et même de l'injustice. Tous les ennemis du régent, et il en avoit beaucoup, ont cru se venger en disant le plus de mal qu'ils ont pu de son favory. Je ne scais pourquoi on s'est plu à reprocher à Mr Massillon le sacre du C. du Bois. Sans doute, s'il avoit recherché cet office, il seroit blamable, mais on a pu lui proposer de s'en charger de manière à ne pouvoir s'en défendre, et comme vous l'observés très bien, il avoit les bulles du pape, ces bulles ne se donnent qu'après des informations préalables de doctrine et de mœurs. M. le C. du Bois avoit pu avoir une

conduite déréglée et se proposer d'en avoir dans la suite une régulière. Mais un point sur lequel Massillon auroit plus besoin d'apologie, si le fait est vrai, c'est qu'il n'est jamais monté dans la chaire de la cathédrale. Vous parlés beaucoup et avec raison de sa charité pour ses diocésains, mais vous n'entrez pas assés dans les détails de son administration ; il est vrai que les détails ne vous sont pas connus ; on m'en a beaucoup parlé dans le tems ; je suis fâché qu'ils me soient échappés, ces détails sont très honorables à sa mémoire, et je suis persuadé qu'on trouveroit encore bien des ecclésiastiques de Clermont qui en sont instruits.

» Un des principaux devoirs d'un évêque, c'est la visite de son diocèse ; M. Massillon a très fidèlement rempli ce devoir, il a fait trois fois la visite générale du diocèse de Clermont qui estoit immense et en partie situé dans les montagnes, vous avés la preuve de ce fait dans un de ses mandements de visite qu'il commence par ces paroles : *ecce tertio venio ad vos.* Il prêchoit dans chaque église qu'il visitoit et c'est par cette observation qu'on répondroit à ceux qui lui reprochent de n'avoir pas employé en faveur de son diocèse son talent pour la parole.

» Vous parlés très bien de ses conférences et de ses discours synodaux : mais il me semble que vous auriés pu faire remarquer qu'il assembloit, ou pour mieux dire, qu'il tenoit chaque année le synode de son diocèse, que chaque fois il adressoit un discours à son clergé et qu'il profitoit de cette circonstance pour faire donner une retraite à ses curés, que cette retraite il la faisoit avec eux et logeoit avec eux dans le séminaire, qu'indépendamment des discours par lequel il ouvroit le synode, il partageoit avec les directeurs de son séminaire le soin d'instruire et d'exhorter ses curés sur les devoirs de leur état.

» Mais l'observation la plus importante que j'aye à vous proposer, c'est sur la manière dont vous parlés de la querelle du jansénisme. Sans doute, vous avés à louer la sagesse et la modération de M. Massillon ; elles sont effectivement très dignes d'éloges, mais vous supposés que dans l'affaire de la constitution *unigenitus* il a gardé la neutralité, qu'il n'appartenoit à aucun des partis, qu'il ne s'est déclaré ni pour l'un ni pour l'autre : et ce n'est pas conforme à la vérité et qui ne seroit pas honorable à notre prélat. Quand les disputes à l'occasion du livre du P. Quesnel commencèrent, il étoit très sage et très louable de chercher à les étouffer et pour mieux y réussir d'affecter de ne point tenir à un parti plutôt qu'à l'autre, mais il est intervenu un jugement du Saint-Siège et quand il a été bien constant que ce jugement étoit reçu par la très grande majo-

rité des évêques, alors il n'y avoit plus lieu à garder la neutralité entre les deux partis. L'un des partis, s'il faut se servir de ce terme, étoit celui de ceux qui étoient soumis au jugement de l'Eglise, l'autre celui de ceux qui lui étoient opposés. Ne vouloir appartenir ni à l'un ni à l'autre, ce seroit ne vouloir point tenir à celui de l'Eglise. Massillon en étoit très éloigné, je scais, à n'en pouvoir douter, qu'il n'hésita pas, et il sévit même dans l'occasion contre ceux de ses anciens confrères qui montroient trop d'opiniâtreté. Jamais les Jansénistes n'ont osé tirer à eux M. Massillon et jamais les Catholiques n'en ont fait de plaintes. Il est seulement vrai qu'il agissait avec plus de modération et de douceur que quelques autres évêques, car *Iliacos intra muros peccatur et extra.* La manière dont vous vous expliqués à ce sujet donneroit lieu à quelques personnes de prétendre que vous parlés de toutes les disputes théologiques comme nos philosophes qui n'y attachent aucun intérêt, qui les regardent comme demeurant toujours, même après la décision de l'Eglise, dans le genre de pures opinions libres et frivoles.

» J'ai cru devoir par intérêt pour votre discours et en reconnaissance de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner, vous faire cette observation.

» J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur,
votre t. h. et t. obéissant
serviteur,

EMERY.

» J'ay l'honneur de vous envoyer l'ouvrage de M. L. Trublet dont j'ai eu l'honneur de vous parler.

22 mars. »

(De la collection de M. François Boyer, de Volvic).

X

Inventaire des papiers trouvés dans le chartrier ou archives du palais épiscopal, à la mort de Massillon

Cet inventaire, dressé par les soins du Lieutenant-général, signale l'existence de documents fort précieux pour l'histoire de l'Auvergne ; c'est à ce titre que nous en notons les parties principales.

1. Une lettre du pape Martin (sans date) adressée au maréchal de La Fayette, au sujet de l'emprisonnement de Martin Gouge, évêque de Clermont et chancelier de France, et au dos de la dite lettre est une date 1427.

2. Un testament du dit Martin Gouge, contenant différentes fondations et legs faits au Chapitre cathédral; ledit testament en date du 20 décembre 1444.

3. Une bulle du pape Sixte IV, par laquelle il absout des censures ecclésiastiques Charles de Bourbon, à l'effet d'être pourvu de l'évêché de Clermont (de l'année 1476).

4. Une bulle du pape Innocent VIII portant nouvelles provisions de l'évêché de Clermont, en date de l'année 1490.

5. Un mémoire pour Charles de Bourbon contre le Chapitre cathédral.

6. L'expédition d'un acte sur l'exécution du rescrit du pape, obtenu par Charles de Bourbon contre les prétendues exemptions du dit Chapitre.

7. Copie d'une bulle d'Alexandre VI adressée aux officiaux de Cahors, du Puy et de Nevers par laquelle ils sont commis pour connaître des différends survenus entre l'église cathédrale au sujet du droit prétendu par les chanoines de la dite église de réfugier les criminels dans leur maison; la dite bulle en date du dix des kalendes de mars 1495. En suite de laquelle est une copie de la prestation de serment faite par le dit Charles de Bourbon de garder l'exemption du dit Chapitre (du dernier février 1499).

8. Différents mémoires servant de réponse pour le Chapitre aux prétentions du dit évêque.

9. Lettres patentes de Louis XI par lesquelles il remet à Charles de Bourbon, pourvu de l'évêché de Clermont, le droit de régal à lui dû pour raison de la promotion au dit évêché; auxquelles sont jointes les lettres d'attache adressées aux trésoriers de France.

10. Un jugement rendu par M. de Génicourt, intendant d'Auvergne, portant que les membres du Chapitre cathédral rendront honneur et respect à M. l'Evêque sous les peines portées par la dite sentence, en date du 30 mars 1612.

11. Quinze pièces concernant l'élection de Thomas Duprat à l'évêché de Clermont.

13 et 14. Sentence contradictoire du 22 août 1558 entre le Sr Evêque et le Chapitre cathédral par laquelle le dit évêque est condamné à payer aux dignités du dit Chapitre cinq livraisons, ensemble une prestation d'un septier froment et 10 septiers orge prétendus par le dit Chapitre. Arrêt de Parlement, 7 septembre 1553, confirmatif de la sentence.

15. Une sommation faite à la requête de Guillaume Duprat au Chapitre cathédral à l'effet de jouir des fruits de sa prébende pendant le temps qu'il était au Concile de Trente, en date du 19 septembre 1546.

16. Un testament de Mgr Guillaume Duprat, évêque de Clermont, du 26 octobre 1560.

17. Un factum par Mgr Duprat contre les prétentions du roi sur la seigneurie de Clermont.

18. Copie non signée d'une sentence des requêtes du palais du 6 mai 1625, par laquelle Mgr Joachim d'Estaing est condamné à payer au Chapitre cathédral 120 septiers de grains dus à cause des vicaires des prisons.

19 et 20. Deux actes instrumentaires faits à la requête de Joachim d'Estaing au Chapitre cathédral: le premier, du 10 septembre 1626, au sujet d'une procession générale que Mgr et le Chapitre avaient ordonnée chacun séparément; le second, à la même date, au sujet de la tenue de son synode dans l'église cathédrale.

22. Procès-verbal de M. de Girard, lieutenant-général, du bris et ouverture faits par ordre de Joachim d'Estaing des portes de la cathédrale du côté du midi, pour la célébration des ordres, du 8 mars 1536.

23 à 25 inclus. Procédure pour un différend entre Mgr d'Estaing et le Chapitre cathédral, au sujet de non payement par ce dernier de diverses rentes dus à l'Evêque.

26. Trois mémoires des remarques faites par Joachim d'Estaing, l'un concernant les droits de son évêché contre le Chapitre cathédral; le second au sujet de la prétendue exemption du Chapitre cathédral de la juridiction de l'Evêque; et le dernier contenant l'examen fait par Joachim d'Estaing de la bulle du pape Eugène IV, en conséquence de laquelle le Chapitre se prétend exempt de la juridiction épiscopale, et les remarques des abus et nullité de cette bulle.

28. Ordonnance de Mgr Joachim d'Estaing du 30 août 1691 concernant l'ouverture du jubilé.

30. Extrait signé Montargis, de décembre 1315, de certaines lettres patentes accordées par Philippe IV et Louis X à Jean, évêque de Clermont, au sujet de la juridiction spirituelle portant aussi règlement contre les juges séculiers, du jeudi après les brandons, 1299.

34. Traité entre Mgr Gilbert d'Arbouze et les échevins de Clermont, du 17 février 1680, au sujet de l'abaissement de la rue venant des petits Gras jusqu'au devant de la porte de l'évêché.

35. Extrait et collation d'un arrêt du Parlement rendu le 21 juil-

let 1448, en faveur de Jacques de Comborn, évêque de Clermont, contre les habitants de cette ville, qui leur fait défense de tenir assemblée consulaire sans la permission de l'évêque leur seigneur temporel.

36. Lettres patentes de Louis X, de décembre 1315, portant confirmation en faveur de Mgr Robert Aycelin des privilèges accordés par Philippe IV aux prélats et clergé de France.

38. Dénombrement des droits de l'évêché de Clermont sur la ville donné contre les Dauphins d'Auvergne qui en disputaient une partie.

40. Un extrait collationné par Gilbert Mauguin, baisle du Chapitre cathédral, d'un arrêt du Parlement, de l'année 1393, portant homologation d'une bulle du pape Urbain V qui attribue la juridiction tant pour le spirituel que pour le temporel à l'Evêque sur le Chapitre cathédral.

45. Deux pièces contenant certaines aliénations du temporel de la cathédrale et de Mozac, de l'an 1563.

50. Fragments de copie de la bulle d'Eugène IV portant exemption en faveur du Chapitre cathédral.

53. Ordonnance d'Henry de la Tour, évêque de Clermont, portant qu'en conformité de la constitution de Clément V, nul chanoine, soit de la Cathédrale, soit des églises collégiales, qui n'est pas dans les ordres sacrés, ne peut avoir voix au Chapitre, en date du 12 août 1396, collationné, signé Genès.

55. Sentence du prévôt des exemptions d'Auvergne portant entérinement des lettres royales obtenues par Henry de la Tour, contre le Chapitre cathédral, qui leur fait défense de procéder par excommunication ni autres censures contre les officiers du dit évêque, en jonction d'iceux faire absoudre à peine de saisie de la part du Chapitre (du 3 mars 1493).

60. Copie collationnée d'un arrêt rendu le 14 juillet 1611 entre le Chapitre cathédral et les officiers de la sénéchaussée de Clermont qui permet aux dits officiers de prendre place pendant l'office divin aux hautes stalles du chœur.

66. Articles et informations contre le Chapitre cathédral pour raison du mépris et injure envers Henry de la Tour, évêque de Clermont, le jour de l'Assomption, à vêpres en la cathédrale, de l'année 1396.

67. Acte instrumentaire fait par le procureur du S^{r} Evêque au Chapitre cathédral, pour raison de ce que le Chapitre avait affiché à la porte de l'église cathédrale un écrit portant que les officiers étaient excommuniés, du 28 janvier 1493.

69. Transaction, signé Moron, not., du 8 juin 1633, entre les

Carmes déchaussés de Clermont et les chanoines réguliers de Saint-Augustin, par laquelle, en conséquence du brevet accordé par le roi, les dits chanoines ont délaissé aux Pères Carmes la maison et monastère appelé de Chantoën, ensemble tous les revenus qui en dépendent moyennant certaines pensions accordées aux dits chanoines.

70. Arrêt du conseil, du 8 mars 1747, au sujet de la translation dans la ville de Clermont et réformation de l'abbaye de l'Eclache.

71. Acte de concession, du 22 août 1645, accordé par Joachim d'Estaing aux Frères de la Charité pour leur établissement à Effiat, sous la condition que les dits Frères se conformeront aux statuts du diocèse et observeront les ordonnances synodales et autres clauses y portées concernant les fonctions curiales qu'il leur est défendu d'exercer dans leur maison si ce n'est pour l'administration des sacrements aux malades et la sépulture. Ensemble l'acte en prise de possession de la dite maison et hôpital de la Charité, en date du 22 août 1645.

72. Contrat de fondation des Religieuses Bernardines à Saint-Martin de Valmeroux par Louise de Polignat, veuve de François de Saint-Martial de Brughat, passé devant Moron, not., en date du 12 février 1637, auquel est joint une copie non signée de l'approbation de Joachim d'Estaing.

73. Ordonnance de Joachim d'Estaing pour l'établissement des Religieuses de la Visitation dans la ville de Riom, en date du 6 décembre 1623.

75. Contrat de l'établissement des Religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, à Montferrand, par Anne Leloup, veuve de Gilbert de Langhac, seigneur de Dallet, avec l'approbation de Joachim d'Estaing, en date du 27 mai 1620.

76. Sept pièces concernant l'établissement des Religieuses de la Visitation de Notre-Dame de Riom et le prieuré de Marsac.

77. Ordonnance de Joachim d'Estaing sur la requête présentée par les habitants de Thiers pour obliger les Religieuses Ursulines de changer de place, ce qu'elles n'ont voulu accepter; la dite requête en date du 26 janvier 1643.

78. Cinq pièces concernant l'établissement des Religieuses de Sainte-Ursule à Ambert, à Besse et à Tulle, et des filles de Notre-Dame, à Riom.

79. Ordonnance de Joachim d'Estaing au sujet de l'établissement des Carmélites à Clermont, en date du 24 décembre 1617; ensemble quatre autres pièces pour l'établissement des Carmélites, à Riom.

80. Bulle du pape Sixte adressée à Louis de Bourbon, comte de

Montpensier, au sujet de la fondation de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse, collationnée, signée Cornon, not. de l'année 1415 ; à laquelle sont jointes plusieurs pièces concernant les privilèges accordés au Chapitre de la Sainte-Chapelle et les droits prétendus par le dit Evêque, pour la visite de la Chapelle.

81. Transaction entre le duc de Montpensier, les chanoines de Notre-Dame d'Aigueperse et les trésoriers et chanoines de la Sainte-Chapelle de cette ville par laquelle les droits des deux Chapitres sont réglés, comme aussi entre le Chapitre de Notre-Dame et le duc de Montpensier, pour raison des dîmes du terroir de Chante-cocut haute et basse et du grand et du petit Tirosier, la dite transaction du 4 novembre 1541.

82. Ordonnance de Joachim d'Estaing, du 10 février 1642, au sujet de l'établissement des Carmes dans la ville de Plaux.

83. Acte d'établissement et installation des Ursulines à Ambert, du 28 décembre 1617, signé par le curé, seigneur et habitants de la dite ville.

87. Sentence arbitrale rendue par Thomas Duprat entre les chanoines libres et les chanoines presbytéraux du Chapitre de Notre-Dame du Port, du 17 mai 1519.

96. Lettres de Guy, évêque de Clermont, portant création du Chapitre du Crest dont le nombre est fixé à 16 chanoines y compris le doyen, et de deux prébendes, dont la nomination du doyen est réservée à l'Evêque, ensemble une pension annuelle de cinq sols dus par le dit Chapitre à l'évêché ; les dites lettres en date du jour de la conversion de saint Paul, 1259.

97. Concession du 4 septembre 1401 par laquelle Charles de Bourbon, évêque de Clermont, accorde au Chapitre de Lezoux licence de posséder et jouir à leurs mains les cens, dîmes, et rentes légués au dit Chapitre par le seigneur de la Forest, situés dans la justice de Lezoux ; pour raison de quoi le dit Chapitre s'est soumis à payer cinq livres de cire à chaque mutation d'évêque.

106. Un titre sur parchemin, du 10 septembre 1506, contenant le dénombrement, foi et hommage rendus par Gilles de Seymier, à cause de la seigneurie de Seymier, à Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, à cause de Mozun.

122. Deux arrêts du Parlement par lesquels la temporalité du comte et ville de Clermont est adjugée par provision à la Reine et la seigneurie de Mozac adjugée à l'Evêque, du 29 avril 1551.

213 et suivant. Titres de foi et hommage rendus aux Evêques pour la terre de Mozun, notamment par Jean Dulac, du 29 octobre 1493, — Hérard la Roche, du jeudi, fête de saint Louis, 1351, —

Bertrand Seguin, de l'an 1421, — Robert de Sorumand, de l'année 1332, — Etienne Chasteux, de l'année 1302, — Lebesse, de l'année 1326, — Pierre Germaut, de septembre 1374, — Guillaume Ratier, de l'année 1308, — Le seigneur de Seymier, du 25 avril 1346, — le seigneur de la Roche Martel, du 29 septembre 1308, — Bertrand, chanoine de Saint-Genès, à Clermont, du mardy avant la Purification, 1532, — Armand Coche de Colombier, du mois d'octobre 1330, — le seigneur de Fredeuille, du mois d'avril 1330, — Anne Coppel, dame de Montpeyroux, veuve de Bernard Finaret, du mois d'octobre 1331, — Guillaume Dutreux, du mois de mars 1343, — Alix de Montarel, du jeudy après Pâques 1302, — Robert de Chartemant, pour la terre de Varennes, du mois de mars 1346.

223. Une copie non signée des donations faites à l'évêché par Anne, fille d'Eustache, de tous les droits à elle revenant sur le château et seigneurie de Mozun, de l'année 1211 ; — comme aussi des donations faites à l'évêché par Archimbaud de Bourbon et Béatrix, dame de Molusson, de leurs droits sur les seigneuries de Mozun et de Cornon, en date du 10 février 1313.

225. Un traité de l'année 1264 passé entre Guy de la Tour, évêque de Clermont, l'abbé de Saint-Alyre et l'abbé de Chantoën et les habitants de Neuville, par lequel chaque laboureur doit une émine froment, les tailles et manœuvres.

228. Une transaction passée, le 8 février 1640, entre l'Evêque de Clermont et Catherine du Roddico, pour raison du droit d'aubaine et batardize due à la seigneurie de Mozun.

229. Une transaction du 13 juin 1617 entre l'Evêque et Gilbert de Macon, seigneur du Chey, pour raison de quatre septiers conseigle et deux mixtures dus à la seigneurie de Mozun.

232. Lettres patentes portant établissement de deux foires à Mozun, l'une le jour de la Sainte-Croix de mai et l'autre le jour de sainte Foy, et d'un marché tous les jeudis de l'année, accordées par le roi Philippe au mois de mai 1346.

233. Deux lettres patentes. La première portant établissement de quatre foires, l'une le mercredi après Pâques ; la 2e, le dernier mai ; la 3e, le jour de sainte Magdeleine, et la 4e, le jour de saint Michel, et les marchés tous les jeudis, accordé par le roi Henri III au mois de juillet 1580 ; — et la seconde par Louis XIII, du mois de mars 1626.

237. Un compromis, du 19 juillet 1623, passé entre l'Evêque et le seigneur d'Auterive pour raison des dîmes respectivement prétendues dans la paroisse d'Eglise-Neuve.

238. Transaction, du 25 mai 1631, entre l'Evêque et Pierre d'Auradour, seigneur de Sarlant et Seymier, au sujet du tènement du Puy.

244. Un contrat de vente au profit de l'Evêque par le Sr du Chey et le Sr de La Roche pour raison des justices de Neuville et d'Issertaux, du 19 septembre 1701.

258. Transaction passée entre l'Evêque et Edouard de Montmorin de Saint-Herand, seigneur de Seymier, au sujet du partage du bois de Cordelerey dont les 2/3 appartiennent à l'Evêque et 1/3 au Sr de Seymier, en date du 4 mars 1694 ; à laquelle est joint le partage des dits bois fait par deux experts-jurés, du 4 mai 1604.

262. Procédure faite par Gilbert de Veny d'Arbouze contre Guillaume Chamerlat, prieur commendataire et curé primitif de la paroisse de Saint-Jean de Glayne, pour raison des dixmeries du bois Ratico et du bois de la Mure, avec un arrêt du grand conseil rendu entre les parties par lequel l'Evêque est maintenu en la possession des dites dixmeries, du 30 septembre 1679.

265. Huit pièces concernant la démolition du château de Mozun. La première est l'extrait d'un procès verbal de visite des dits bâtiments dépendant de l'évêché de Clermont, fait après le décès de Mgr Bochard, le 3 septembre 1716. — La seconde est les Lettres patentes portant permission à Mgr Massillon de faire démolir le château de Mozun, du 9 mars 1732. — La troisième est un arrêt du Parlement du 2 août 1732 portant qu'il sera par nous, lieutenant-général, informé de la commodité que peut apporter au dit évêché la démolition du château. — La quatrième est une ordonnance du lieutenant-général du 28 novembre 1732, portant acceptation de la dite commission et nomination de deux experts pour la visite du dit château. — La sixième est un rapport des experts des 2 et 5 décembre même année. — La huitième est un arrêt du Parlement du 28 mars 1733 qui ordonne que les Lettres patentes du 29 mars 1732 soient enregistrées au greffe de la dite cour.

298. Une donation entre vifs par Marie Palonnie de Beauregard au profit de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, du 4 mai 1552.

303. Sentence rendue le 14 mars 1720 par le sénéchal de Riom, par laquelle la portion congrue du curé de Joze a été fixée annuellement à 142 livres 10 sols.

305. Sentence des requêtes du palais obtenue par les Pères Jacobins de Clermont contre Mgr d'Estaing, du 7 septembre 1640, portant condamnation de la redevance annuelle de 90 septiers blé conseigle due aux Jacobins sur l'évêché.

307. Arrêt du Parlement rendu entre Antoine Gaubin, marchand de Maringues, et Mgr de Veny d'Arbouze portant confirmation de la sentence rendue par le sénéchal de Riom, par laquelle l'Evêque est maintenu dans la possession des dîmes de Joze dépendant de l'évêché de Clermont, du 21 août 1678.

311. Arrêt rendu au grand conseil, le 10 février 1621, entre l'Evêque et les habitants de Billon, par lequel les dits habitants sont condamnés à lui payer la somme de 3678 livres pour les arrérages de la rente due à l'évêché.

318. Lettres patentes portant suspension des privilèges obtenus par les habitants de Billon pendant la vacance du siège épiscopal, de l'année 1342.

321. Lettres patentes accordées par Charles V à Martin Gouge, évêque de Clermont, portant privilèges de recouvrer les droits seigneuriaux dans la seigneurie de Billon sans que ses débiteurs puissent se servir de la prescription, du 23 novembre 1426.

323. Lettres patentes, du 19 octobre 1463, accordées par le roi Louis à l'Evêque, au sujet du droit appelé routage dû au seigneur Evêque.

324. Sentence du 3 février 1463, rendue au bailliage de Saint-Pierre le Moutier sur l'appel interjeté par les consuls de Billon par laquelle les officiers de la ville de Billon ont été maintenus pour connaître des causes des habitants de Billon, à la réserve du différent du droit de bentage.

329. Quatre différents actes en latin sur parchemin, à l'effet de laisser jouir les doyens et Chapitre de Billon de leurs anciens privilèges ; le 1er concernant la prestation de serment d'Etienne, évêque de Clermont, du 21 novembre 1341 ; le 2e, la prestation de serment de Joachim d'Estaing, du 17 juillet 1516; — le 3e, la prestation de serment de Guillaume Duprat, du 11 mai 1540; le 4e, la prestation de serment d'Antoine Séreterre, lors de son entrée et prise de possession de la ville de Billon, du 7 octobre 1571.

331. Un titre sur parchemin en latin, du dernier mai 1402, portant confirmation des privilèges de la ville de Billon par Henry de la Tour, évêque de Clermont.

333. Lettres patentes du 8 juillet 1464 du roi Louis portant défense au Chapitre de Billon de transgresser l'arrêt obtenu par l'Evêque touchant la juridiction sur le dit Chapitre.

337. Sentence d'entérinement des lettres patentes obtenues contre les habitants de Billon au profit des officiers de justice de l'Evêque, du 3 février 1463.

338. Un arrêt de la cour de Parlement, du 23 février 1464, au profit de l'Evêque et des officiers de Billon contre les consuls et habitants de la dite ville, au sujet de la connaissance des différends entre les dits habitants.

340. Requête et ordonnance du dernier juillet 1447 qui pourvoit du gouvernement de la justice tant spirituelle que temporelle de la ville de Billon.

348. Un extrait des registres des bulles pontificales par lequel il paraît que la bulle du pape Callixte de l'an 1446 obtenue par le Chapitre de Billon a été rayée et biffée par une autre bulle du même pape, de l'an 1447.

350. Titre sur parchemin en latin contenant la déclaration du Chapitre de Billon de remettre à Robert, évêque, la collation de trente prébendes, du mois de mars 1201.

353. Deux titres sur parchemin en latin portant permutation du prieuré de Tulleron, par Guy, évêque de Clermont, avec le prieuré de Cunlhat, et autres pièces concernant la dite permutation, du jeudi avant la Pentecôte 1259.

361. Sentence des requêtes du palais entre l'Evêque et le Chapitre de Billon, par laquelle le dit Sr Evêque est maintenu dans la possession de nommer aux prébendes du dit Chapitre, du 24 mars 1466.

362. Arrêt du Parlement rendu entre l'Evêque et le Chapitre de Billon, par lequel le dit Sr Evêque a été maintenu en possession de la juridiction sur le Chapitre, à l'exception des cas exceptés, du dernier mars 1469.

364. Compromis, du mois de mai 1293, passé entre l'Evêque et le comte d'Auvergne au sujet des limites des justices de Billon et Vertaizon.

367. Un procès-verbal de l'entrée de Guillaume Duprat, évêque, dans la ville de Billon, contenant la prestation de serment fait tant par le dit Sr Evêque que par les consuls et habitants de la ville, de l'année 1649.

394. Procès-verbal de l'entrée de Joachim d'Estaing dans la ville de Billon, par lequel il a prêté serment de maintenir les habitants de Billon dans leurs privilèges anciens, et les consuls de Billon lui ont prêté serment, du 17 avril 1617.

403 et suivant. Divers titres contenant foi et hommage rendus aux Evêques de Clermont pour la seigneurie de Billon, notamment par Guy et Etienne de Maubée, à cause des terres de Chammozel, du jeudi avant la nativité de saint Jean-Baptiste, 1287, — Pierre Drayon, seigneur de Châteauneuf, mars 1264, — Alin de Volcam, du jeudi après la fête de saint Pierre aux Liens, 1333, — Hugues de Robance, des terres de la Rochette et Gondom, du jeudi après l'Annonciation, 1345, — Alix de Roussillon, veuve d'Hugues Dalmas, pour la terre d'Espirat, du mardi après la fête de saint Mathias, 1308, — Hugues de Canjon, pour la terre d'Espirat, du vendredi après l'Epiphanie, — Guillaume de Montmorin, du dimanche jour de la chaire de saint Pierre, 1343.

438. Une copie non signée en latin des privilèges accordés au

Chapitre de Billon, par Guillaume, archevêque de Bourges, et Robert, évêque de Clermont, de l'année 1202.

439. Une ordonnance rendue par Joachim d'Estaing portant règlement pour la célébration des messes et autres cérémonies dans l'église de Saint-Cerneuf, du 13 mars 1645.

436. Des provisions de la cure de Saint-Jean de Glaines au profit de Pierre Domnier par Joachim d'Estaing, du 17 septembre 1638, auxquelles sont jointes les actes de prise de possession et autres pièces servant à établir le droit de l'Evêque dans la perception des dîmes dans la dite paroisse de Glaine.

459, 460. Deux terriers sur parchemin de la seigneurie de Billon, des années 1320 et 1412.

464 et 466. Deux autres terriers, des années 1471 et 1588.

474 et 477. Deux autres terriers, des années 1607 et 1627 et 1670.

481 et 482. Deux terriers sur parchemins de la seigneurie de Courpière, des années 1453, 1534.

496. Privilèges accordés par le Sr Evêque et l'abbé de Thiers aux habitants de Courpière, du 2 septembre 1343.

497 et 498. Deux terriers, Courpière, janvier 1606 et juillet 1555.

500. Procès-verbal de visite faite par Louis d'Estaing sur la clôture des Religieuses de Courpière, du 1er octobre 1663, auquel est joint une copie de lettres de cachet de S. M.

512. Un contrat de permutation passé entre Aymard, évêque de Clermont, et Pierre Flotte, seigneur de Ravel, par lequel le dit Flotte a donné au dit sieur Evêque, la terre de Masesul ainsi qu'elle y est limitée, en date du mardi après l'octave de Pâques 1296.

517, 518. Sentence rendue au bailliage de Montferrand entre l'économe de l'évêché pour lors vacant et les consuls de Vertaizon, Bouzel et Vassel, par laquelle les dits consuls sont tenus à faire le guet chacun une fois le mois au château et place de Vertaizon, et à défaut de ce faire, payer chaque mois trois deniers de cens, la dite sentence en date du 13 février 1528. Arrêt du Parlement, du 22 décembre 1531, confirmatif de la dite sentence.

522. Sentence rendue en octobre 1204 par les abbés d'Ebreuille et de Riom, juges commis entre Robert, évêque de Clermont, d'une part, et Pons de Chaptelio ou Captolio et Parentonne, sa femme, par laquelle le château de Vertaizon, avec ses dépendances a été adjugé au Sr Evêque.

527. Un procès-verbal de 1633 par M. Dargensson, intendant d'Auvergne et le lieutenant-général de Riom, au sujet de la démolition du château de Vertaizon, pour raison de laquelle et de l'avis des experts, il devait être accordé la somme de 12000 livres à Mgr Joachim d'Estaing pour dédommagement.

528. Copie de la déclaration du roi, du 5 septembre 1626, qui ordonne que les châteaux forts des provinces de France seraient rasés, excepté ceux des places frontières, à laquelle est joint plusieurs procès-verbaux de l'état du château de Vertaizon avec des prix faits pour la réparation d'icelui.

532. Une transaction passée entre l'Evêque et les consuls et habitants de Chauriat par laquelle les dits habitants reconnaissent et promettent payer chaque année à la Toussaint à M. l'Evêque, la somme de cent sols pour raison des vendanges, et que les dits consuls et habitants seront obligés de demander les vendanges au dit Sr Evêque ou à ceux qui de lui auraient droit et que les bans des vendanges doivent être réglés par le dit Evêque avec les consuls et habitants, que s'il arrivait que quelqu'un vendangeât par avance, il serait obligé de payer la somme de trois livres au Sr Evêque, et toute la vendange qui se trouverait ramassée appartiendrait à la charité de Chauriat, la dite transaction en date du mardi après l'octave de saint Michel, 1325.

533. Un traité passé entre l'Evêque et les habitants de Chauriat par lequel il est porté que les dits habitants doivent fournir chaque samedi de la semaine deux hommes pour faire le guet au château de Vertaizon, ou de payer trois sols toutes les fois qu'ils s'abstiendront de faire le dit guet, en date du 13 mai 1667.

535. Une sentence interlocutoire rendue aux requêtes du palais entre l'Evêque et les consuls et habitants de Chauriat et le prieur de Sauxillanges intervenant, par laquelle les dits habitants seraient tenus de payer au dit sieur Evêque la somme de 45 livres par an, et moyennant ce les dits habitants sont déchargés du travail d'une vigne de 40 œuvres située dans la justice de Chauriat et du transport du bois et de la vendange en provenant au château de Beauregard, en date du 25 février 1450.

547. Lettres du roi Charles adressée au bailli de Montferrand pour faire remettre l'Evêque de Clermont dans ses droits seigneuriaux de Chauriat, du 29 février 1365.

556. Une transaction passée entre Joachim d'Estaing et les consuls et habitants de Mezeix par laquelle ceux-ci se sont obligés à payer à l'évêché 2 sols par feu pour le droit du guet et 18 deniers pour la taille, en date du 29 août 1622.

576. Deux fois et hommages rendus à Pierre du Cros, évêque de Clermont, par Godefroy d'Orcet pour les biens qu'il possédait à Vertaizon relevant de l'évêché, des jeudy après la fête de saint Jean-Baptiste, 1302, et mardi après la fête de saint Barnabé, apôtre, 1346.

585 et suivant. Plusieurs terriers des cens et droits seigneuriaux de Vertaizon, du 4 avril 1449, 1311, 13 décembre 1525, 9 mars 1627, 13 mai 1626, 18 avril 1449, 1627, 1629, 1625.

612. Une sentence rendue au bailliage de Montferrand, le 25 juin 1512, entre le curé primitif de la paroisse d'Olby et les habitants du village de La Gardette, dans laquelle instance le dit Sr Evêque de Clermont étant intervenu à cause de sa seigneurie de Mazayes, a été maintenu en la possession et jouissance des dîmes dans le tènement du dit village.

627. Un contrat de vente de la seigneurie de Mazayes fait par Joachim d'Estaing à Pierre Roussel, seigneur d'Alagnat, par devant Moron, not., du 26 décembre 1641.

633. Deux titres sur parchemin contenant la donation consentie par l'abbé de Manos de la moitié de sa seigneurie de Manos, au profit de Gui, évêque de Clermont, et la donation faite par le Sr Evêque à l'abbé des églises de Saint-Etienne et de Saint-Cernin, avec la foy et hommage rendus au Sr Evêque par l'abbé pour raison de l'autre moitié de la dite seigneurie, du mercredi après la Nativité de la Vierge 1253.

649. Contrat d'échange entre Guy de la Tour, évêque de Clermont, et le seigneur de Chaumont par lequel le dit Sr Evêque a donné au dit seigneur le château de Murat avec ses dépendances, moyennant plusieurs rentes et fiefs, du 13 octobre 1281.

Contrat d'acquisition du château de Murat et de ses dépendances situé près de Manos, par Guy de la Tour, d'Armand Barat, du samedi après l'octave de la Purification de la Vierge, 1258.

667. Une copie en parchemin non signée d'une bulle du pape Urbain par laquelle l'Evêque de Clermont est maintenu dans la possession de premier suffragant de la province de Bourges, la dite copie de l'année 1097.

668. Protestation faite par Joachim d'Estaing par devant l'Archevêque de Bourges au sujet de son droit de premier suffragant de l'Archevêché de Bourges dont il lui a été donné acte le 26 avril 1685, expédiée par Roze, secrétaire du dit Sr Archevêque.

669. Un accord fait par la médiation d'Henri, archevêque de Bourges, entre Robert, évêque de Clermont, et Guy, comte d'Auvergne son frère, touchant leurs différends (fort rongé des rats), avec un extrait du dit accord, de juillet 1199.

672. Une bulle du pape Eugène par laquelle il permet à l'Evêque de Clermont de commettre pour la visite de son diocèse et de percevoir les droits de l'année 1445.

673. Un contrat d'échange fait entre Hugues, évêque de Clermont,

et le Chapitre cathédral d'une part, et Eustache de Montboissier d'autre part, par lequel le dit Sr Evêque reçoit le château d'Issodolanges et ses dépendances et donne plusieurs villages, droits et dîmes vers Saint-Bonnet, Montboissier, et Saint-Jean, du mois de janvier 1239.

674. Un procès-verbal de l'assemblée provinciale de Bourges à la fin duquel sont les oppositions et remontrances faites par les députés du diocèse de Clermont, confirmées par le Sr Evêque de Clermont, comme le plus ancien diocèse de la province, lequel doit tenir le premir rang dans les assemblées provinciales, en date du lundi 23 avril 1635.

677. Un arrêt du Parlement rendu entre Joachim d'Estaing et les chevaliers et curés de l'Ordre de Malte, pour raison de la juridiction de l'Evêque sur les dits curés, du 10 mai 1641.

679. Lettres du roi enjoignant au bailli de Montferrand de maintenir l'Evêque de Clermont dans sa possession de visiter l'abbaye et prieuré de la Chaise-Dieu, et de percevoir ses droits accoutumés, en date du 10 février 1506.

680. Sentence rendue par le bailli de Montferrand, le 4 août 1520, entre Thomas Duprat et le prieur de Sarchal, membre dépendant de la Chaise-Dieu, par laquelle le dit Sr Prieur est condamné de son consentement à souffrir la visite de l'Evêque.

690. Une reconnaissance consentie au profit de Jacques de Comborn, évêque de Clermont, par le Chapitre de Saint-Genès de Clermont de six écus d'or à chaque mutation d'abbé, et de 40 sols de prestation annuelle pour raison de l'union de la vicairie perpétuelle de Saint-Genès à la masse du dit Chapitre, du 21 juillet 1514.

691. Un contrat de donation faite aux Jésuites de Clermont par François de la Rochefoucauld, cardinal, évêque de Clermont, de 23400 livres acceptée par le Père la Foresterie, fondé de procuration du Provincial, du 10 mars 1642.

698. Un acte capitulaire des religieux de Menat par lequel ils reconnaissent être sujets immédiatement à la juridiction de l'Evêque de Clermont, du 23 mai 1239.

717. Copie non signée d'un contrat de vente de la terre de Cheylade fait par Louis comte d'Estaing, vicomte de Cadorel et seigneur de Murol, au profit de Joachim d'Estaing, du 21 décembre 1625.

726. Une bulle du pape Adrien IV portant que les abbés d'Ebreuille seront élus par les Religieux et sacrés par l'Evêque, dans laquelle sont nommées les églises qui sont de la présentation de la dite abbaye, de l'année 1155.

728. Une commission du pape Clément qui enjoint à Martin, évêque de Nevers, de s'informer s'il est plus utile que l'abbaye de Saint-Alyre dépende de l'évêché de Clermont que de l'abbaye de la Chaise-Dieu, du 16 février 1381.

736. Bulle du pape Grégoire XI portant révocation des privilèges et exemptions accordés par Urbain V à l'abbaye et couvent de Saint-Alyre, par laquelle il soumet les dits abbé et couvent et membres en dépendant à la juridiction de l'Evêque de Clermont, du 2 janvier 1374.

743. Une bulle du pape Alexandre qui confirme Charles de Bourbon, évêque de Clermont, dans ses droits de visite contre les abbés de Mozat, Chantoën et Riom, du 16 des calendes de novembre 1496.

751. Un procès-verbal sur parchemin par Charles de Bourbon, au sujet de la juridiction sur les églises et les ecclésiastiques de son diocèse, et par exprès sur les chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom qui s'en prétendaient exempts, de l'année 1492; ensemble un arrêt du Parlement pour Joachim d'Estaing contre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom, du 17 mai 1619, auquel est joint un dossier de sept pièces de l'instance du dit S^{r} d'Estaing contre les chanoines de la Sainte-Chapelle de Riom au sujet des dépens adjugés par le dit arrêt.

Bulle du Pape Urbain II relative aux privilèges accordés à l'Eglise de Clermont à l'occasion de la prédication de la première Croisade.

Diverses pièces concernant l'abbaye de Savigny accordées à Mgr Massillon en 1722.

A l'inventaire se trouve ce nota : « Omis tous les titres et pièces qui nous ont paru de peu d'intérêt. »

(Archives du greffe de la Cour d'appel de Riom).

Massillon

d'après un tableau conservé
dans la Famille

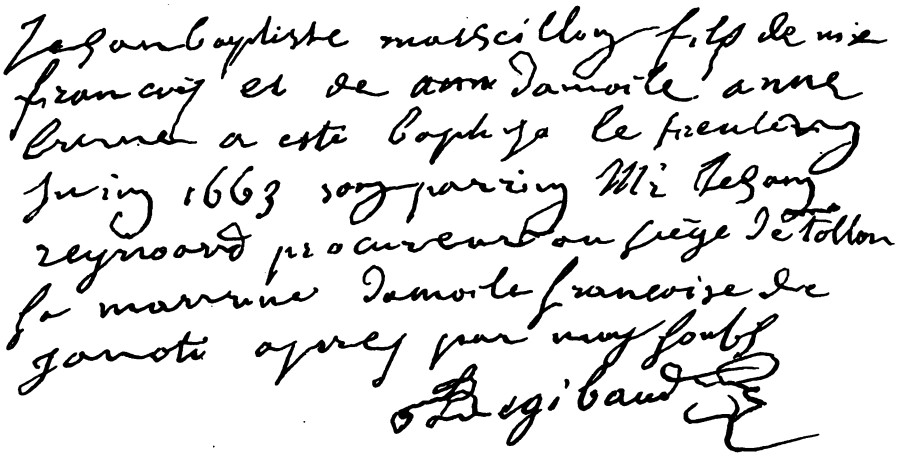

Acte de Baptême de Massillon.

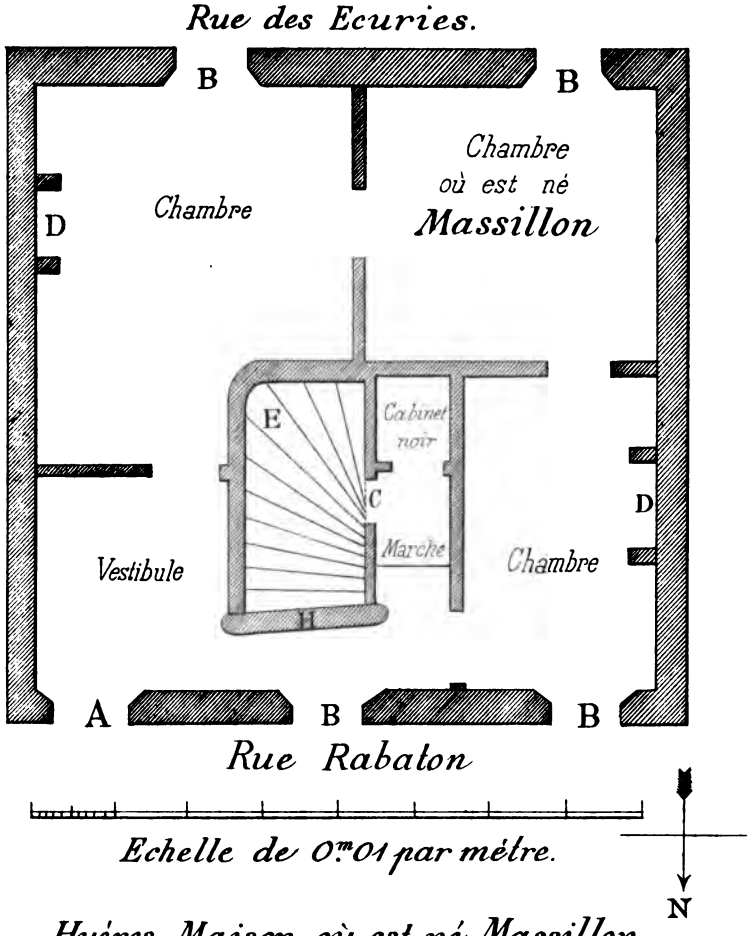

Hyéres Maison où est né Massillon.

A Porte
B Fenêtre
C Ouverture de l'escalier descendant.
D Cheminée.
E Escalier montant au 1er
H Première marche de l'escalier **E.**

E. Henry. sc.

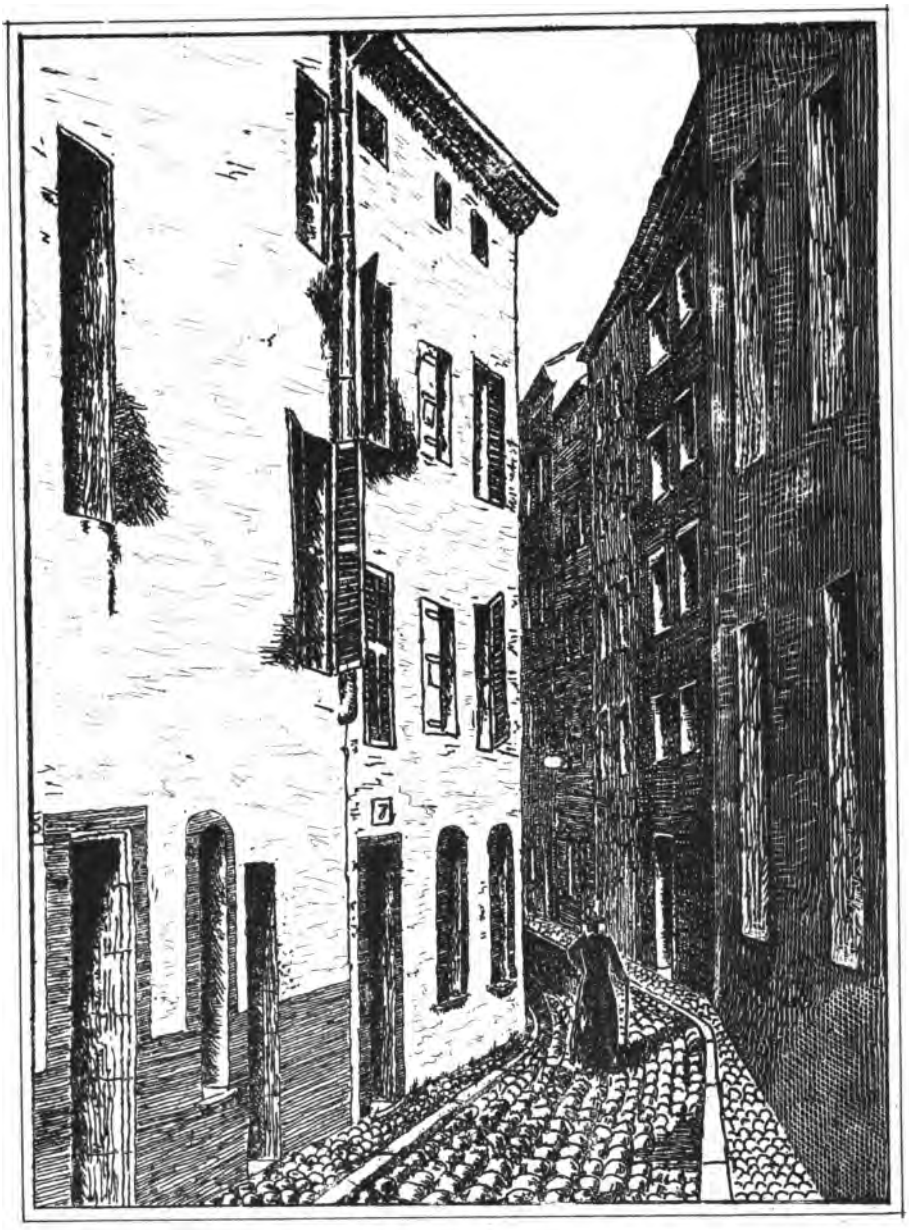

HYÈRES

Maison où est né Massillon

Rue Rabaton, 7.

Vous ne douterez pas mon cher monsieur
que je n'aye été infiniment touché de la
mort de votre pauvre sœur. c'est une vraie
perte pour mon Diocèse et pour moi. aidez
nous je vous prie à le supporter. vous
sçavez qu'il avoit chargé de la superiorité
des hospitalières et des filles de la
Visitation de Riom il avoit gouverné ces
deux monastères avec beaucoup de douceur
en de sagesse et y avoit rétabli entierement
la paix et l'union. j'espere que vous
voudrez bien lui succeder dans la même
fonction et je ne doute pas
que vous ne succediez aussi à l'esprit
de paix et de prudence avec lequel elle
a gouverné ces deux monastères ces
braves filles qui dans toute leur
douleur de la mort de leur superieure
auront consolées d'en avoir une qui la
remplace bien le nom et par la conduite
je vous embrasse mon cher monsieur

† J. B. Evêq de Clermont
a Beaulieu

Lettre de Massillon.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Massillon à Hyères	1
Massillon à Clermont	21
Documents inédits	91

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 1917.

CLERMONT-FERRAND, IMPRIMERIE L. BELLET

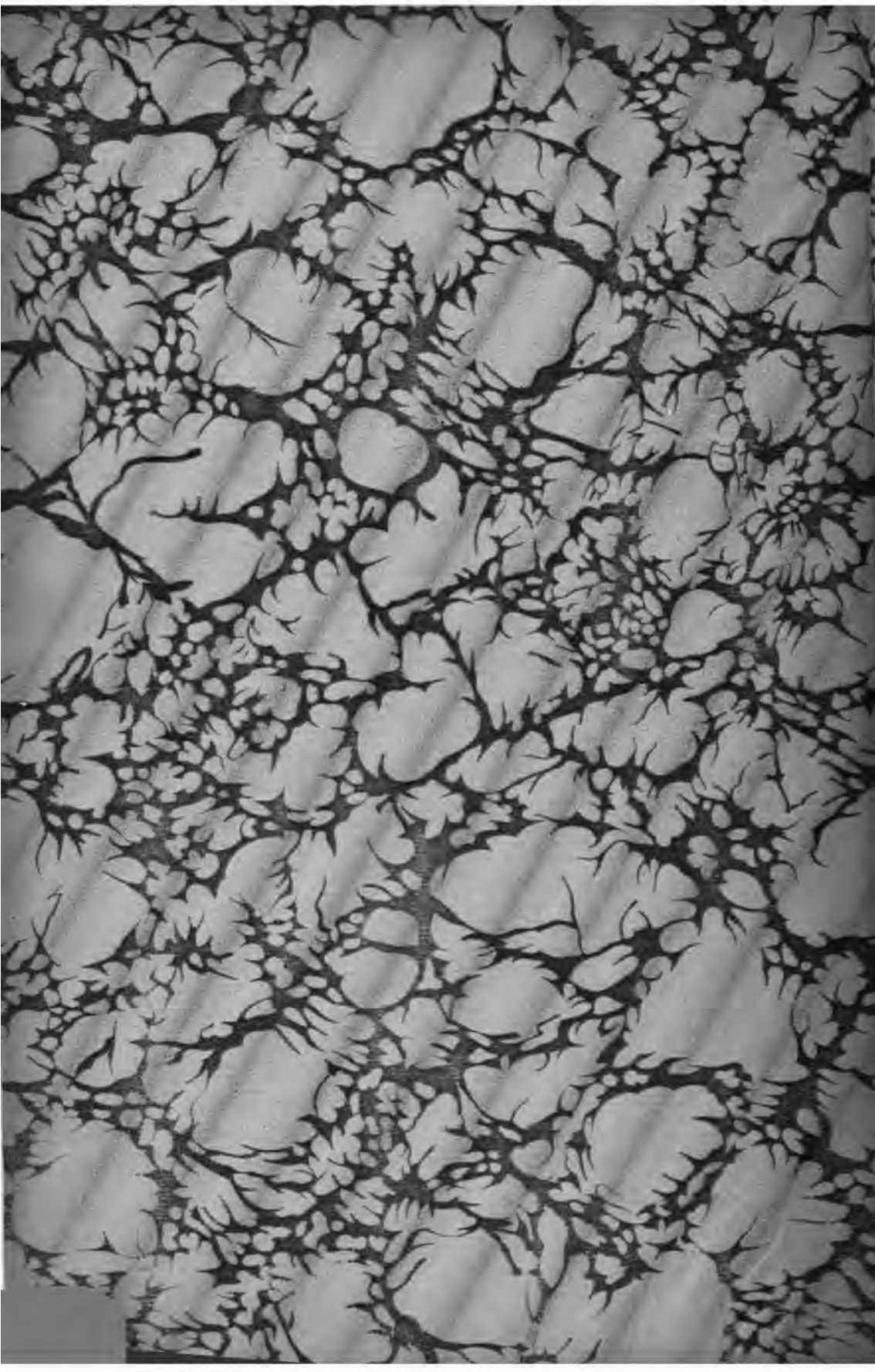

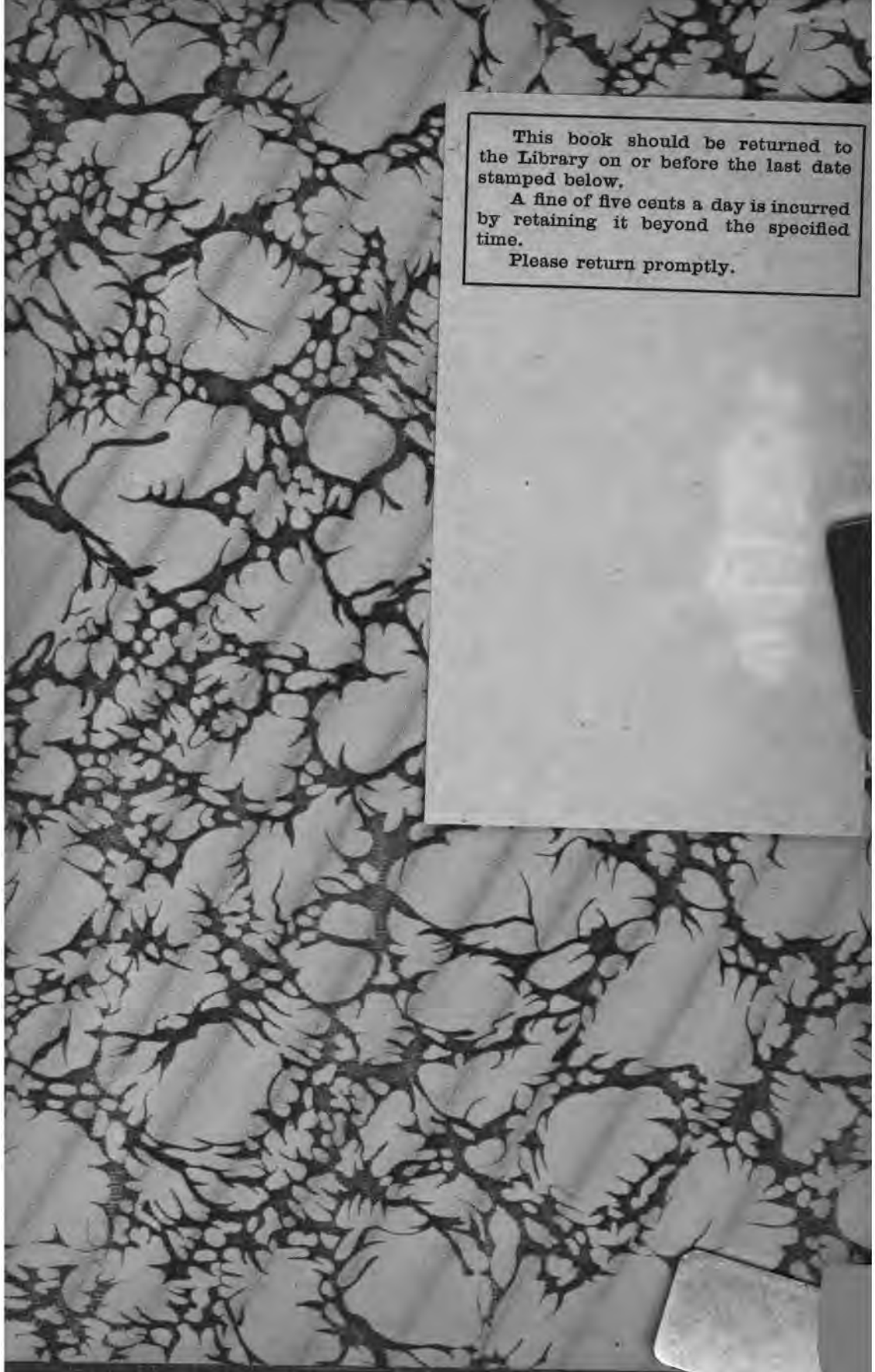

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Widener Library
3 2044 090 859 935